

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du mardi 22 avril 2025

Openbare vergadering van dinsdag 22 april 2025

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h29 sous la présidence de M. Alain Courtois, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 17u29 onder voorzitterschap van dhr. Alain Courtois, Voorzitter.

M. le Président.- Avant d'ouvrir la séance publique du Conseil communal, je voulais quand même rappeler quelques éléments élémentaires de respect et de politesse pour tout le monde. La séance, officiellement, commence à 17h. Nous avons attendu jusqu'à 17h29.

La dernière fois, j'avais dit que je commencerais au plus tard à 17h15.

Je trouve particulièrement malsain... Ça fait plus d'un mois qu'on sait que cette séance, aujourd'hui, un mardi après-midi, sera exceptionnelle. Et malgré cela, il y a encore des collègues qui arrivent en retard.

Ça, je trouve que ce n'est pas acceptable dans une assemblée telle que la nôtre, qui doit donner l'exemple – à la Ville de Bruxelles, en plus, dans le climat politique actuel où chacun est scruté pas à pas !

Donc, je vous demande vraiment, la prochaine fois, d'arriver à l'heure ! Je vous le demande. Merci.

Excusés - Verontschuldigen : M. Zian, Mme El Bakri, Mevr. Goyvaerts et M. Mohammad.

Procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

Notulen van de zitting van 17 maart 2025

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 17/03/2025 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 17/03/2025 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour le point 99 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 17/04/2025.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met het punt 99 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 17/04/2025.

Vote sur l'urgence

Stemming over de dringendheid

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 90 à 98, 100 à 111 et 113 à 147 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 17/04/2025.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met

de punten 90 tot 98, 100 tot 111 en 113 tot 147 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 17/04/2025.

L'urgence est admise à l'unanimité.

De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Communications

Mededelingen

Installation d'un suppléant

Installatie van een opvolger

1) Prendre acte de la démission de M. Soulimane EL MOKADEM de ses fonctions de conseiller communal.

Akte nemen van het ontslag van dhr. Soulimane EL MOKADEM als Gemeenteraadslid.

M. le Président.- Le 17/03/2025, M. Soulimane EL MOKADEM a présenté sa démission par courriel.

Je demande aux membres du Conseil communal de prendre officiellement acte de cette démission.

Op 17/03/2025 heeft dhr. Soulimane EL MOKADEM zijn ontslag bij e-mail aangeboden.

Ik vraag aan de Raadsleden om officieel akte te nemen van dit ontslag.

Le Conseil communal prend acte de la démission de M. Soulimane EL MOKADEM de ses fonctions de conseiller communal.

De Gemeenteraad neemt akte van het ontslag van dhr. Soulimane EL MOKADEM als Gemeenteraadslid.

Aujourd'hui il sera procédé à la vérification des pouvoirs et l'installation du suppléant appelé à remplacer M. Soulimane EL MOKADEM au Conseil communal, à savoir : Mme Nicole LEWALLE.

Heden zal er overgegaan worden tot het onderzoek der geloofsbrieven en de installatie van de opvolger die dhr. Soulimane EL MOKADEM zal vervangen in de Gemeenteraad, te weten : mevr. Nicole LEWALLE.

2) Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de

Mme Nicole LEWALLE, 1ère suppléante de la liste PTB-PVDA, en qualité de conseillère communale, en remplacement de M. Soulimane EL MOKADEM, démissionnaire.

Onderzoek der geloofsbrieven, installatie en eedaflegging van mevr. Nicole LEWALLE, 1ste opvolger van de lijst PTB-PVDA, als Gemeenteraadslid, ter vervanging dhr. Soulimane EL MOKADEM, ontslagnemend.

Dhr. Voorzitter wordt aangesteld als verslaggever.

M. le Président est désigné comme rapporteur.

M. le Président.- Considérant que M. Soulimane EL MOKADEM a été élu ?) sur la liste n° 13 (PTB-PVDA) des élections communales du 13/10/2024 ;

Overwegende dat dhr. Soulimane EL MOKADEM werd verkozen op de lijst nr. 13 (PTB-PVDA) van de Gemeenteraadsverkiezingen van 13/10/2024;

Considérant que le 1^{er} suppléant du tableau des suppléants de la liste PTB-PVDA, tel qu'établi après les élections, est Mme Nicole LEWALLE, née ?) à Dison le 21/06/1958, domiciliée ?) à 1000 Bruxelles, boulevard Émile Jacquain 16 bte 083 et ayant obtenu 680 voix nominatives et 7.545 suffrages attribués par dévolution, soit 8.225 voix au total lors des élections du

13/10/2024 ;

Overwegende dat de 1^{ste} opvolger van de tabel der opvolgers van de lijst PTB-PVDA zoals vastgesteld na de verkiezingen mevr. Nicole LEWALLE is, geboren te Dison op 21/06/1958 en wonende te 1000 Brussel, Émile Jacquainlaan 16 bus 083, en die bij de verkiezingen van 13/10/2024 680 voorkeurstemmen en 7.545 stemmen per devolutie, dus 8.225 stemmen in totaal behaald heeft;

J'informe le Conseil qu'il ressort de la vérification des pouvoirs préalablement effectuée que l'intéressée continue à remplir toutes les conditions d'éligibilité et qu'elle ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité prévu par la loi. Dès lors, je demande au Conseil de valider les pouvoirs de Mme Nicole LEWALLE et d'autoriser son installation comme membre de cette assemblée.

Ik deel aan de Raad mee dat uit het voorafgaand onderzoek der geloofsbrieven van betrokkene blijkt dat zij nog steeds voldoet aan alle verkiesbaarheidsvoorwaarden en dat zij zich niet bevindt in een geval van onverenigbaarheid voorzien bij wet. Ik verzoek de Raad derhalve de geloofsbrieven van mevr. Nicole LEWALLE geldig te verklaren en haar aanstelling als lid van deze Raad toe te laten.

Le Conseil adhère et prend l'arrêté y relatif.

De Raad stemt hiermee in en neemt het desbetreffende besluit.

M. le Président.- J'invite Mme Nicole LEWALLE à s'approcher en vue de prêter le serment constitutionnel devant le Bourgmestre.

Ik nodig mevr. Nicole LEWALLE uit om naar voor te komen en de grondwettelijke eed af te leggen voor de Burgemeester.

Mme Lewalle.- Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

M. le Bourgmestre donne acte à Mme Nicole LEWALLE de sa prestation de serment et **la (?) déclare installée (?) en qualité de conseillère communale de la Ville de Bruxelles, en remplacement de M. Soulimane EL MOKADEM, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.**

De Burgemeester verleent aan mevr. Nicole LEWALLE akte van zijn eedaflegging en verklaart **haar (?) aangesteld als Gemeenteraadslid, ter vervanging van dhr. Soulimane EL MOKADEM, ontslagnemend, voor de resterende duur van zijn mandaat.**

Mme Nicole LEWALLE occupera la 49ème place sur le tableau de préséance.

Mevr. Nicole LEWALLE zal de 49ste plaats innemen op de voorranglijst.

(Applaudissements.)

Communication relative au Conseil de l'action sociale

Mededeling betreffende de Raad van Maatschappelijke Welzijn

Démission de Mme Maëlle DELAPLANCHE - Installation de Mme Nicole LEWALLE, 1^{ère} suppléante.

Ontslag van mevr. Maëlle DELAPLANCHE - Installatie van mevr. Nicole LEWALLE, 1^{ste} opvolger.

M. le Président.- J'informe les membres du Conseil de la démission de Mme Maëlle DELAPLANCHE comme membre effectif du Conseil de l'Action sociale avec effet au 19/02/2025.

Ik stel de leden van de Raad in kennis van het ontslag van mevr. Maëlle DELAPLANCHE als effectief lid van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn, met ingang van 19/02/2025.

Lors de l'élection des membres du Conseil de l'Action sociale, en date du 16/12/2024, le Conseil communal a proclamé Mme Maëlle DELAPLANCHE élue comme membre effectif et a proclamé les suppléants amenés à remplacer ce membre effectif dans l'ordre suivant :

Bij de verkiezing van de leden van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn op 16/12/2024 werd mevr. Maëlle DELAPLANCHE door de Gemeenteraad verkozen als effectief lid en werden tot zijn opvolgers uitgeroepen om haar te vervangen in volgende volgorde:

1. LEWALLE Nicole ;
2. BAUWENS Bruno.

C'est le premier suppléant qui était amené à remplacer Mme Maëlle DELAPLANCHE, soit Mme LEWALLE Nicole.

De eerste beschikbare opvolger om mevr. Maëlle DELAPLANCHE te vervangen is de 1^{ste} opvolger, zijnde mevr. Nicole LEWALLE.

Mme LEWALLE Nicole a prêté serment devant le Bourgmestre en présence du secrétaire communal ce mardi 08/04/2025 et a été installée au Conseil de l'Action sociale le 09/04/2025.

Mevr. Nicole LEWALLE heeft op dinsdag 08/04/2025 de eed afgelegd in handen van de Burgemeester in het bijzijn van dhr. Stadssecretaris met het oog

op zijn installatie in de Raad voor Maatschappelijk Welzijn tijdens de zitting van 09/04/2025.

Communication relative à une motion adoptée par le Conseil communal
Mededeling betreffende een motie aangenomen door de Gemeenteraad

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance du courrier du 01/04/2025 de M. le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement Maxime PRÉVOT concernant son soutien à la motion du Conseil communal du 17/02/2025 demandant le respect de l'intégrité territoriale de la République Démocratique du Congo et le retrait des troupes rwandaises et leurs supplétifs du M23 des Provinces de l'Est de la RDC.

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om inzage te nemen in de brief d.d. 01/04/2025 van dhr. Vice-Eersteminister en Minister van Buitenlandse Zaken, Europese Zaken en Ontwikkelingssamenwerking Maxime PRÉVOT betreffende zijn steun aan de motie van de Gemeenteraad van 17/02/2025 waarin wordt gevraagd om de territoriale integriteit van de Democratische Republiek Congo te respecteren en de Rwandese troepen en hun aanhangers van de M23 uit de oostelijke provincies van de DRC terug te trekken.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Communications relatives aux associations subventionnées
Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de

gestion des associations suivantes :

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om op het Secretariaat van de Vergaderingen inzage te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende verenigingen:

- Refuge Bruxelles asbl, au 31/12/2023 ;
- Refuge Bruxelles vzw, op 31/12/2023 ;
- Comensia sc, au 31/12/2023 ;
- Comensia cv, op 31/12/2023 ;
- Royal IV Brussels asbl, au 30/06/2024 ;
- Royal IV Brussels VZW, op 30/06/2024 ;
- Sporting Bruxelles FC asbl, au 30/06/2023 ;
- Sporting Bruxelles FC vzw, op 30/06/2023 ;
- Sporting Bruxelles FC asbl, au 30/06/2024 ;
- Sporting Bruxelles FC vzw, op 30/06/2024 ;
- Shopera asbl, au 31/12/2023 ;
- Shopera vzw, op 31/12/2023 ;
- BRISSI Brussel internationale solidariteit Bruxelles solidarité internationale en abrégé BRISSI, au 31/12/2024 ;
- BRISSI Brussel internationale solidariteit Bruxelles solidarité internationale **in afgekort (?)** BRISSI, op 31/12/2024.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Questions orales
Mondelinge vragen

M. le Président.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Les questions de Mme Maouane et M. Bauwens sont jointes avec celle de M. Maimouni

concernant la condamnation de la Ville pour les violences policières.

De vragen van mevr. Maouane en dhr. Bauwens worden samengevoegd met die van dhr. Maimouni betreffende de veroordeling van de Stad voor politiegeweld.

Elles étaient complétées par des questions d'actualité de M. Maimouni concernant le gel des travaux du métro et de Mme Maouane concernant les rassemblements devant la Bourse en soutien à Gaza.

Interpellations citoyennes
Burgerinterpellaties

De heer De Bisschop.- Met steun van een paar ondertekenaars hebben we een paar vragen voor de Gemeenteraad. We willen u wijzen op de verantwoordelijkheden die u heeft in het project Lake Side, deel uitmakend van het grotere ontwikkelingsproject op de site van Tour & Taxis.

Daar is nogal wat beweging rond onder Brusselaars en dat roept heel veel vragen op, van dichte en verre burens van het project die in actie komen. Er is een petitie ondertekend met meer dan 3.000 handtekeningen.

Het buurtcomité aan de kant van Molenbeek in de maritieme wijk heeft elke week van het openbaar onderzoek wandelingen georganiseerd, en het openbaar onderzoek heeft vragen en opmerkingen met zich meegebracht. Er zijn brede coalities die zich vormen door heel de Stad, niet alleen Brussel, met heel veel vragen, vooral rond betaalbaar wonen.

Nextensa, de projectontwikkelaar, zegt dat er 24% betaalbare woningen zou gerealiseerd worden.

Met enig cynisme zouden we kunnen zeggen dat 76% niet betaalbaar zal zijn. Maar we zullen ons concentreren op die 24%: 10% zou bestaan uit sociale woningen die door Nextensa te koop worden aangeboden aan een Brusselse overheid.

Concreet zijn de vragen:

Wat is de prijs van die woningen? Aan welke prijs biedt Nextensa ze aan?

Welke Brusselse overheid gaat er op dat aanbod ingaan?

En zijn de budgetten voorhanden om die sociale woningen aan te kopen?

Wat gaat er gebeuren als die woningen toch niet verkocht worden aan een Brusselse overheid?

Wat zal er met die sociale woningen gebeuren?

Duidelijkheid daarover is belangrijk.

In een eerdere fase van die ontwikkeling, namelijk Park Lane, werden gelijkaardige beloftes gedaan, maar toen bleek geen enkele Brusselse overheid in staat om een budget te produceren. Het resultaat: geen sociale woningen op

Park Lane.

Dat is een fout die we dit keer liever niet zouden zien. Die nieuwe ontwikkeling zal naast sociale en betaalbare woningen ook heel wat kantoren tellen. Daarbij komt nogal wat mobiliteit kijken, en ook concreet hebben we daar vragen rond: namelijk de zachte verbinding die er nu al is tussen de Picardstraat en de Dieudonné Lefèvrestraat, die Nextensa Maritiem noemt.

Zal die zachte verbinding er blijven, of komt die weg ook open te staan, op termijn, kort of lang, voor gemotoriseerd verkeer?

Welke aanbevelingen zal de Stad doen om het openbaar vervoer aan te passen aan die nieuwe kantoorontwikkelingen en is er een mogelijkheid om een vergunningsvoorwaarde op te nemen dat er een minimum aan parkeerplaatsen, bijvoorbeeld 10,5%, wordt gereserveerd voor deelauto's?

Meer woningen, meer kantoren zullen ook meer mensen naar de site brengen. Die vele duizenden nieuwe gebruikers schieten voorzieningen te kort, afgaande op de argumentatie van de projectontwikkelaar zal het niet moeilijk worden om iets te drinken te vinden, maar ingrediënten voor een voedzame avondmaaltijd zullen waarschijnlijk moeilijker te vinden zijn.

Kan er in die vergunning meer ruimte voor voorzieningen komen? Ruimtes voor supermarkten, winkelinfrastructuur: die zijn absoluut nodig.

Ook voor culturele activiteiten ontbreekt ruimte, schoolinfrastructuur, kinderopvang: kan daar nog meer voorzien worden in die ontwikkelingen? Op die manier kan dat nieuwe te ontwikkelen stadsdeel zich ook inschrijven in het verhaal van een toegankelijke 10-minuten stad.

Het zou ook fijn zijn als toren B19 een beetje lager zou zijn, zodanig dat de zichtlijnen vanuit Molenbeek op de Stad het open gevoel van de site bewaard blijven.

Wat gaat er precies gebeuren met de stedenbouwkundige lasten?

Dat is de volgende vraag: mogen we suggereren om die niet alleen te gebruiken voor projecten op het terrein van Tour & Taxis, maar ook voor projecten rondom?

Concreet heeft het buurtcomité Maritiem, in Molenbeek dus, een lijst gemaakt van investeringen die nodig zijn.

Kan u daar aandacht aan geven, kan u die projecten overwegen, zelfs al zitten die buiten het grondgebied van de Stad Brussel?

Alles wat er in Tour & Taxis gebeurt heeft ook impact op de rest van de site. Daarnaast denk ik dat we tijd moeten maken om terug te blikken op het participatietraject dat gelopen is. Dat is geen foutloos parcours en terugblikken kan hoop geven voor de toekomst.

Er zijn immers nog veel komende beslissingen te nemen. De vergunning voor de Maritiemdreef, het overzicht op de realisatie van sociale woningen, het overzicht op de realisatie van geconventioneerde woningen, de uitvoering van de stedenbouwkundige lasten, de netheid en de veiligheid van de site, de netheid en de veiligheid van de werven die er de volgende 10-15 jaar zullen zijn.

Dat zijn allemaal zaken waar bewoners rondom ook hun zeg zouden in kunnen hebben en ook een bijdrage in kunnen leveren.

Mevrouw Maes, schepen.- Geachte heer De Bisschop, beste BRAL-aanwezigen en buurtbewoners. Ik dank u voor uw interpellatie over het Lake

Side-project op de site van Tour & Taxis en voor uw betrokkenheid bij de ontwikkeling van onze Stad. Een betrokkenheid die ik ten volle deel, hetgeen u kan lezen in het advies van de overlegcommissie dat gisteren gepubliceerd werd.

We delen zeker uw grote aandacht voor betaalbaar wonen en hebben het signaal van het openbaar onderzoek op dit punt duidelijk gehoord. Het bijzondere bestemmingsplan legt op, inderdaad, dat 24% van woningen onder de marktprijs dienen verkocht te worden.

Daarom bevat het project Lake Side ongeveer 185 geconventioneerde woningen waarvan meer dan de helft aan 30% onder de marktprijs zullen verkocht worden. We vragen in het advies van de overlegcommissie bovendien dat 25% van de woningen drie slaapkamers hebben om het aanbod voor gezinnen te vergroten.

Het project Lake Side is de laatste fase van een transformatie van 25 jaar van een gesloten industrieel terrein tot een levendige gemengde stadswijk met gerenoveerde en herbestemde gebouwen, kwalitatieve woningen en een publiek van 9 hectare voor de hele buurt.

Vanuit mijn bevoegdheid Stedenbouw wil ik garant staan voor aangename en kwalitatieve woningen, inclusief een buitenruimte voor elke woning. Maar evenzeer voor een genereuze publieke ruimte die alle Brusselaars ten goede komt.

Daarnaast is de betaalbaarheid van wonen absoluut een strijdpunt. In een stedenbouwkundige vergunning leg je echter woningen op, niet het type woningen.

De Stad doet uiteraard een oproep naar alle instanties die sociale woningen ontwikkelen en beheren om deze kans te grijpen in het project Lake Side om zo

de sociale dimensie van het project te versterken. Bij een worst case scenario waarbij geen enkele publieke partner zich kan engageren voor woningen op de site blijft het saldo aan betaalbare koopwoningen steeds gevrijwaard, waardoor meerdere Brusselse gezinnen met een beperkter inkomen hun eerste woning in deze nieuwe wijk kunnen kopen.

Het advies van de overlegcommissie vraagt vloeroppervlakte voor voorzieningen, waar u het ook over had. Ze verdubbelen van 2,5 naar 5%, onder meer door de gelijkvloerse kantoorruimte van het gebouw A20 naast het park te bestemmen als voorziening.

Het saldo overstijgt zo de minima van het bijzondere bestemmingsplan.

We leggen ook voorwaarden op voor de ruimtelijke kwaliteit van de voorzieningen. Zo moet de ruimte voor de crèche op 1 niveau grenzend aan een buitenruimte voorzien worden. Er is ook een apart terrein voor gemeenschapsvoorzieningen tussen het park en de Dieudonné Lefèvrestraat waar de Stad, en dat staat ook in ons meerderheidsakkoord, twee scholen zal realiseren. Het aanbod aan culturele voorzieningen in de wijk groeit op organische wijze. In het Lake Side-project is eveneens een ruim aanbod van 3000 vierkante meter aan handelszaken voorzien van verschillende groottes hetgeen overeenstemt met bijvoorbeeld een supermarkt, tien kleine handelszaken en een aantal restaurants.

Voor de stedenbouwkundige lasten vraagt het College in haar advies om deze in een geldsom uitbetaald te zien worden. De praktijk van lasten in natura te besteden aan de verplichte geconventioneerde woningen wordt verlaten, hetgeen een fundamentele koerswijziging is ten opzichte van voorgaande vergunningen.

Zo kunnen we als overheid deze lasten maximaal inzetten als ondersteuning

voor de publieke projecten in de nabije omgeving. De realisatie van sociale en geconventioneerde woningen, van de twee scholen van de Stad en de aanleg van de openbare ruimte in en rond het park. De inwoners en bezoekers van de hele Maritiemwijk zullen hiervan gebruik kunnen maken.

De mobiliteitsprincipes op de site blijven gehandhaafd. Voor Lake Side betreft en verlaat alle gemotoriseerde verkeer de site via de Anna Bochdreef en de Havenlaan. De Maritiemdreef zal de Anna Bochdreef met de Dieudonné Lefèvrestraat verbinden.

Deze as is en blijft voorbehouden voor voetgangers, fietsers en bussen. Dit werd allemaal bestudeerd in de effectenstudie van het project Lake Side.

Het advies van de overlegcommissie zet sterk in op het verbeteren van het comfort en aantal fietsparkeerplaatsen, evenals op de verbetering van de toegankelijkheid van de ondergrondse parkeergarage voor buurtbewoners, niet enkel voor bewoners van de site zelf.

Alle parkeerplaatsen van het project Lake Side zijn ondergrondse parkeerplaatsen. Het blijft mogelijk om in de toekomst parkeerplaatsen voor gedeelde auto's te voorzien als het nodig is, maar liefst bovengronds, bijvoorbeeld op de Anna Bochdreef of tussen de Entrepôt Royal en de Picardstraat, maar dit moet niet in een vergunning vermeld staan.

De Suzan Danielbrug zorgt voor de verbeterde ontsluiting van de wijk voor het openbaar vervoer. De busverbindingen tussen het centrum en het westen van de Stad zijn al verbeterd, maar de realisatie van de tramlijn tussen Belgica en in eerste fase het Noordstation via de Picardstraat is absoluut een must, ook voor dit Schepencollege.

Wat betreft uw vraag over het participatietraject: de terreinen van Tour & Taxis zijn sinds 2001 bestemd als een zone van gewestelijk belang, het zogenaamde ZIR 6.

De krachtlijnen van de ontwikkeling van de site van Thurn en Tassis werden vastgelegd in het richtschema van 2008, sinds jaar en dag publiek toegankelijk op de website van Perspective. De visie werd verder wettelijk vertaald in het bijzonder bestemmingsplan van 2017 en in alle omliggende projecten die aantakken op het project zoals park L28 en de Suzan Danielbrug.

Hierbij werd de integratie van de verschillende projecten gecoördineerd door Perspective.Brussels met constructieve medewerking van de Stad Brussel. De ontwikkeling van de Tour & Taxis-site zelf is sindsdien in hoofdzaak een privaat project. De ontwikkelaar is zodoende verantwoordelijk voor de participatie, coördinatie en de conforme uitvoering van zijn project.

Gezien de schaal van het project gebeurt dit in meerdere fases. Urban Brussels verzekert dat in elke fase de wettelijk vastgelegde stappen gevolgd worden. Bij verschillende vergunningsaanvragen zijn er meerdere consultatiemomenten geweest via de effectenstudies en openbare onderzoeken die alle hebben geleid tot aanbevelingen en bijsturingen van het project, mede dankzij jullie actieve betrokkenheid. Waarvoor dank.

En dan een paar specifieke vragen die ik graag nog beantwoord over toekomstige projecten. De vergunning van de Maritiemdreef zal het onderwerp zijn van een apart openbaar onderzoek.

Nextensa dient een overzicht van alle geconventioneerde woningen toe te voegen aan de vergunningsaanvraag. De sociale woningen zullen het voorwerp van onderhandelingen tussen de overheid en de ontwikkelaar zijn.

De bestemming van de stedenbouwkundige lasten worden in de vergunning geformaliseerd, hopelijk conform het voorstel van het College.

De Stad Brussel en de gemeente Molenbeek zijn verantwoordelijk voor de netheid van de omliggende gemeentelijke wegenissen. Het park viel tot nu toe nog altijd onder de verantwoordelijkheid van Nextensa.

Alle wegen op de site zullen privé blijven en dus door Nextensa onderhouden worden, behalve de Parkdreef, de Maritiemdreef en de Anna Bochdreef die aan de Stad zullen worden overgedragen.

De brandweerkazerne; dat betreft een gewestelijk project en voor het werfverkeer wordt gestimuleerd om zoveel mogelijk het kanaal te gebruiken om het verkeer op de straten te verminderen.

En de impact van de werf op de buurt werd eveneens bestudeerd in de effectenstudie.

Hopende daarmee al uw vragen te hebben beantwoord, dankuwel.

De heer De Bisschop.- Dankuwel voor alle moeite die in dit dossier is gestoken en het enorme onderbouwde advies van de commissie, dat we ondertussen ook diagonaal gelezen hebben.

Het is een titanenwerk.

Uit uw antwoord nu maak ik omtrent de sociale woningen op dat de Stad Brussel zich tevreden stelt met een simpele oproep om die op te kopen; eigenlijk is dat niet voldoende.

Wat wij vroegen was een garantie dat die sociale woningen er zouden komen en budgetten die vrijgemaakt zijn, vanuit de Stad Brussel, vanuit het Gewest, vanuit een woningmaatschappij. We begrijpen dat een oproep het enige is dat

zal gebeuren.

Wat het participatietraject betreft zou ik toch suggereren om in de vergunningsaanvraag op te leggen aan Nextensa om een participatiemanager te voorzien om alle toekomstige projecten in goede banen te leiden, samen met alle betrokken actoren.

Verder stel ik vast en ben ik heel tevreden dat de Maritiemdreef een voetgangerszone blijft, maar dat deelauto's eigenlijk geen plek vinden in ondergrondse garages lijkt mij een heel vreemd concept te zijn.

De stedenbouwkundige lasten die enkel in de Stad Brussel besteed zullen worden, vind ik een jammere zaak aangezien Molenbeek zelf direct geaffecteerd wordt door de ontwikkelingen op die site.

Het lijkt mij logisch dat de lasten die stedenbouwkundig voortvloeien uit dat project ook in die omgeving worden voorzien. Gemeentegrenzen lijken mij daar nu geen bezwaar in te mogen betekenen.

Maar ik dank u voor alle aandacht en de sérieux waarmee dit behandeld wordt.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 6 - Punt 6

M. Hellings. - Par rapport au point 6, monsieur le Bourgmestre – mais ça s’adresse peut-être à Mme Buggenhout qui est en charge de l’imprimerie via « Achats et facilités », je ne sais pas, mais il s’agit d’une convention de collaboration entre la Ville et le CPAS pour mutualiser le service d’imprimerie – ce qui est une bonne idée, mais j’ai plusieurs questions à cet égard.

Il est question de mutualiser d’autres services entre le CPAS et la Ville de Bruxelles : je pense au parc **automobile (?)**, aux ressources humaines – ce qui est un gros morceau ! L’énergie, mais aussi le patrimoine – ce qui est aussi un énorme morceau !

Pourquoi est-ce que vous présentez ici une collaboration sur l’imprimerie et pas la « *big picture* » sur l’ensemble des services qu’on pourrait mutualiser au niveau des deux institutions ?

Deuxième chose : il n’y a pas de clause environnementale (ou sociale, d’ailleurs) par rapport à cette collaboration entre le CPAS et la Ville. On aurait pu imaginer que le CPAS demande par exemple l’usage d’encre naturelle ou de papier recyclé.

Enfin, il n’y a pas de clause sur la gestion des données à caractère personnel entre ce qui serait imprimé par l’imprimerie d’« Achats et **facilités (?)** » et le CPAS par rapport, par exemple à des données à caractère personnel qui seraient imprimées, justement.

Et donc, pourquoi est-ce que la Ville et le CPAS n’ont pas prévu une clause sur cette gestion de données à caractère personnel ?

Merci.

M. le Bourgmestre.- Oui, donc, en effet, et on peut rajouter aussi le domaine informatique, sur lequel nos équipes collaborent pour trouver des ponts.

Vous savez que c'est un travail de longue haleine, et en fait, on passe dossier par dossier, mais vous avez cité, à mon avis, l'ensemble des dossiers sur lesquels on travaille de façon prioritaire pour regrouper nos services dans un but d'efficacité et pour permettre aussi au CPAS de se concentrer sur ses missions premières **que sont l'aide (?)** sociale par rapport à cela.

Et donc, c'est le premier dossier. Dès le 1^{er} mai, ces deux services seront communs – je pense que, comme vous l'avez souligné, c'est une belle avancée.

Alors, objectivement, c'est plutôt dans la convention générale de l'imprimerie, puisqu'en fait, ils vont plutôt intégrer l'imprimerie de la Ville, qu'on doit revoir pour les différentes mesures environnementales ou sociales.

Sur la dernière remarque, je vous avoue que... je regardais Mme (*Inaudible*), ça nous a un peu échappé. Donc j'en tiens vraiment compte et on va un peu poser la question par rapport à d'éventuelles données personnelles, puisque vous savez que sur les données **qu'est amené (?)** à traiter le CPAS, via son comité d'Action sociale, elles sont là, mais donc ça, je vous avoue que je ne peux pas vous répondre tout de suite, mais qu'on va en tout cas poser la question – elle me semble en effet pertinente –, de dire que « Attention : on ne fait pas qu'imprimer des prospectus. Il peut y avoir, en effet, des données très particulières qui doivent être protégées. »

Donc, on va reposer la question à l'imprimerie, mais j'imagine, puisqu'on reprend... Le CPAS ne disparaît pas : lui connaît ces mesures et ce avec quoi il faut travailler, j'imagine qu'ils vont expliquer à leurs collègues de la Ville la façon dont ça va **se procéder (?)**. Mais oui, on ne va pas attendre que tout le

monde soit prêt pour avancer, donc, au fur et à mesure, on va passer les conventions au Conseil communal, et puis on espère en effet que cette année, il y en a encore plusieurs qui seront opérationnelles.

(...)

Et environnementales, mais ça ne m'étonne pas (on me souffle, hein?), apparemment c'est déjà prévu à la Ville – j'imagine que vous le savez... (rire)

M. Hellings. - Oui oui, je le sais bien.

M. le Bourgmestre. - Et apparemment, sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD), ce serait ces mesures-là qui seraient intégrées dans l'utilisation qui est faite, puisqu'en fait, c'est vraiment une équipe qui rejoint une autre.

M. Hellings. - Donc, sous forme de réplique, monsieur le Président, c'est une très bonne chose de rapprocher le CPAS de la Ville de Bruxelles, son personnel ; d'avoir une gestion intégrée du service public. C'est excellent !

2. il y a une stratégie en matière d'achats durables qui s'applique aussi à l'imprimerie, donc c'est heureux de voir le CPAS rejoindre cette stratégie d'achats durables – et donc d'impression durable.

Et enfin, j'espère qu'on pourra voir au budget 2025, mais probablement aussi 2026 et 2027, des économies d'échelle qui sont faites non pas sur le personnel, mais sur l'achat de papier et tous les autres achats durables que la Ville peut faire en matière... eh bien d'achats publics.

Point 8 - Punt 8

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Ça concerne un prêt d'1,5 million d'euros que la régie **communale autonome (?)** Bourse-Beurs a contracté auprès de Belfius pour payer non pas des projets muséaux, non pas des travaux, mais pour payer salaires et fournisseurs.

Donc, on est évidemment dans un cas **de (?)** « crise de liquidité », visiblement, à la régie Bourse pour une somme importante, je **le (?)** rappelle : 1,5 million d'euros – monsieur Coomans de Brachène, ça doit vous parler !

Alors, la Ville se porte irrévocablement et inconditionnellement caution solidaire de tous les montants qui seraient dus par la régie. C'est ce qui est inscrit dans la convention qui est liée **à ce (?)** point.

Donc, j'ai plusieurs questions :

Comment va la régie Bourse ?

Qu'en est-il de sa fréquentation actuellement : est-ce qu'on a un problème de fréquentation ?

Est-ce que, c'est la deuxième question, la Bourse connaît, comme la Ville, une crise de trésorerie et de liquidité. Je vous rappelle que le mois passé, nous avons demandé à la tutelle de pouvoir faire appel à des... un « remplissage de caisse » par la banque Belfius.

Ici, il s'agit d'un prêt demandé par la régie Bourse pour payer des salaires et des fournisseurs, et je rappelle ce qu'est une crise de liquidité : c'est ne pas avoir les liquidités nécessaires pour pouvoir faire face à ses engagements – un contrat de travail, un contrat de fourniture, c'est un engagement.

Et ma deuxième question, c'est : où en est la demande effectuée auprès de la tutelle pour une avance de trésorerie pour la Ville.

Est-ce que la tutelle a répondu ? Est-ce qu'on peut le faire ? Et quel est l'impact que ça va avoir pour le contrat, ici, qui concerne la régie, si la Ville ne peut pas faire appel à une avance de trésorerie ?

Merci.

M. Maimouni.- Monsieur le Président, (*inaudible*).

M. le Président.- Mais vous n'avez pas posé la question. Je m'excuse, on fait l'ordre normal : M. Hellings pose une question au Bourgmestre.

Vous auriez pu vous insérer dans cette question ; vous ne l'avez pas fait tout de suite, je demande (*inaudible*) répondre. Ici, je suis à la...

M. Maimouni.- Ça fait cinq minutes que je lève la main, hein ?!

M. le Bourgmestre.- Oui. Donc, en fait, attention : la ligne de crédit est **octroyée (?)** par la régie. On ne donne qu'une caution, comme on le fait sur toutes les institutions qui dépendent de nous.

Avoir une ligne de crédit « court terme », honnêtement, je ne connais pas d'institution qui n'a pas ça. C'est vraiment une gestion de trésorerie assez classique et sur **laquelle (?)**, eh bien... les hôpitaux, ou que ce soient alors différentes asbl, eh bien, généralement – souvent, en tout cas –, la Ville donne sa caution par rapport à cela, qui garantit à la fois un taux d'intérêt plus bas et une garantie pour les banques d'être sûres d'être remboursées.

Après, on peut faire un exposé, mais plutôt en section, sur où en est la régie de la Bourse, mais – de toute façon, on intègre tout le monde, y compris l'opposition – pour le moment, les chiffres, ça progresse bien en termes de

visiteurs.

Et donc ici, attention : **ce n'est (?)** pas un prêt **que contracte (?)**...

Et alors, sur votre demande par rapport à la Région, eh bien pour le moment, avec Belfius, notre crédit est tout sauf « ébranlé », hein ?

Donc, ils nous ont prévenu.

Et vous verrez d'ailleurs qu'à la Région, on a longtemps dit que c'était la catastrophe... que la Région allait manquer de crédit. Il y a quinze jours, j'ai pu voir... je n'ai pas dit que la situation était brillante à la Région, mais qu'en tout cas il n'y avait pas d'ébranlement de crédit non plus à la Région.

C'est le cas aussi à la Ville : il n'y a absolument aucun ébranlement de crédit à la Ville. Ce **à quoi (?)** nous devons réfléchir, c'est notre taux d'endettement, et surtout, c'est vrai, notre exposition via nos billets de trésorerie, puisque il **est (?)** quasi à 50/50 entre les avances de trésorerie que nous avons – et que nous avons fait aussi pour nos hôpitaux, ou pour d'autres choses – , mais ici, je le répète : ce n'est pas une avance de trésorerie, ce n'est vraiment qu'une caution.

On aurait pu passer par l'avance de trésorerie, ce n'est pas ce que nous demande la régie communale autonome de la Bourse, c'est vraiment de garantir son prêt, eh bien... qui lui permet évidemment, à sa banque, d'avoir des meilleurs taux et une meilleure couverture.

M. Hellings.- Mais donc, on est bien d'accord, ce n'est pas la Ville qui avance, à la régie Bourse, 1,5 million d'euros, c'est la régie qui emprunte à court terme 1,5 million d'euros auprès de Belfius pour pouvoir payer des salaires et des fournisseurs.

C'est sensiblement différent d'un prêt qu'on obtient de la banque Belfius pour pouvoir faire des travaux, qui serait parfaitement légitime – en l'occurrence, le bâtiment est neuf, donc ça ne se justifie pas.

Il y a donc un danger de voir se transformer une crise de liquidité en crise de « solvabilité ». La crise de solvabilité (je reprends la formule que vous pouvez trouver sur Wikipédia), ce n'est pas seulement une difficulté temporaire de trésorerie, ce qui est le cas ici, mais parce qu'il existe un déficit structurel entre recettes et dépenses.

D'évidence, il n'y a pas suffisamment de recettes à la Bourse, ce qui fait qu'aujourd'hui, la Bourse est amenée à aller chercher sur le marché bancaire un prêt « court terme » qui lui permet de payer son personnel et ses fournisseurs. C'est donc inquiétant et je vous rejoins par rapport à cette demande : ayons une section réunie.

Je sais que l'opposition est représentée au sein du conseil d'administration, il y a eu une discussion en présence de l'opposition – Mme Stoops représente les écologistes dans ce conseil, elle m'en a fait référence –, mais je pense que nous devons avoir une discussion en section réunie sur les projets pour mettre à flot ce beau projet, certes, mais qui connaît manifestement des crises de liquidité importantes.

Et par rapport à la Ville de Bruxelles, j'espère que vous avez obtenu un beau taux auprès de Belfius, parce que c'est clair qu'une chose est de financer avec un prêt à court terme les salaires et les fournisseurs de la Bourse, **mais (?)** ce serait beaucoup plus grave si nous n'obtenions pas un bon taux pour pouvoir financer le personnel et les fournisseurs de la Ville de Bruxelles !

Point 95 - Punt 95

M. Bauwens.- Merci pour mon tour, monsieur le Président. J'avais des questions, monsieur le Bourgmestre, concernant l'achat ou la mise en œuvre de drones par la police de Bruxelles-Capitale–Ixelles.

Ce qui n'est pas clair, dans le point que j'ai lu – et aussi parmi des gens dans la police –, on se demandait le champ d'utilisation de ces drones, ici. Parce que d'un côté, je comprends **d'après (?)** le texte qu'on parle vraiment d'actions policières lors d'une manifestation ou autre, et je spécifie, tandis que plus loin dans le texte, on parle quand même de : « prévenir, constater et déceler des infractions ou incivilités sur la voie publique, etc. »

Et donc, l'usage des drones sur lesquels on nous demande de nous positionner est légalement, quand même... Donc, je voudrais avoir des réponses très claires sur quand est-ce qu'ils vont être utilisés, parce qu'au niveau de la législation **sur le fait (?)** d'être filmé par des drones, la législation des drones est beaucoup moins claire et donc demande un **examen (?)** juridique beaucoup plus **approfondi (?)** s'ils vont être utilisés comme... je ne vais pas dire tous azimuts, mais beaucoup plus **fréquemment (?)** que lors d'une intervention policière lors d'une manifestation.

La même question se pose aussi un peu plus loin dans le texte, où on parle des images qui vont être utilisées à titre éducatif – des choses pareilles.

Donc, en fait, au niveau de la loi et aussi au niveau du **RGPD (?)**, au niveau de la protection des données, etc., qu'est-ce qui va se passer et quelle loi gère l'utilisation des drones hors intervention policière planifiée ?

Hormis le fait que des policiers demandent, en plus, des questions comme : « Si ce n'était pas planifié, dans nos expériences, c'est plutôt compliqué de faire décoller un drone à Bruxelles. »

Autre question : c'est pourquoi est-ce que dans le plan – et ça, c'est vraiment la question pas la plus importante, mais elle est là quand même : Pourquoi est-ce qu'on confie le pilotage des drones à une firme extérieure dans une phase test ? On peut encore l'accepter ou le comprendre, mais est-ce que c'est prévu, après la phase test, de former alors nous-mêmes le personnel, vu que la police fédérale le fait ?

On a l'expérience dans notre pays de le faire, et donc toutes ces questions-là posent une question, mais donc, la question principale est : wat is de omlijning, wat is het kader van het gebruik van die drones, die echt niet duidelijk is.

Le texte se contredit, je trouve, donc sur ce plan-là, j'avoue que le texte est très compliqué à juger.

M. le Bourgmestre. - Merci, monsieur le Président. Donc, monsieur le conseiller, pour être très clair, il ne s'agit pas de faire tourner un drone 24 heures sur 24, qui **passé tout le temps en « standby » (?)** tous les quartiers, comme on pourrait le voir...

L'idée, c'est quoi ? C'est que, en fait, on utilise pour l'instant des drones de la police fédérale, comme vous l'avez bien dit, et ici, c'est d'abord de tester – c'est ce qu'on appelle le « *proof of concept* » – avec une autre zone **de police (?)**, qui est la zone Montgomery, de pouvoir avoir notre propre drone pour voir s'il a une efficacité.

Donc l'idée, c'est par exemple.. eh bien, je viens d'avoir un message : malheureusement, il y a un accident grave qui s'est passé à Laeken, et là, on peut envoyer assez rapidement un drone pour surveiller la circulation et voir comment ça se passe pendant que les premières équipes de police sont là, qui **permettent (?)** d'avoir une vue d'ensemble.

On peut avoir un gros incendie, on peut rapidement envoyer un drone. On peut avoir, malheureusement, des coups de feu qui peuvent arriver : là aussi, ça peut être intéressant de d'abord envoyer le drone.

Et donc, ce serait le drone géré par la police, évidemment !

Alors, aujourd'hui il y a une société, ce qui veut dire que la phase test, elle ne coûte rien : on autorise, mais ce sont évidemment des policiers qui sont derrière les caméras, qui voient les images, et elles sont conservées en expliquant. Et sous le contrôle de l'Organe de contrôle de l'information policière, qui est évidemment consulté sur la façon dont les données peuvent être utilisées, comment elles sont récupérées, combien de temps elles sont gardées... c'est mis dans la convention.

Mais donc, soyons clairs : **ce (?)** n'est pas... on ne va pas mettre dans le ciel de Bruxelles des dizaines de drones qui, en permanence, surveillent les choses. C'est plus, en intervention, à un moment donné, de pouvoir faire appel à ce moyen, en dehors des systèmes de caméras – vous savez qu'on a 440 caméras sur le territoire, et d'ailleurs, c'est une « grosse » demande des citoyens qu'on équipe même plus de quartiers en caméras, on a beaucoup de gens qui nous le demandent par rapport à ça, ça a une certaine efficacité.

Eh bien, le drone complète ça.

Mais il y aura... il y a un cadre extrêmement strict – et c'est normal en Belgique – par rapport à l'utilisation des drones : qui peut avoir accès aux images, comment elles sont diffusées.

Mais ici, on est dans une phase de test dont, évidemment, nous rendrons compte au Conseil communal de... des conclusions de ce test que nous fera notamment la police, je le répète : sous le contrôle de l'Organe de contrôle.

Je peux vous dire que l'Organe de contrôle, il est extrêmement strict, hein ?!
Depuis des années, on essaye par exemple de partager des images entre la STIB, entre Bruxelles Mobilité et les zones de police. Le blocage, il ne vient pas (comme je l'entends parfois dans le parlement régional) d'une volonté de ne pas vouloir partager : il vient **de ce qu'il (?)** y a un organe qui dit : « Attention : il y a des choses que vous pouvez partager, d'autres pas. »

Et voilà ! La démocratie, c'est aussi les contre-pouvoirs. Il faut pouvoir aussi entendre ça.

Mais donc, très clairement – et c'est mis dans l'arrêté, ici –, cet organe est consulté et c'est sur cette base-là, évidemment, que le drone est utilisé.
Mais, je le répète : il est utilisé sur des interventions spécifiques commanditées par la zone **de police (?)**. Donc, quelle est la différence par rapport aux « drones fédéraux », c'est que là, ils doivent être réservés – longtemps à l'avance – souvent sur de grandes manifestations, pour gérer de l'ordre public, ce qui, quand même, est beaucoup moins impactant : souvenez-vous des périodes où l'hélicoptère tourne, avec tout ce que ça comporte comme nuisances et comme excitation. Ces drones permettent en effet d'avoir des images très claires, de mieux gérer l'ordre public.

M. Bauwens.- Merci pour la réponse, qui est quand même un peu clarifiante.

Je trouve qu'il y a quand même une grande « zone grise » entre ce que vous dites – et avec lequel je peux vraiment être d'accord de dire okay, on intervient dans le cadre très spécifique, comme selon les exemples que vous avez donné - et le spectre que vous avez **décrit (?)** d'une ville où il y a des dizaines de drones et qui iraient compléter les caméras qui sont déjà actives dans la Ville.

Et je trouve que... est-ce qu'on ne peut pas alors dire qu'on doit améliorer le texte qui nous est présenté ici, parce que le texte présenté ici, et par moi et par plusieurs policiers, a été lu d'une façon où ce n'est pas clair.

Parce que le texte dit clairement : « On veut constater et déceler des infractions ou incivilités sur la voie publique. »

Donc, si on lit le texte tel qu'il est présenté, c'est comme si on va chercher... des gens qui crachent par terre ! Et je vais chercher loin l'exemple pour être aussi clair **sur le fait (?)** qu'il faut des textes... Quand il s'agit de « caméra-vigilance », je trouve qu'il faut être vraiment vigilant sur : est-ce qu'on est vraiment dans le droit ? Est-ce qu'on ne devient pas... est-ce qu'on ne va pas au-delà des lois et est-ce qu'on n'est pas en train d'instaurer un système où les choses ne sont pas claires ?

Donc, à ce niveau-là, moi, je pourrais même proposer de dire : « Okay, mais représentez un texte qui est beaucoup plus clair, qui **lève (?)** les zones grises. Parce que et les policiers le disent, et j'ai aussi soumis le texte à un avocat qui dit : « Mouais... ici, il y a quand même matière à débattre. »

Donc moi, je dirais plutôt, pour avoir un « truc » qui est clair et qu'on peut même soutenir, eh bien postposons-le, clarifions le texte, parce que c'est un débat qui mérite vraiment **de l'attention (?)** et d'aller vraiment dans le détail.

Et je trouve que c'est un peu... présenter le texte le jeudi soir, avec plein de (*inaudible*) et des questions, quand même, sur la démocratie et les lois sur les drones, etc. qui ne sont pas claires pour le voter ce soir, ça je trouve que c'est quand même un peu aller trop vite.

Mais voilà. Ça, c'est mon opinion à moi.

M. le Bourgmestre.- Une courte réplique, quand même, parce que c'est pour ça qu'on fait un test ! Donc, le test, il est clairement mis « du 15 avril... » – Bon ! *(Soupir ironique)* On sera après... – « ... au 30 octobre ». Donc il est court !

On est sur un test court, et qu'est-ce qu'on dit : « Considérant qu'une analyse d'impact et des risques sera réalisée à l'issue de la période test... »

Cinq mois, ça paraît correct : **ce n'est (?)** ni trop long, ni trop court !

« ... afin d'évaluer les aspects relatifs à la protection de la vie privée... » – c'est écrit comme tel ! – « ... ainsi que les avantages opérationnels, notamment concernant les catégories de données à caractère personnel traitées, la proportionnalité des moyens employés, l'objectif opérationnel à atteindre, la durée de conservation des données nécessaires à **ces objectifs (?)** et l'enregistrement et la conservation des données. »

Et on ajoute, deux paragraphes plus loin : « Considérant que l'Organe de contrôle de l'information policière sera consulté. » – qui est un organe complètement indépendant de la police !

Franchement, on a mis des barrières. Moi, je peux vous dire que je m'engage à revenir au Conseil...

Parce que, à un moment donné, il faut bien passer par un test, hein ?! Il faut quand même, à un moment donné, voir ce que c'est !

J'entends vos réserves, parce qu'en effet, il faut être prudent sur les utilisations que l'on fait de ses images, même si je le dis : dans les caméras, on peut considérer que, quand même, on les utilise... Je n'ai pas encore constaté d'excès sur les caméras qui sont données – on se souvient qu'il y a eu de gros débats dans les années nonante –, je considère que maintenant, cette technologie est quand même plutôt maîtrisée, sachant que, je le répète : ce sont des policiers qui sont derrière ces caméras.

Qu'on refasse le point au mois de novembre, par exemple, ou au mois de décembre, une fois qu'on a fini le test. Je rappelle qu'on n'achète pas ce matériel. C'est un test de cinq mois. Après, on va évaluer notamment – et on le redit dans l'arrêté – avec l'Organe de contrôle qui va nous dire : « Est-ce que vous avez été plus loin que la loi, ou pas ; est-ce que ça a été un problème ou pas ? »

Donc, j'entends vos remarques par rapport à la fin de l'arrêté, puisqu'on parle bien de prévenir, parce qu'on dit les objectifs que l'on veut atteindre. Mais je pense qu'on met des balises très fortes, et notamment la plus forte : c'est qu'on verra si on continue l'expérience ou pas. Aujourd'hui, ce n'est pas une décision... ce n'est pas un blanc-seing que donne le Conseil aujourd'hui. Il dit : « Okay pour une phase test, mais on veut évaluer. »

M. Bauwens.- Juste pour la clarté du débat, parce que je sais que parfois les choses prennent une tournure bizarre quand on pose des questions.

(...)

Non, je ne vous vise pas, mais je veux dire...

M. le Président.- Allez, au fait...

M. Bauwens.- Non, la question n'est pas : est-ce qu'on est... Je ne suis pas contre les drones, tout comme je ne suis pas contre des caméras contre des incivilités dans les rues, contre même (*inaudible*), etc.

Mais vu qu'on parle de caméras, je trouve qu'il ne faut pas de zones grises et il y a trop de zones grises pour l'instant.

C'est tout, voilà. Mais...

M. Maimouni.- Monsieur le Président, j'avais levé la main pour intervenir sur les dossiers de M. le Bourgmestre, mais visiblement, vous ne m'avez pas vu. Je me suis remanifesté pour pouvoir le faire, mais visiblement...

Jusqu'à preuve du contraire, toutes les caméras peuvent témoigner que j'avais levé la main.

M. le Président.- Monsieur Maimouni, je vais vous dire : la procédure est très simple.

Je vais vous donner la parole quand même, exceptionnellement, mais la procédure est la suivante : quand je cite le nom des dossiers de l'échevin, on demande les questions – c'est d'une simplicité et d'une démocratie totale !

Vous n'êtes pas intervenu, c'est dommage. Je vous conseille, la prochaine fois, lorsqu'on cite le nom de l'échevin, tout de suite de lever votre main et de poser votre question.

On n'a rien contre les questions et certainement rien contre les réponses. Donc, monsieur Maimouni, qu'est-ce que vous vouliez comme dossier ? Numéro ?

M. Maimouni.- Le **point (?)** 8. Et aussi réagir vis-à-vis du **point (?)** relatif au test pour le drone.

M. le Président.- Allez-y !

Point 8 - Punt 8

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, j'ai bien écouté votre réponse concernant la caution de la Ville de Bruxelles pour ce prêt à court terme. Mais à court terme, c'est quoi ? Un an, deux ans, cinq ans ?

Ça, c'est déjà une chose.

Quelle est la situation financière actuelle de la Bourse, qui nous permet d'avoir un minimum de garantie pour pouvoir rembourser ce prêt ?

Ça, c'est déjà une chose.

Et si, et seulement si – vu que jusqu'à preuve du contraire et aujourd'hui, la Bourse donc le **Beer Temple (?)** se trouve en déficit alors qu'il aurait dû être en boni déjà il y a deux ans –, est-ce qu'il y a des alternatives qui auraient vu le jour ou qui sont en proposition ou en étude pour pouvoir maintenir le bâtiment et le concept à flot ?

M. le Bourgmestre. - Je vais vérifier le délai, mais comme c'est une ligne de crédit, à mon avis, c'est sans terme.

Le principe d'une ligne de crédit, c'est qu'elle est ouverte et tant que vous **n'atteignez pas (?)**, vous avez votre ligne qui est ouverte et votre prêt...

Enfin, c'est comme ça que je connais les lignes de crédit, mais on est en train de vérifier...

Mais ce n'est pas un emprunt, hein ?

M. Maimouni. - Il est écrit « crédit court terme ».

M. le Bourgmestre. - Oui, oui, c'est ça. Mais donc, c'est ça le principe d'une ligne de crédit à court terme : c'est en fait une espèce de « *revolving* », comme on l'appelle, où vous l'alimentez en permanence selon que vous allez pêcher dessus ou pas.

C'est... eh bien oui, je ne peux pas dire autre chose qu'une ligne de crédit, donc il n'y a pas de délai comme tel. Après, les taux peuvent être révisables, mais vous avez une ligne de crédit.

Enfin, je ne sais pas le dire autrement...

M. Maimouni.- Ça, j'ai compris – je sais ce que c'est qu'une ligne de crédit, monsieur le Bourgmestre.

Donc, ça veut dire qu'on se porte garant et caution ad vitam aeternam ?

M. le Bourgmestre.- Oui. Comme on l'est avec la régie. La régie, elle dépend complètement de nous.

Si demain, la régie devait disparaître, nous sommes cautions de tous ses actes. C'est le principe d'une régie.

M. Maimouni.- Ça, j'ai bien compris. Et quelle est la situation financière actuelle du **Beer Temple (?)** ?

M. le Bourgmestre.- On remonte, honnêtement, en termes de visiteurs. On n'est pas encore aux 300.000, mais on atteint à mon avis plutôt les 180.000 ou 190.000 sur base annuelle.

On a engagé un nouveau directeur, qui est l'ancien patron de l'Heineken Experience, qui fait vraiment un super boulot avec les équipes.

Le bâtiment coûte un certain prix, mais reconnaissons qu'il est très bien entretenu – ça aussi, c'est important : on avait voulu montrer qu'on **était (?)** capable de ça aussi.

Et donc on progresse, mais il faut toujours un peu de temps pour s'installer – on le savait.

Mais je pense que les perspectives sont plutôt positives et je vais vous renvoyer à la section réunie qu'on va faire à un moment donné pour parler de la Bourse, comme ça on fera venir les gens de la Bourse pour que vous ayez toutes les perspectives par rapport à cela.

Point 95 - Punt 95

M. Maimouni.- Concernant la deuxième question, il y a un aspect que M. Bauwens avait mis en avant : supposons que durant la **phase (?)** test, la police constate une infraction quelconque, est-ce que cette infraction sera reçue comme preuve ou pas ?

Parce que le problème du drone, c'est qu'il est mobile. Moi, pour ma part, je suis pour la présence de caméras 24 heures sur 24 et à un maximum d'endroits possibles, parce que là où elles sont, en général, à travers le monde, c'est beaucoup plus sécurisé.

Mais imaginons que la caméra capte une infraction, mais qu'elle ne capte que la finalité d'une infraction. Par exemple, je me retrouve, moi, à mettre un coup de poing à quelqu'un qui initialement m'avait tapé, ce qui est de la légitime défense. Le problème, c'est que la personne qui m'a frappé n'a pas été filmée. Qu'est-ce qui se passe dans ces cas-là ?

M. le Bourgmestre.- Monsieur Maimouni, moi, je ne suis pas juge. Je parle sous le regard d'un substitut, mais ça, ce n'est pas moi qui pourrais répondre. Je ne peux pas vous répondre.

Sur le fait de savoir si ça constitue une preuve, généralement, j'ai envie de dire oui. On peut l'utiliser, mais ça dépend d'un juge.

Ce n'est pas un bourgmestre, patron de la police administrative, qui peut vous répondre.

Objectivement, l'utilisation de l'image, c'est les juges d'instruction et puis les tribunaux correctionnels ou de police qui en décideront.

Je ne sais pas vous répondre.

M. le Président.- Voilà. Laissez au parquet ses prérogatives...

M. Maimouni.- Mais c'est justement ça, le principe de la **phase (?)** test.

Est-ce qu'on en fait un cas d'école et que cet incident-là puisse être étudié pour voir si c'est pris en considération ou pas, ou si ces images sont de facto reprises comme preuve ? C'est ça la question. Parce que si c'est une **phase (?)** test, on peut partir du principe qu'il y a des défaillances.

M. le Bourgmestre.- Je répète : je connais mon rôle : mon rôle est la police administrative, pas judiciaire.

M. le Président.- (Rire.) Oui !

M. le Bourgmestre.- Ces images peuvent être utilisées au niveau judiciaire, mais votre question, il faut la poser au parquet et au juge.

Moi, je ne peux pas vous répondre.

M. le Président.- J'insiste sur la différence entre la responsabilité administrative et judiciaire. Et ici, vous êtes en plein dedans. Voilà !

Mais... on peut en parler ailleurs, n'est-ce pas ?

Dossiers de Mme l'échevine Frelinx
Dossiers van mevr. de schepen Frelinx

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 18 - Punt 18

Mme De Marte.- Je vais être brève, parce que je ne suis pas... On est deux femmes, donc on ne va pas prendre la parole 10.000 fois (*rire*) comme les hommes avant nous.

C'est le point qui concerne le rétablissement du branchement d'une conduite d'eau pour la fontaine située au square Marie-Louise.

Je me félicite, madame l'échevine Frelinx, que vous ayez à cœur le patrimoine de nos squares dans le quartier européen.

En même temps, comme je l'ai déjà souligné dans mon intervention lors du Conseil précédent, je considère qu'en ce qui concerne le square Marie-Louise, il est dans un état plus général d'abandon que ce que les squares ont vécu dans les dernières années et sur lequel je vous demande, en tant qu'échevine des espaces verts, quels sont les projets, à part la réparation de la fontaine, pour ramener un peu de propreté sur le square Marie-Louise, mais aussi la sécurité du square Marie-Louise et aussi l'organisation peut-être d'activités pour rapprocher un peu les citoyens, comme cela a été fait dans le cadre du square Ambiorix et du square Marguerite.

Parce que ce square est, pour la partie basse du square européen, un square que beaucoup de familles considèrent comme un espace de sociabilité et de partage,

mais il est malheureusement un petit peu délaissé et, par rapport à ces deux autres squares voisins, il a peut-être un peu moins d'espace de sociabilité que les autres.

Donc je vous demande quels autres plans vous avez en vue de la requalification de ce square dans les prochaines années ?

Merci.

Mme Frelinx, échevine.- Merci pour votre question, mais elle dépasse un petit peu le cadre du point 18 en particulier.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement, ce qu'on est en train de faire, c'est qu'on va essayer de remettre du gazon là où, autour de l'étang, il y a pas mal d'endroits où l'herbe est partie. On va remettre dans son état d'origine le square Palmerston. Et puis, dans la plaine de jeux, au square Ambiorix, on va en principe ajouter un module de jeux, parce qu'il y a beaucoup d'enfants qui jouent là et il n'y a probablement pas assez de modules de jeux actuellement.

Voilà ce qui est dans le « *pipeline* » pour l'instant.

Mme De Marte.- Merci. Je vous invite à venir voir les squares, pour qu'on puisse vraiment en apprécier aussi l'état un peu de délaissement, surtout des dépôts clandestins, aussi parfois la sécurité la nuit parce que c'est un endroit important pour le bas du quartier européen.

Je pense que ça vaut vraiment un investissement autre que celui sur le patrimoine qui, évidemment, me paraît très important.

Les squares, tous les trois, sont un patrimoine très important de notre quartier, mais ils méritent plus d'attention pour ce qui concerne aussi qu'est-ce qu'on en

fait comme espace pour la citoyenneté, parce que c'est aussi un quartier très multiculturel où il y a beaucoup d'habitants qui sont là de passage, mais qui aimeraient bien avoir des espaces communs pour la sociabilité qui soient plus accessibles, disons, et plus sécurisés aussi, parce **que, la nuit (?)**, il y a un problème de deal assez important.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Maes

Dossiers van mevr. de schepen Maes

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Buggenhout

Dossiers van mevr. de schepen Buggenhout

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Wauters

Dossiers van dhr. schepen Wauters

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 107 - Punt 107

M. Hellings. - Bonjour, madame l'échevine. Il s'agit d'une prolongation d'occupation par Interparking du parking Grand-Place en vertu d'un accord entre la Ville, qui possède le parking, et Interparking qui l'exploite, **pour (?)** pouvoir faire une série de travaux d'aménagement.

Il s'agit d'une convention « long terme » qui implique un loyer, de mémoire, de 9.000 € – 9.000 € par mois, je pense – ce qui est assez peu pour le parking le plus rentable de toute la Belgique.

C'est vraiment « la zone », le parking Grand-Place, qui est le parking le plus rentable de toute la Belgique ! Tout ça pour 9.000 € par mois. C'est très peu.

La Ville est propriétaire d'une multitude d'autres parkings. Elle n'est pas gestionnaire : c'est généralement Interparking qui est gestionnaire, c'est une tradition. Dès que vous soulevez un tapis, à la Ville de Bruxelles, vous trouvez Interparking ou AG, c'est comme ça.

D'où mes questions.

La première : pourquoi est-ce que vous signez cette convention avec Interparking sur le parking le plus important, le plus stratégique pour la politique de mobilité, mais aussi pour les finances d'Interparking maintenant, sans prévoir des conventions sur les autres parkings.

Je pense en particulier à la convention qui lie la Ville de Bruxelles et Interparking (enfin qui liait la Ville de Bruxelles et Interparking) sur le parking

Écuyer, qui est tout proche d'ici, et il n'y a plus de convention actuellement entre la Ville de Bruxelles et Interparking par rapport à Écuyer – il y a même un litige.

Pourquoi est-ce que vous n'avez pas profité de cette convention avec Interparking sur le parking Grand-Place pour pouvoir vider le litige en cours par rapport à l'exploitation du parking Écuyer ?

Et enfin, il y a une vieille tradition qui veut que la Ville de Bruxelles puisse occuper le parking Grand-Place. Est-ce qu'il y a, dans cette convention, une convention qui prévoit la mise à disposition de places de parking – je pense aux conseils communaux – dans le parking Grand-Place, dans la convention que vous soumettez ici au vote des conseillers communaux ?

Merci.

Mme Houba, échevine.- Merci, monsieur le conseiller, monsieur Hellings, pour votre question sur le parking Putterie. La Ville de Bruxelles, qui est représentée par la Régie foncière, a conclu un contrat de bail avec la SA Foncière du Carrefour de l'Europe, qui est désormais la SA Interparking.

L'objet – et ça, c'est un point important par rapport à votre question – est situé au boulevard de l'Impératrice à 1000 Bruxelles. L'accès se fait via le parking Grand-Place. Ça comprend 63 emplacements, c'est dénommé le parking B. Attention, ce n'est pas tout le parking Grand-Place : ici, ça ne concerne vraiment qu'une petite partie du parking Grand-Place. C'est juste à l'entrée, il n'y a vraiment que quelques places.

Ce contrat de bail avait été conclu pour une durée de 9 ans et s'éteint de plein droit le 31 décembre 2026. Mais donc, tenant compte de cette demande de prolongation d'Interparking, notamment pour amortir les investissements

nécessaires qui avaient été utiles pour la mise en conformité du parking concernant la délivrance du permis d'environnement (dont une ventilation et une nouvelle sortie de secours) on a l'idée d'accorder une prolongation d'une durée de dix ans et huit mois, qui est le temps estimé pour l'amortissement des investissements que je viens de vous citer, donc jusqu'au 31 juillet 2037, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 108.673,10 €, donc payable en douze termes égaux de 9.056,10 €.

Et donc, ça n'a rien à voir avec le litige auquel vous faisiez référence.

M. Hellings.- Merci, madame l'échevine, pour vos précisions. Donc, j'entends bien, c'est une partie du parking Grand-Place, non pas tout le parking Grand-Place, donc c'est important.

Je pense qu'en effet, il vaut mieux louer à Interparking beaucoup plus cher que 9.000 € par mois, soit 112.000 € par an, donc c'est une chose.

Vous aviez cependant une opportunité en or de pouvoir négocier avec ces « durs à cuire » d'Interparking – ce sont des durs à cuire ! –, de pouvoir négocier d'autres prolongations de concessions, voire l'annulation, la fin de certaines concessions.

Je pense qu'il y a assez de parkings privés hors voirie à Bruxelles gérés par Interparking et qu'Écuyer est une opportunité pour la Ville de Bruxelles de transformer cet espace stratégiquement bien situé en logements – en logements publics ou en logements privés, ou les deux – abordables, parce qu'aujourd'hui, il y a un besoin de logements et pas de parkings couverts comme un Interparking.

Et vous aviez l'opportunité, parce qu'Interparking était demandeur, de pouvoir prolonger ce petit bout de concession pour un parking qui est extrêmement important pour eux – il est le plus rentable de tout le pays ! – pour pouvoir

négozier la fin du litige avec la concession « Écuyer ».

Je pense que nous devrions un jour analyser toutes les concessions et leur durée avec Interparking, parce que la Ville de Bruxelles est propriétaire d'énormément de parkings stratégiques qui jouent un rôle dans la politique de mobilité à Bruxelles, et il serait intéressant de pouvoir avoir une vue d'ensemble de toutes les concessions, de leurs termes, de pouvoir reprendre en main publiquement ces parkings hors voirie, qui sont un maillon essentiel à la fois de financement public, puisque c'est loué à du privé pour que ce soit exploité, mais c'est quelque chose qui revient dans les caisses de la Ville, au bénéfice de tous les Bruxellois, mais aussi pour pouvoir mener nous-mêmes une politique de parking hors voirie qui est intéressante pour les poumons et pour le portefeuille.

Dossiers de M. l'échevin Ceulemans

Dossiers van dhr. schepen Ceulemans

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 46 - Punt 46

M. Hellings. - Voilà, c'est le point 46, sur le plan climat (?).

Désolé, je ne prendrai pas l'habitude d'intervenir sur des points que j'avais l'habitude de gérer lors de la majorité précédente, mais Mme Goyvaerts est absente, donc je vais poser les questions que Mme Goyvaerts vous aurait posées.

Donc, il s'agit d'un appel à projets « climat » qui est classique, que nous lançons nous-mêmes sans budget. Le règlement n'a pas changé, c'est maximum 40.000 €.

Ma question est toute simple :

Quel budget global prévoyez-vous au budget 2025 ? Aux environs de combien vous prévoyez ?

Et donc combien de projets vous pourriez soutenir au maximum, sachant que c'est maximum 40.000 € de financement par projet qui serait retenu ?

Donc voilà, c'est une question toute simple.

M. Ceulemans, échevin.- Merci pour **votre (?)** question. Je vais commencer par dire qu'il y a quand même quelques adaptations qu'on a prévues : cette fois-ci, on a aussi une certaine nouveauté, et c'est l'intégration d'une thématique. Et la thématique, cette fois-ci, c'est l'énergie : créer de l'énergie ensemble. Donc tout ce qui sera rapporté par l'appel à projets sera toujours mis dans une question de ce thème.

Sur votre question, en ce moment, on ne prévoit pas de montant global de l'enveloppe, mais bien le montant maximum que vous avez déjà cité, auquel peut prétendre chaque porteur de projets, de maximum 40.000 €.

En ce moment, je n'ai pas encore un chiffre ou un montant global qui pourrait indiquer l'enveloppe maximum, mais comme vous le savez très bien, les négociations budgétaires n'ont pas encore commencé.

Merci.

M. Hellings.- Merci, monsieur l'échevin du climat, pour votre réponse.

Nous serons très attentifs au moment du budget !

En 2018, il y avait 20.000 € au budget pour l'appel à projets qu'on appelait « environnement » ou « développement durable » à l'époque.

C'est devenu plus ou moins 300.000 € en 2024. Donc si vous présentez une enveloppe en dessous de 300.000 €, vous aurez une question du groupe Ecolo-

Groen, évidemment !

M. le Président.- On ne serait pas surpris !

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions

Moties

Point 49 - Punt 49

Proposition de motion introduite par Mme JELLAB, au nom du groupe Ecolo-Groen, concernant la déclaration de la Ville de Bruxelles comme commune antifasciste et appartenant à la « Coalition 8 mai ! »

Voorstel van motie ingediend door mevr. JELLAB, in naam van de fractie Ecolo-Groen, betreffende de verklaring van de Stad Brussel als antifascistische gemeente en deel uitmakend van de “8 mei-coalitie”

Proposition de motion introduite par les groupes PS-Vooruit, MR+ et Les Engagés-CD&V relative à la déclaration de la Ville de Bruxelles comme commune appartenant à la « Coalition 8 mai ! », antifasciste, engagée dans le devoir de mémoire et opposée aux idéologies racistes, antisémites, xénophobes ou liberticides et dictatoriales.

Voorstel van motie ingediend door de fracties PS-Vooruit, MR+ en Les Engagés-CD&V met betrekking tot de verklaring van de Stad Brussel als gemeente die deel uitmaakt van de “8 mei-coalitie”, antifascistisch is, zich inzet voor de herdenkingsplicht en gekant is tegen racistische, antisemitische, xenofobe of vrijheidsvernietigende en dictatoriale ideologieën

Mme Jellab.- Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers membres du Conseil communal, dans quelques jours, le 8 mai, nous commémorerons les 80 ans de la capitulation de l'Allemagne nazie et la victoire des Alliés.

La fin d'une guerre effroyable !

Une date inscrite dans l'Histoire pour rendre hommage au courage de celles et ceux qui ont risqué ou laissé leur vie dans l'enfer du nazisme.

Une date pour se souvenir ensemble des sacrifices consentis pour défendre la liberté, la fraternité, la solidarité et la paix.

À l'initiative de la Coalition 8 mai, notre groupe vous propose de soutenir le projet de fixer le 8 mai comme jour férié, un jour de mémoire et de victoire de la démocratie sur le fascisme.

Nous vous proposons de déclarer la Ville de Bruxelles comme ville antifasciste.

Nombre de victimes et de résistants de cette période doivent se retourner aujourd'hui dans leurs tombes ! Car, oui, chers collègues, les idées de l'extrême-droite reviennent en force.

Aux États-Unis, sous l'égide de Trump, mais aussi partout en Europe : Italie, Pologne, Hongrie, Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Slovaquie, Suède, Portugal, Espagne et chez nous, les partis d'extrême-droite ont émergé partout et gagné en popularité.

Soit ils gouvernent, soit ils sont soutenus depuis les bancs du parlement.

Tous ont comme moteur le conservatisme et la violence sociale, le rejet de l'immigration, de la diversité, le rejet de la pensée critique, le nationalisme, le mépris des plus vulnérables, la haine de l'autre, de la différence.

Les idées de l'extrême droite prennent racine quand les citoyens se sentent abandonnés par l'État. Quand ils se sentent en détresse économique, « galèrent » pour vivre, pour éduquer leurs enfants.

Quand le lien social s'effrite aussi, quand la violence devient institutionnelle, quand certains veulent museler la culture et s'interrogent sur l'opportunité d'un ministère de la Culture, il y a danger !

Quand les syndicats sont traités d'agitateurs et de « kékés avec une Cara Pils à la main », il y a danger !

Quand on brise le cordon sanitaire et qu'on débat avec le président du Vlaams Belang en direct sur une chaîne publique, il y a danger !

Quand on minimise le génocide du peuple palestinien devant les étudiants, il y a danger de basculer dans le fascisme !

Et les réseaux sociaux, malheureusement, amplifient et accélèrent le partage de ces idées nauséabondes, profitant de la détresse des internautes, seuls devant leurs écrans.

Mesdames et messieurs, oui, il y a un danger pour notre cohésion sociale, pour nos droits, particulièrement ceux des plus vulnérables, et pour notre démocratie !

La Ville de Bruxelles, de par sa diversité culturelle, son statut de capitale de l'Europe, doit agir plus fermement et durablement contre toutes les dérives fascistes et haineuses. Travailler sérieusement avec les associations, les syndicats, le monde culturel sur cette thématique. Travailler davantage à l'éducation, la mémoire – toutes les mémoires –, la citoyenneté.

La résistance ne se décrète pas : elle se prépare, elle s'organise, elle prépare un plan d'action ambitieux.

Plus qu'une simple motion, nous voulons voir notre Ville s'ériger contre toutes les haines, le racisme, la xénophobie, l'islamophobie, l'antisémitisme, toutes les discriminations : qu'elles soient sociales, religieuses, contre les orientations sexuelles ou de genre.

Plus que jamais, nous, les élus du peuple, qui luttons au sein de partis démocratiques, nous devons ouvrir les yeux et nous organiser avec détermination et force pour bloquer les idées fascisantes. Être attentifs à nos paroles qui se doivent d'être plus rassembleuses, plus fraternelles et inclusives.

(Applaudissements.)

Discussion conjointe

M. Maimouni.- Je voulais juste déclarer que la TFA-BXL+ soutenait de manière inconditionnelle cet amendement, car il est vrai que, de plus en plus, aujourd'hui, les polarisations entre les individus se font.

On a pu le voir d'ailleurs récemment à travers des discours – émanant d'ailleurs du président du Mouvement réformateur Georges-Louis Bouchez – **stigmatisant (?)** la communauté belgo-marocaine en Belgique.

Et je voulais dire que l'islamophobie, en fait, devait et doit être caractérisée, au même titre d'infraction que l'antisémitisme, la xénophobie et les idéologies racistes, parce qu'on a l'impression – moi, étant de confession musulmane –, on a l'impression qu'on a besoin de se justifier quand on nous tape dessus !

Et je pense que cet amendement, qui est déposé par Ecolo et qui est soutenu par la Team Fouad Ahidar, a plus que jamais sa place dans la motion qui est déposée.

Et j'invite tout un chacun à la soutenir de la même manière.

Je vous remercie.

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. Le 8 mai, c'est quand même une date importante qu'il ne faut pas banaliser, donc c'est pour ça qu'on veut quand même prendre le temps d'expliquer la ou les motions.

J'espère qu'Ecolo-Groen va maintenir la première motion, mais je peux déjà dire que même s'ils ne le font pas, on aurait voté pour.

Le 8 mai 1945, c'est l'Allemagne nazie qui signe sa capitulation sans condition. C'est la fin d'une guerre atroce et de la barbarie fasciste.

Des dizaines de millions de personnes ont été assassinées pendant la Seconde Guerre mondiale parce qu'elles étaient juives, parce qu'elles étaient slaves,

communistes, homosexuelles, syndicalistes, handicapées, chrétiennes progressistes, etc.

En réaction à l'horreur du fascisme, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été rédigée et les systèmes de sécurité sociale se sont développés. Le mouvement de décolonisation s'est renforcé et l'antisémitisme et le racisme ont été désignés comme des idéologies criminelles, sources de violence et de terreur.

C'est important de souligner ça lors d'un vote sur une motion qui veut appeler Bruxelles « ville antifasciste » !

En parlant de l'extrême droite, je veux souligner qu'entre les deux motions, **dont (?)** beaucoup d'entre nous disent qu'elles sont presque pareilles – et on peut soutenir les deux motions –, que le mot « extrême-droite » apparaît, je crois, huit fois dans la motion introduite par mes collègues d'Ecolo-Groen et seulement une fois dans la nouvelle version. Donc, il y a dans notre société une réticence à parler et à dénommer le danger de l'extrême-droitisation.

Et c'est pour ça que nous, on dit que les forces de droite et l'extrême-droite montent dans le monde entier. On pense à Milei en Argentine, Meloni en Italie, Orbán en Hongrie ou le Vlaams-Belang ici, en Belgique.

Donald Trump est devenu président des États-Unis une deuxième fois. Avec lui arrive un réseau de milliardaires de droite au pouvoir, dont l'homme le plus riche de la planète, Elon Musk, qui ont fait peser tout le poids de leur influence, de leurs médias et de leur argent pour faire réélire Trump.

En retour...

Et on peut écouter, parce que...

En retour, il promet des choses qu'on voit aussi apparaître ici, en Europe. En retour, Trump leur promet un État autoritaire dans lequel les syndicats sont affaiblis – un peu comme en Belgique, parfois.

La réglementation sociale et les lois environnementales sont progressivement supprimées et les réductions d'impôts pour les très riches sont financées par des coupes sombres dans les dépenses sociales – quelque chose qui ne me parle pas, mais qui, à mon avis, est très proche de nous : notre pays ne fait pas exception !

La menace est bien réelle et s'inscrit dans un climat général de droitisation de la société. La concertation sociale est détricotée petit à petit dans notre pays. La pauvreté et l'exploitation s'aggravent. L'espace démocratique se rétrécit. Les syndicats sont mis sous pression, de même que le droit de grève et le principe de la séparation des pouvoirs sont mis à mal.

L'idéologie raciste de « nos gens d'abord » rencontre de plus en plus de succès. Le racisme, le sexisme, l'homophobie ont « le vent en poupe », les droits humains sont non seulement remis en question, mais même soumis à des conditions.

Pendant ce temps, on ne cesse de couper dans les services sociaux et publics, ce qui rend la vie des gens qui se trouvent déjà en bas de l'échelle sociale encore plus dure.

L'extrême droite fait croire que scinder la Belgique ou discriminer les personnes d'origine étrangère va résoudre tous leurs problèmes : les factures d'énergie qui explosent, la pression au travail, la crise du logement.

Pour l'establishment, le racisme constitue un beau cadeau ! Tandis que l'on monte les gens les uns contre les autres, au sommet, les responsables ne sont pas inquiétés.

C'est diviser pour mieux régner ! Diviser la classe travailleuse au profit des intérêts des grandes entreprises et des plus riches.

Un tel climat d'extrémisme de droite peut-il mener au fascisme ? Nous ne pouvons ni fermer les yeux ni rester les bras croisés.

C'est pour ça que la motion « Bruxelles, ville antifasciste » est importante.

Je préfère approuver la première version que la deuxième, mais je vais approuver les deux versions.

Et pourquoi est-ce qu'elle est importante ? Parce qu'elle rend hommage à la Résistance.

En Belgique, le Front de l'indépendance... – une petite leçon d'histoire et puis, après, je terminerai – c'était la principale organisation de résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Fondé en 1941 à l'initiative du Parti communiste de Belgique de l'époque, il rassemblait des organisations de résistance de différentes **obédiences (?)** politiques.

Il a notamment réussi l'exploit de parvenir à mettre en sécurité des milliers de juifs, dont plus de 2.000 enfants.

Puis, un autre élément important :

Pourquoi soutenir la motion ? C'est faire en sorte que la tragédie ne se reproduise plus jamais. Il est temps de sortir l'extrême-droite – et je le répète : « l'extrême-droite », pour toutes les fois où elle a été supprimée de la motion – de la normalité dans laquelle on l'a installée. De la démasquer et de la combattre !

Le fascisme a tout le temps mené aux pires crimes contre l'humanité, à l'enfermement de syndicalistes, marxistes, socialistes, Roms, lesbiennes et gays, personnes transgenres et tous les dissidents dans les camps de concentration. Il est à l'origine du génocide de six millions de juifs, de l'assassinat de plus de 20 millions de personnes en Europe de l'Est et d'une guerre criminelle qui a coûté la vie à 60 millions de personnes !

Et c'est pour ça qu'on va évidemment approuver la motion qui va appeler notre ville une « ville antifasciste ».

Je vous remercie.

M. Ouriaghli.- Merci, monsieur le Président. Chers collègues, aujourd'hui, je m'exprime pour défendre la motion du Collège, une motion porteuse d'un message fort, bien au-delà d'une simple démarche politique. Elle affirme haut et fort que la Ville de Bruxelles ne détournera jamais le regard devant la haine ! Elle rappelle que l'antifascisme n'est pas une posture intellectuelle, mais une ligne de résistance, une responsabilité historique, un engagement de chaque instant. Une responsabilité que mon groupe assume pleinement à travers cette motion.

Je tiens à saluer la motion portée par le groupe Ecolo-Groen. Leur texte part d'une inquiétude légitime que nous partageons pleinement. Leur appel à rejoindre la coalition du 8 mai est symboliquement fort.

Mais soyons clairs : l'antifascisme ne peut se contenter d'être un signal : il doit être une stratégie, une stratégie lisible, cohérente et solide.

C'est ce que propose la motion portée par les partis de la majorité, construite dans un esprit de responsabilité, d'universalité et d'ancrage institutionnel.

L'extrême-droite progresse en voix, en influence, en banalisation. Elle avance masquée sous des discours sécuritaires, identitaires, populistes. Elle manipule les peurs, détourne les colères et attaque le socle même de notre vivre ensemble. Nous ne pouvons pas nous contenter de slogans ou de postures fragiles. Nous avons le devoir de consolider les fondations de notre démocratie sociale face à ceux qui veulent la fragiliser.

Cette lutte antifasciste inclut le rejet de toutes les formes de haine, qu'elle prenne la forme du racisme anti-musulman, anti-chrétien, antisémite, ou de toute autre discrimination fondée sur la religion, l'origine ou l'identité.

Le texte qui vous est proposé à la co-signature ne se contente pas de déclarer : il agit. La motion consacre la Ville de Bruxelles comme ville antifasciste, membre de la coalition du 8 mai. Elle fait du 8 mai une date centrale de la mémoire antifasciste en soutenant sa reconnaissance comme jour férié national.

Elle engage un travail structurel dans nos écoles, nos services, nos politiques publiques. Elle renforce la formation des agents communaux pour garantir l'exemplarité de l'administration dans la lutte contre les discriminations.

Elle active des partenariats avec la société civile dans une logique d'alerte, de dialogue et de coconstruction.

Et elle protège les valeurs fondamentales : liberté d'expression, pluralisme, état de droit.

Comme le disait Léon Blum : « Le fascisme, c'est la peur de la liberté. »

Nous refusons de lui laisser ce terrain ! Nous croyons en la puissance du contre-discours, en l'éducation, en la présence forte de nos valeurs dans l'espace public.

Il ne s'agit pas de faire taire, mais de faire entendre plus fort. Pour nous, socialistes, le devoir de mémoire n'est pas un simple rituel du passé. C'est une vigilance active, une promesse faite à celles et ceux qui ont résisté au prix de leur vie !

Se souvenir, c'est combattre l'oubli, l'ignorance, le révisionnisme. C'est refuser l'indifférence face aux discriminations, défendre la dignité humaine dans tous les combats du présent.

C'est pourquoi la reconnaissance du 8 mai comme journée nationale de la mémoire antifasciste n'est pas un symbole creux : c'est une arme pacifique, une manière de redonner chair et voix à celles et ceux qu'on a voulu faire taire.

En rejoignant la coalition du 8 mai, notre Ville affirme que la mémoire est un moteur d'engagement. Ce devoir de mémoire alimente notre projet antifasciste. Il nourrit notre vigilance, structure notre engagement institutionnel et fonde la légitimité de nos politiques publiques.

Face à la montée des extrêmes, transmettre cette mémoire et la rendre vivante, c'est affirmer que nos valeurs ne sont ni négociables ni oubliées.

Le texte proposé par la majorité assume un antifascisme institutionnel, structuré et pérenne. Il irrigue les politiques publiques : éducation, formation des agents, partenariat avec la société civile, transmission mémorielle, dialogue intergénérationnel.

Il s'inscrit dans un cadre légal, en synergie avec le plan d'action contre le racisme déjà adopté par notre Conseil.

Chers collègues, il ne s'agit pas ici uniquement de dire « non » à l'extrême-droite. Il s'agit de dire « oui » à une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire.

Et cela ne se décrète pas : cela s'organise, cela se défend, cela se construit.

Nous, socialistes, savons que les droits ne sont jamais des acquis, qu'ils ont été conquis dans la lutte, gagnés dans la douleur et qu'ils peuvent se perdre dans l'indifférence.

Le 8 mai n'est pas une simple date historique, c'est une injonction à la vigilance pour dire « non » à toutes les formes de fascisme contemporain.

Il ne s'agit pas ici de trancher entre deux visions, il s'agit de choisir la clarté, la responsabilité et, surtout, l'unité. Et ce choix, c'est la motion de la majorité qui le permet.

Elle est engagée, applicable et rassembleuse. Elle protège la mémoire sans sacrifier les libertés et donne à notre Ville les outils nécessaires pour résister intelligemment.

Je le dis en tant que socialiste et au nom de mon groupe, avec toute la fierté de ce que notre mouvement a toujours porté dans les heures les plus sombres de l'Histoire : nous ne laisserons jamais le terrain se refermer sur le repli, le mépris et l'exclusion.

Nous opposerons à ces dérives une réponse claire : la force de la solidarité, le courage de la justice sociale, la fidélité à la démocratie, la mémoire des luttes et l'engagement de chaque jour.

Le fascisme ne se combat pas une fois l'an, il se combat chaque jour !
Aujourd'hui, nous avons l'occasion de poser un acte fort et collectif.

Je vous invite à vous rallier, toutes et tous, à notre texte.

Je vous remercie.

Mme Bonnier.- Merci, monsieur le Président. Chers collègues, nous voici aujourd'hui appelés à nous prononcer sur une motion importante.

Cette motion déposée par les groupes de la majorité vise à réaffirmer, avec force, les valeurs fondamentales qui sont le socle de notre démocratie et de notre vivre ensemble à Bruxelles.

Je tiens d'emblée à saluer le caractère inclusif, cohérent et équilibré de cette motion. Là où certains se contentent de cibler un seul extrême, cette proposition adopte une position de principe. Rejeter toutes les idéologies liberticides, qu'elles proviennent de l'extrême-droite, de l'extrême-gauche ou d'ailleurs. Car nous le savons, le totalitarisme ne porte pas qu'un seul visage : il se réinvente, mute, infiltre parfois les discours publics sous des atouts séduisants. Mais ses conséquences sont toujours les mêmes : la haine, l'oppression et la violence.

Il est donc fondamental de condamner avec la même clarté tous les extrémismes, sans hiérarchie ni aveuglement partisan. Le MR l'a toujours fait, et cette motion incarne cette cohérence dans la défense des droits humains, du pluralisme et de l'état de droit.

Car, au-delà de nos différences et de nos parcours individuels, le véritable ciment de notre humanité réside dans la fraternité qui nous unit tous !

Cette motion appelle utilement les engagements internationaux de la Belgique, les lois fondamentales de lutte contre la haine, mais aussi les actions concrètes portées au niveau local : plans contre le racisme et l'antisémitisme, sensibilisation des jeunes, formation de notre administration, vigilance accrue contre les signaux de haine.

Contrairement à d'autres initiatives qui tentent à instrumentaliser la mémoire à des fins politiques, celle-ci honore véritablement le devoir de mémoire.

Elle nous invite à tirer les leçons du passé pour agir dans le présent. Elle fait de la Ville de Bruxelles un rempart contre toutes les idéologies autoritaires, sans distinction.

Enfin, cette motion ne se contente pas de principes, elle agit !

Elle propose des outils : cordon sanitaire médiatique, canal de signalement pour la société civile, soutien actif au vivre ensemble, actions dans les écoles.

Elle ne se limite pas à de grandes déclarations, elle engage la Ville à agir au quotidien. C'est cette approche lucide, inclusive et résolument démocratique que nous défendons.

Bruxelles doit rester un lieu de liberté, de pluralisme, de tolérance, mais aussi de fermeté face à ceux qui souhaitent la fracturer.

C'est pourquoi, monsieur le Président, chers collègues, le groupe MR soutiendra sans réserve cette motion déposée par les groupes de la majorité, car elle est à la hauteur des défis de notre époque.

Elle trace une ligne claire : zéro complaisance avec les discours de haine, d'où qu'ils viennent !

Et elle rappelle que si la démocratie peut être fragile, elle est surtout forte lorsque nous la défendons ensemble.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

M. Elhadj Diallo.- Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la motion qui est proposée par le Collège est une motion de responsabilité et d'humanité. Les positions que nous devons défendre doivent être des positions fortes, mais aussi apaisantes.

Les extrêmes seront combattus par notre hauteur et notre grandeur de voir l'autre comme son égal.

Ce ne sont pas les appellations en soi qui changent véritablement la donne, mais c'est plus notre action commune du quotidien. Nous croyons à la pensée de Senghor, qui disait que le XXI^e siècle est le siècle du donner et du recevoir, où chacun de nous a apporté à la construction de l'universel.

Chacun de nous a sa part dans cette construction universelle. Pour y arriver, c'est un combat de tous les jours, où chacun d'entre nous est **interpellé par (?)** sa conscience.

Cette motion nous rappelle l'Histoire, mais aussi, elle nous interpelle sur notre avenir que nous voulons construire. Construire ensemble un avenir démocratique, un avenir libre et surtout un avenir humaniste.

Notre groupe, Les Engagés, soutient cette motion et appelle de tous ses vœux pour que ce genre d'initiative se manifeste partout où la démocratie est un symbole de gouvernance.

Merci de votre attention.

M. le Bourgmestre.- Mais, je voulais quand même dire un petit mot comme bourgmestre de cette capitale, et pour souligner aussi la tradition de cette capitale qui a toujours été en résistance depuis les Max, les Vandemeulebroek et d'autres par rapport au fascisme.

Et je veux d'abord remercier Mme Jellab d'avoir déposé cette motion qui existe

dans plusieurs communes, mais on a essayé de trouver évidemment un texte important qui peut faire l'unanimité.

C'est vrai que, quand même, le plus important, c'est de pouvoir montrer ça. Et pourquoi je dis ça ? Parce que, je le rappelle toujours : moi, j'étais jeune militant – puisque M. Bauwens a parlé aussi du passé – en 1995. Et je me souviens qu'en 1995, ils ne m'en voudront pas de le rappeler, il y en a encore deux qui sont présents dans cette salle : il y a M. Ouriaghli et Mme Hariche, qui étaient les premiers élus, avec M. Romdhani, personne d'« origine étrangère » (je n'aime pas ce mot, mais c'était à l'époque comme ça qu'on disait), qui étaient là. Et devant eux, il y avait sept fascistes, sept fascistes qui étaient là ! La législature d'après, il y en avait encore quatre, puis il y en avait deux.

Et en fait, ça fait vingt ans que, dans ce Conseil communal, il n'y a plus de fascistes qui sont élus ! Je pense que c'est aussi important de le montrer quand on voit, comme certains d'entre vous l'ont rappelé, combien les mouvements populistes de plus en plus durs, qu'on croyait quand même disparus – parfois, on « tombe de notre chaise » sur la façon dont les choses sont là ! –, et la meilleure réponse qu'on ait pu faire, c'est ce qu'est ce Conseil communal. Puisqu'à l'époque (j'en parlais avec Faouzia), une personne avait prêté serment en faisant le salut nazi – les gens se souviendront, vous pouvez retrouver les images, c'était quand même assez impressionnant ! – et en rappelant dans son discours d'origine, devant « Ouri », Faouzia et Mahfoudh, que dans ce Conseil, il y a des gens qui ne nous ressemblent pas.

Eh bien aujourd'hui, (*rire*) vous avez vu que ce Conseil est bien à l'image de ce qu'est Bruxelles : il ressemble très très fort à Bruxelles et personne ne se ressemble, et c'est pour ça qu'il est important.

Donc, rappeler ce combat, c'est un vrai engagement, ce n'est pas qu'un acte

symbolique – hein ? Monsieur le Président du parlement. Qui l'eût cru ? *(Rire.)*
(...)

Tout à fait... *(Rire.)*

Je pense qu'au-delà de cela, c'est quand même une belle revanche qu'a pu montrer Bruxelles et sur laquelle il ne faut pas céder, parce qu'on continue à « basher » Bruxelles, on continue à dire : « Mais Bruxelles... », d'être montré... Regardez encore les unes qu'on a eues d'une certaine presse en France, avec des gens très, très bien intentionnés sur Bruxelles qui viennent nous donner la leçon – on ne sait pas trop qui ils interrogent d'ailleurs, quelle est la représentativité de ces personnes qu'ils interrogent, mais soit !

Et donc, pouvoir rappeler que ce Conseil communal, là-dessus, est engagé de façon unanime.

Avec des nuances, il faut être clair aussi. Il y en a, et je vais parler deux secondes de l'amendement, c'est aussi très symboliquement fort, et c'est M. Bauwens qui l'a dit, de pouvoir se déclarer antifasciste à l'heure d'aujourd'hui, ce n'est pas un acte anodin.

Vous avez vu cette mission parlementaire du parlement européen qui allait juste pour observer, qui n'allait même pas pour juger la façon dont elle a été reçue en Hongrie, elle est absolument hallucinante ! Et en effet, il n'y a pas un jour qui passe sans qu'on tombe de sa chaise sur ce qu'on voit comme déclarations aux États-Unis !

On a l'impression que la parole est complètement libérée par rapport à certaines choses et donc rappeler ça, ce n'est pas un acte anodin.

Alors, c'est vrai – madame Jellab, j'entends votre amendement, et honnêtement, on s'y attendait – on a repris en fait comme définition le « racisme antimusulman ».

On a tiré ce mot de la résolution du Conseil de l'Europe, qui a repris ça en 2022, dans (?) une résolution qui parlait de la « sensibilisation à la lutte contre l'islamophobie – qui est d'ailleurs devenue l'«islamophobie», il y a une journée de sensibilisation et de lutte au niveau de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui a été décrétée le 15 mars –, ou le racisme antimusulman en Europe ».

Et alors, je n'ai pas envie... C'est repris plus loin en disant que :

« L'islamophobie ou le racisme antimusulman, les deux termes sont employés indifféremment dans le présent document. » (dans le document du Conseil de l'Europe).

On a trouvé un texte qui pouvait nous rassembler. J'entends, et en effet, le mot « islamophobie » apparaît de plus en plus, mais ici, on voulait sortir d'un débat sémantique. Le mot « antifasciste » est là, le « racisme antimusulman » est là, le mot « extrême-droite » est dans la motion, et donc les choses sont extrêmement claires.

J'espère qu'on pourra se retrouver là-dessus et qu'on pourra en effet – et j'ai noté, d'ailleurs, que c'était l'intention des intervenants –, voter ce texte à l'unanimité, car c'est important de montrer cette unanimité, parce que oui, nous sommes un peu en résistance, parce que nous sommes la capitale de l'Europe. Et la capitale de l'Europe, elle est plus regardée que d'autres, et on peut être très fiers de ce qu'est aujourd'hui notre Conseil municipal, avec des gens d'un peu partout. Et comme je dis, ce n'est pas très important de savoir d'où on vient, mais plus ce qu'on fait ensemble, même si c'est important d'avoir ses racines.

Mais je pense qu'ici on réaffirme quelque chose qui a marqué notre histoire, et qui doit rappeler que là-dessus on est sans nuances, qu'on est clairement, pour se positionner comme Ville antifasciste. Voilà pourquoi je vous propose, et le Collège vous propose, comme l'ont dit les différents chefs de groupe, d'adopter cette motion, tout en ne niant pas la maternité de la motion à Mme Jellab, mais en y apportant les nuances qui devraient permettre à chacun de l'adopter et d'avoir une position unanime de tout ce Conseil municipal.

Je vous remercie.

Amendements - Amendementen

M. le Président.- Merci, monsieur le Bourgmestre.

Donc, madame Jellab, la question est très simple : est-ce que vous maintenez votre amendement ou est-ce que vous souscrivez à ce que vient de dire le Bourgmestre pour voter à l'unanimité le texte proposé par le Collège ?

Groupe Ecolo-Groen

Mme Jellab.- Eh bien, monsieur le Président, je trouve assez étrange cette résistance par rapport au terme « islamophobie ».

Alors évidemment, ce n'est pas spécialement pour nous qui luttons, nous, les élus du peuple, mais c'est aussi pour les personnes qui se sentent concernées et qui vivent ces discriminations, qui vivent ce racisme.

Je trouve que c'est dommage de ne pas entendre que le terme « islamophobie » doit être reconnu. Alors, on parle d'antisémitisme, on parle de racisme, mais l'islamophobie est une réalité.

Monsieur le Bourgmestre le disait : regardez notre Conseil communal, il est à l'image de notre ville et de la sociologie.

Et donc, en quoi est-ce que ça peut vous bloquer de rajouter ce terme-là ? Je trouve ça assez étrange.

Alors évidemment, nous allons soutenir votre motion, puisqu'elle rejoint la nôtre et donc elle n'est pas vraiment différente. Et, comme l'a dit M. le Bourgmestre, nous parlons d'unité, mais je trouve cette résistance vraiment très étrange.

Mais on peut voter. J'imagine qu'il y avait un vote prévu ?

M. le Président.- Il y avait un vote prévu, oui.

Donc on votera sur la motion de la majorité, alors.

Mme Jellab.- Sur l'amendement ?

M. le Président.- L'amendement aussi.

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, je comprends l'approche que vous mettez en avant, mais l'antisémitisme, en fait, veut dire tout simplement les personnes qui ont un problème avec la communauté juive.

Je vous rejoins au niveau de la sémantique, et là où il est important de le préciser, c'est qu'en droit, et dans les jurisprudences notamment européennes et les différents procès qu'il y a à travers l'Europe, juridiquement, je partirais sur le mot « antimusulmans ».

Parce que « islamophobie », je peux comprendre, mais ne peut-on pas, symboliquement, en **considérant la (?)** réalité de la sociologie et des

problématiques que l'on vit aujourd'hui, que ce soit en Belgique, en France ou ailleurs, rajouter « idéologie raciste, antisémite et “antimusulmans” ». ?

M. le Bourgmestre.- On a mis « racisme antimusulman », hein ? C'est la page 2 : « Racisme envers les musulmans », on l'a mis.

Attention : on parle du racisme contre les musulmans, c'est pour ça que j'ai cité le Conseil de l'Europe. On a mis le terme « racisme envers les musulmans », il est dans le texte.

M. Maimouni.- D'accord, au temps pour moi !

Ce n'est pas ce que j'ai sous les yeux, c'est pour ça...

Mais donc, nous la soutenons.

Mme Jellab.- Si vous me permettez encore une petite remarque, vraiment, je suis très attachée à ce que ce terme apparaisse.

Et je suis extrêmement touchée par ce qui s'est passé vis-à-vis de notre collègue Ayşe **Malçikan (?)** lors de la célébration d'un mariage. Elle ne fait pas partie de mon groupe, mais j'ai été extrêmement touchée de voir que cette personne n'a pas pu célébrer un mariage, et je qualifie ça d'islamophobe uniquement, puisque d'autres personnes ont pu le faire, d'autres personnes de l'opposition ont pu célébrer ce jour-là, et pas elle.

Et donc, j'appelle vraiment ce Conseil communal à être attentif à ce terme !

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'amendement déposé par le groupe Ecolo-Groen.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- L'amendement est rejeté par 31 voix contre.

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble de la proposition introduite par les groupes PS-Vooruit, MR+ et Les Engagés-CD&V ainsi amendée.

M. le Président.- Adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements.)

Questions orales, questions d'actualité et interpellations

Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Question de Mme BONNIER relative aux possibilités d'extension et de raccordement des bâtiments publics et particuliers au réseau de chaleur qui utilise la chaleur résiduelle de l'incinérateur de Neder-over-Heembeek

Mme Bonnier.- Merci, monsieur le Président. Monsieur l'échevin, dans le cadre de la transition énergétique et de la réalisation des objectifs climatiques de la Ville de Bruxelles à l'horizon 2030 et 2050, il est essentiel d'évaluer le potentiel d'extension du réseau de chaleur urbain existant.

Le domaine royal de Laeken, situé à proximité de l'incinérateur de Neder-over-Heembeek, a franchi une étape importante en mai 2021, avec le lancement du réseau de chaleur utilisant la chaleur résiduelle de l'incinérateur.

Ce dispositif permet une réduction annuelle de 2.300 tonnes de CO₂ et couvre près de 90 % des besoins en chauffage du domaine, pour une durée minimale de 25 ans. Ce réseau de chaleur fait partie d'un réseau plus large qui alimente également le centre commercial Docks et Bruxelles Propreté.

Dans un contexte de fluctuation des prix de l'énergie et d'incertitudes géopolitiques, l'autonomie énergétique devient un enjeu majeur.

Le plan climat de la Ville de Bruxelles fixe une vision ambitieuse pour 2050, axée sur une politique énergétique exemplaire, la gestion durable des bâtiments et le développement d'un réseau de chaleur urbain en collaboration avec Bruxelles Énergie.

Depuis le dépôt de ma question, j'ai appris que le réseau de chaleur entre aujourd'hui dans une seconde phase de développement : il passera de 6 à près de 10 kilomètres avec pour objectif d'alimenter des infrastructures clés, comme la piscine de Neder-over-Heembeek, la cité Versailles, plusieurs écoles et crèches, ainsi que le futur quartier ZIR 4.

Une enquête publique vient de s'achever et l'objectif est de raccorder progressivement les bâtiments d'ici 2030.

Un investissement estimé entre 13 et 15 millions d'euros est prévu pour cette extension qui pourrait, à terme, doubler l'usage de la chaleur produite par l'incinérateur en passant de 1 à 2 % de valorisation thermique.

Ce développement ambitieux représente une formidable opportunité de décarbonation locale, d'autant plus que la chaleur résiduelle aujourd'hui en grande partie gaspillée pourra être pleinement utilisée.

Par ailleurs, des solutions hybrides sont prévues dans les bâtiments existants déjà raccordés au gaz. Le réseau de chaleur agira en priorité et les installations d'origine serviront de back-up.

Monsieur l'échevin, mes questions sont les suivantes :

La possibilité de raccorder d'autres bâtiments publics à ce réseau de chaleur a-t-elle été étudiée ? Si oui, quels sont les bâtiments concernés et quels seraient les délais de raccordement envisagés ?

Une étude de faisabilité technique et économique a-t-elle été réalisée ? Si oui, quels sont les coûts estimés, les avantages attendus et les éventuelles contraintes identifiées ?

Le raccordement des particuliers a-t-il été envisagé ou l'extension concerne-t-elle exclusivement les bâtiments publics ?

Enfin, quel serait l'impact estimé d'une telle extension sur la consommation d'énergie des bâtiments concernés et sur la réduction des émissions de CO₂ ?

Je vous remercie pour vos réponses, monsieur l'échevin.

M. Ceulemans, échevin.- Madame la conseillère, je vous remercie pour votre question. À mes yeux, le développement et la mise en œuvre du réseau de chaleur urbain sont une réelle priorité de mon mandat et c'est bien contenu dans notre accord de majorité. C'est une étape importante dans la transition vers une ville durable.

Effectivement, comme vous l'avez bien indiqué, au début de cette année, les travaux ont commencé pour l'extension du réseau de (?) chaleur à Neder-over-Heembeek. Comme vous l'avez dit, elle est déjà accrochée au Palais Royal et

à (?) Docks. Elle sera maintenant étendue via l'avenue de Versailles et la rue de l'Ancre, à Neder-over-Heembeek.

Donc, à partir de 2027, plusieurs bâtiments publics de Neder-over-Heembeek seront alimentés.

Pour répondre à vos questions concernant le raccord d'autres bâtiments publics, effectivement, la possibilité de raccorder d'autres bâtiments publics au réseau de chaleur existant via des extensions a été largement étudiée. De façon générale, une étude de Resolia commandée par Bruxelles Environnement permet d'évaluer les pistes de développement pertinentes pour l'exploitation de la chaleur fatale depuis l'incinérateur.

Aussi, plusieurs scénarios d'extension vers le futur Positive Energy District du quartier Nord, et pas que, ont également fait l'objet d'une étude. Finalement, c'est une étude de la VUB qui a proposé cette piste de Neder-over-Heembeek, considérée comme un « *quick win* », qui est désormais en chantier, en collaboration avec Bruxelles Énergie et Sibelga.

Cela marque une étape majeure vers la décarbonation énergétique de la ville. Les bâtiments concernés sont des bâtiments publics, comme vous l'avez déjà indiqué. Il y a aussi la maison de repos Les Églantines qui va être accrochée et quelques nouveaux bâtiments de logement de la Régie foncière, des stations privées, ainsi que des logements sociaux, comme le périmètre Versailles.

Les dates de livraison se situent entre juin 2027 et janvier 2030, selon les bâtiments. Concernant l'ajout des nouveaux bâtiments, rien n'empêche techniquement le raccordement des nouveaux bâtiments situés dans les environs, mais je n'ai pas encore de date spécifique à (?) vous communiquer sur un éventuel élargissement.

Pour répondre à votre question relative à l'étude de faisabilité technique et économique, oui, de telles études ont été menées et sont désormais entérinées au sein de l'accord entre la Ville et Bruxelles Énergie. Techniquement, le chantier a été largement étudié par Sibelga et Bruxelles Énergie en dialogue avec la Ville de Bruxelles.

Économiquement, il a été convenu que le projet soit réalisé à livre ouvert avec Bruxelles Énergie, le principe consistant alors à payer le coût réel de l'infrastructure tout en garantissant un pourcentage de rendement de 5 % au projet – ce qui est assez faible, je pense.

Comme vous avez déjà bien indiqué, le coût de construction total est de 13 millions d'euros (?), sur lequel Bruxelles co-investit un montant de 1,6 million.

Le coût d'énergie dépend du montant de participation de la Ville, avec le 1,6 million. Ça sera notamment 107 € par mégawatt heure. Si la Ville choisissait d'élever son investissement, ça pourrait baisser.

Le coût de raccordement est estimé à 3 millions d'euros (?) au total et le coût de maintenance est fixé à 3 % de frais de raccordement par an.

Concernant votre question liée (?) au raccordement des particuliers, la réponse est oui, mais pas pour demain. Ce sera probablement dans un système d'énergie en communauté, donc un raccordement en groupe de plusieurs maisons individuelles.

Je pense que c'est tout. Merci.

Mme Bonnier.- Je remercie monsieur l'échevin pour sa réponse et je m'en réjouis !

Aujourd'hui, il me semble indispensable d'accorder une attention constante à la

décarbonation dans tous les projets portés par la Ville de Bruxelles, et je l'ai entendu dans votre réponse.

Nous devons réduire l'empreinte écologique de notre patrimoine public et faire de Bruxelles un modèle d'exemplarité énergétique. Je sais qu'il y a beaucoup de travail qui vous attend sur la planche, mais le travail continue.

Question de M. Elhadj DIALLO concernant la mise en œuvre des engagements pris par la majorité en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap au sein des services et des emplois de la Ville

M. Elhadj Diallo.- Merci, monsieur le Président. Madame l'échevine Hariche, dans le cadre de vos responsabilités en tant qu'échevine des ressources humaines, vous jouez un rôle clé dans la mise en œuvre des engagements pris par la majorité en faveur d'une meilleure inclusion des personnes porteuses de handicap.

Pourriez-vous nous faire un état des lieux des actions déjà mises en place au sein des services et des emplois de la Ville ?

Par ailleurs, quels sont les moyens et les adaptations supplémentaires qui sont envisagés pour poursuivre cette dynamique et renforcer davantage l'inclusion ?
Merci de votre attention.

Mme Hariche, échevine.- En condensé, monsieur le Président, merci à M. Diallo pour sa question.

L'objectif fixé par la Région en termes de personnel porteur d'un handicap est de 2,5 %, ce qui représente à peu près 88,26 % équivalent temps plein à la Ville

de Bruxelles. Et nous, nous souhaitons parvenir à 3 %.

Tenant compte du mode de calcul prévu par l'ordonnance régionale, qui inclut également les marchés publics octroyés aux entreprises de travail adaptées, au dernier recensement transmis à la Région en juin 2024, nous étions à 2,69 %, soit 97 travailleurs (57 hommes et 40 femmes, pour être tout à fait précise), à la Ville et l'équivalent de 2 équivalents temps plein (ETP) via les marchés aux entreprises adaptées.

À la Ville, ces travailleurs sont principalement employés au sein des départements espaces publics, espaces verts, instruction publique et affaires citoyennes.

De nombreuses mesures sont évidemment mises en place pour favoriser encore davantage les recrutements. Ils sont repris dans le plan diversité du département des ressources humaines transmis à Actiris, le plan d'action handicap de la Ville.

On y retrouve des mesures qui sont prises pour avoir plus de candidatures, donc la communication, les partenaires, les job days, favoriser le recrutement avec des priorités adaptation de la sélection et organiser une inclusion positive au sein de nos services.

Ainsi, par exemple, afin de recevoir un plus grand nombre de candidatures, la Ville a conclu des accords de collaboration avec des associations qui sont spécialisées comme DiversiCom, Transition Insertion et Emino.

Les objectifs de recrutement de personnel en situation de handicap ont été fixés à chaque département pour que tout le monde se sente impliqué. Toutes les offres d'emploi sont envoyées aux organisations spécialisées dans l'insertion socioprofessionnelle de personnes en situation de handicap et les Ressources humaines participent bien sûr à leurs job days.

La Ville met à disposition du candidat des outils adaptés lors des tests informatisés et des entretiens.

Pour chaque mise à l'emploi, un trajet d'intégration totalement individualisé est mis en place, en concertation avec la personne en situation de handicap qui est recrutée, son responsable hiérarchique et les référents « ressources humaines ».

Comme vous le voyez, cette thématique nous tient fort à cœur et nous y travaillons tous les jours avec divers partenaires pour parvenir aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Je vous remercie.

M. Elhadj Diallo.- Une (?) courte réplique : simplement dire un grand merci parce que vos réponses dénotent effectivement l'ambition affichée dans ce domaine.

De 2,5 %, nous nous affichons déjà près de 3 %. Je pense que c'est à féliciter (?) et à encourager.

Merci beaucoup.

Question de M. MAIMOUNI, Mme MAOUANE et M. BAUWENS
concernant la condamnation de la Ville pour des violences policières
exercées sur des jeunes lors d'une manifestation qui a eu lieu le 24/01/2021

M. Bauwens.- Merci beaucoup. Monsieur le Bourgmestre, nous avons appris la semaine passée que le parquet veut voir la zone de police de Bruxelles jugée pour homicide involontaire dans l'affaire de Sourour Abouda.

Pour rappel, Sourour Abouda est morte le 12 janvier 2023 dans une cellule de police surveillée par caméras.

L'affaire Sourour, qui a profondément choqué, reste sans réponse claire et sans responsabilité établie.

Ce n'est pas le premier cas qui nous inquiète actuellement aujourd'hui. En plus de l'accusation pour homicide involontaire, la zone de police vient d'être condamnée par le tribunal de première instance de Bruxelles pour leur gestion de la manifestation du 24 janvier 2021. Pour utilisation de la nasse, arrestation illégale, menottage illégal et conditions d'enfermement inhumaines et dégradantes.

Ces cas précis de fonctionnement problématique (mais pas que ça), d'abus et de pratiques illégales, ne peuvent rester sans mesure de votre part.

C'est le Bourgmestre qui est responsable politique de la police – d'ailleurs, c'est ce que vous assumez chaque fois – et la police doit protéger **les libertés fondamentales (?)**, combattre les abus et les comportements illégaux et est nécessaire pour protéger, premièrement, et les droits des citoyens et en même temps protéger la plupart des policiers, qui font un travail correct et qui méritent notre respect.

Quelles décisions ou mesures avez-vous prévues pour empêcher que ces pratiques ne se reproduisent ?

Merci pour vos réponses.

M. le Bourgmestre. - Je fais juste Mme Abouda, d'abord, puisque les deux autres questions concernent la condamnation du tribunal de première instance. Je vais juste répondre sur Mme Abouda et le renvoi en correctionnelle. Ça va ? (...)

D'abord, évidemment, c'est un drame qui s'est passé là-bas. C'est une mère de famille, en effet, qui est décédée, et, en effet, la chambre du conseil de Bruxelles statuera prochainement sur le règlement de la procédure dans le cadre de l'instruction menée, suite aux faits qui se sont déroulés en date du 12 janvier 2023 au sein du complexe cellulaire situé au RAC, à l'issue duquel Mme Abouda est décédée.

Peut-être un petit rappel, parce que souvent, on dit : « C'est un commissariat où beaucoup de gens meurent. » Ce n'est pas un commissariat, c'est un endroit où les gens sont détenus. C'est sa fonction exclusive.

Notre zone de police devra répondre du réquisitoire du renvoi établi par le ministère public.

Nous avons toujours veillé, dans chacune de ces missions, à respecter les droits et libertés fondamentaux de chaque citoyen en toutes circonstances. Et je peux vous dire que ce qui est né de ça, notamment, c'est la création avec l'hôpital Brugmann et l'hôpital Saint-Pierre, des fameuses **brigades IMUT (?)** – financées, d'ailleurs, par le ministre de la Santé Vandembroucke, puisqu'en effet, nous sommes confrontés de plus en plus (et je ne vais pas rentrer dans le fond du dossier, vous le comprendrez, vu le renvoi) à des problématiques de santé mentale sur lesquelles on demande à la police, dans le fond, de travailler sur des missions qui ne sont pas les **siennes (?)**.

Nous réfléchissons d'ailleurs à pouvoir détacher un médecin de façon permanente dans ce centre de détention pour qu'il y ait une personne légalement capable de pratiquer des soins, puisque souvent, on nous a reproché aussi de ne pas emmener les gens pour des « vu et soigné ». Mais quand vous voyez le nombre de milliers de personnes qui passent par ce centre, c'est quasi impossible d'envoyer tout le monde dans ces gardes qui sont déjà largement

débordées.

C'est 60.000 personnes aux urgences par an à l'hôpital Saint-Pierre.

Oui, nous avons pris des mesures, maintenant depuis plus d'un an, qui est donc cette structure **d'équipes mobiles de crise en santé mentale IMUT (?)**, qui permet d'appeler des psychiatres, des responsables psychologues, des praticiens **ou (?)** des soignants sur des zones d'intervention de la police – que ce soit, d'ailleurs, au centre de rétention ou sur le terrain –, quelque chose qui va être évalué très bientôt, mais qui fonctionne bien.

Pour le reste, vous comprendrez que, vu le renvoi, c'est compliqué pour moi de répondre devant vous à une question qui est, pour le moment en tout cas, une question purement judiciaire. Donc, c'est pour ça que je me suis contenté de répondre uniquement sur les mesures qui ont été prises.

Oui, il y a une vraie sensibilisation du chef de corps et des différents policiers qui ont maintenant l'aide de praticiens de soins qui sont, à mon avis, justement extrêmement complémentaires par rapport à toutes ces problématiques, notamment de santé mentale, que nous sommes obligés de gérer de plus en plus sur le terrain.

Je vous remercie.

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, le 14 mars, la Ville de Bruxelles, la zone de police et... vous, vous avez été condamnés ?!

Je ne sais pas... c'est toujours « monsieur le Bourgmestre » qu'on dit ? Ou on dit « *Don* » Close ou il faut embrasser la main quand on rentre... C'est quoi ?

Le protocole n'a pas changé, c'est bon ?

Voilà. Le 24 janvier 2021, lors d'une manifestation, onze jeunes ont été violemment tabassés par les forces de l'ordre et la Ville a été condamnée à leur verser une indemnisation allant de 900 à 5.000 €.

Ces incidents sont regrettables et, malheureusement, lamentables !

Je sais qu'en tant que chef de la police, vous avez le rôle de « maître d'orchestre », d'orchestrer et de faire en sorte que la musique sonne juste, mais malheureusement, elle sonne de plus en plus faux...

J'aimerais savoir quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui seront prises pour éviter ce genre de débordements et de bavures.

Mais d'ailleurs, récemment, il n'y a pas plus (?) de 15 jours, ici, à la Bourse, une manifestation pro-palestinienne s'est déroulée où a éclaté une bagarre. D'ailleurs, les vidéos circulent sur les réseaux sociaux et on voit qu'entre le début de la bagarre et l'intervention de la police, il a fallu cette fois-ci huit à neuf minutes avant que la police intervienne, sachant que la rue du Marché au Charbon est à 180 mètres – on est à moins d'une minute à pied, sans courir !

Déjà, je ne comprends pas. Soit ils se font tabasser, soit, quand ils se font tabasser, on n'intervient pas. Mais j'aimerais savoir quel est le « *process* ». Quelles sont les garanties que vous nous promettez afin de permettre que ce genre de, je le répète : d'incidents lamentables ne se reproduisent plus sur notre territoire ? Ou ailleurs, d'ailleurs.

Mme Maouane.- Merci, monsieur le Président, Monsieur le Bourgmestre, vous le savez, le 14 mars dernier, la justice a condamné l'État belge, notre zone de police et notre Bourgmestre pour des faits extrêmement graves qui se sont produits lors d'un rassemblement qui était pacifique en janvier 2021.

Le tribunal – et ce sont ses mots – dénonce « des arrestations arbitraires, l’usage abusif de menottes, y compris sur des mineurs, l’absence de respect des droits fondamentaux, des violences verbales et physiques et des conditions de détention inhumaines. »

C’est un jugement qui est assez accablant et qui fait tache. Il pointe non seulement l’illégalité de la technique de la nasse, mais aussi un cumul de pratiques contraires aux droits humains les plus fondamentaux. Alors j’ai quelques questions à vous adresser, car c’est un jugement qui est quand même assez lourd et qui ne peut pas rester sans suite.

Est-ce que la technique de la nasse est toujours en usage à Bruxelles ?

Est-ce que vous comptez y mettre un terme de manière claire et définitive à la lumière de cette condamnation ? Et si oui, par quelle autre méthode d’encadrement voulez-vous la remplacer ou envisagez-vous de la remplacer – toujours dans le respect, évidemment, du droit de manifester des libertés fondamentales ?

Quelles directives ont été mises à jour depuis 2021 concernant les arrestations administratives ?

Est-ce que ce jugement qui vous condamne changera la doctrine d’intervention de la zone de police ?

Comment pouvez-vous garantir que les droits des personnes arrêtées soient désormais pleinement respectés et que ces personnes ne subissent plus de violence avant, pendant et après leur arrestation ?

Concernant l’usage des menottes, en particulier sur des mineurs, quelles consignes claires ont été données pour éviter les abus ?

Comment on peut s’assurer que cet usage soit réellement justifié, strictement

encadré et exceptionnel comme le prévoit la loi ?

Enfin, sur les lieux de détention utilisés aujourd'hui pour les arrestations administratives – et le collègue Bauwens l'avait évoqué dans l'affaire de Sourour –, est-ce que vous pouvez garantir que ces lieux respectent la dignité humaine et les droits de l'enfant ?

Quelles améliorations concrètes comptez-vous apporter pour les mettre en place à cet égard ?

Merci beaucoup pour vos réponses. Je ne doute pas que la réponse politique sera forte : c'est ce que ce cas nécessite.

M. le Bourgmestre. - Merci, Monsieur le Président. Concernant le jugement que le tribunal de première instance a prononcé en date du 14 mars, nous avons décidé de porter l'examen de ce dossier devant la juridiction d'appel, dans la mesure où, dans notre système judiciaire, le droit à un double degré de juridiction reste un principe fondamental dont chacun dispose.

Les services de police œuvrent quotidiennement pour que les droits de chacun soient respectés. Pour ce faire, nous menons de nombreuses réflexions visant à l'amélioration perpétuelle de nos procédures en vue de tirer les leçons de chaque enseignement.

À cette fin, je vous confirme que nous avons analysé chaque processus appliqué lors des événements en question qui, pour rappel, se déroulaient dans une période très particulière, puisque c'était la période du covid-19, durant laquelle des mesures bien spécifiques étaient mises en place, notamment l'interdiction de se réunir – quelque chose qui semble avoir été un peu oublié.

Vous nous interpellez sur différents points.

- La technique du confinement utilisée dans le cadre de la gestion de l'ordre public à l'occasion d'événements engendrant la présence de nombreuses personnes : je peux vous confirmer qu'une réflexion a été menée par les services de police en vue d'apporter certaines améliorations à cette méthode permettant, d'une part, la gestion de la foule et d'autre part le rétablissement de l'ordre public.

Cette procédure est maintenue et appliquée en fonction des circonstances de la cause. Les services de police n'ont de cesse d'informer préalablement les personnes présentes de la possibilité de quitter la zone fermée – le fameux « préavis » – dès lors qu'ils ne sont pas impliqués dans les incidents.

- Le principe de l'arrestation administrative est consacré par l'article 31 de la loi sur la fonction de police, qui énonce les conditions dans lesquelles une telle arrestation peut être ordonnée. Les services de police n'ont de cesse de vouloir améliorer les procédures existantes en vue de garantir la sécurité de chacun. Aussi, je vous confirme que nous veillons à respecter scrupuleusement le cadre légal qui s'impose en la matière, notamment en complétant les formalités administratives nécessaires au traitement de chaque dossier.

- L'usage des menottes est un point sur lequel les services de police mènent une réflexion rigoureuse quant à l'utilisation de celles-ci, d'un éventuel moyen alternatif permettant de les remplacer, comme l'usage de menottes textiles, par exemple. Toutefois, nous sommes tributaires d'impératifs liés au marché public en cours au niveau de la police fédérale.

En outre, j'attire votre attention sur le fait que, récemment, la législation nous a imposé des conditions supplémentaires à respecter quant au menottage de personnes mineures (article 37 de la loi sur la fonction de police) et par

conséquent, des formations pratiques et théoriques à l'attention des membres du personnel sont organisées en interne de manière à maîtriser le cadre légal, général et ses exceptions.

- En ce qui concerne les lieux de détention dont nous disposons lors d'événements d'une telle ampleur, je vous confirme que nous utilisons les cellules collectives du complexe cellulaire. Nous sommes gestionnaires au sein du bâtiment RAC ainsi que le fameux CARPA appartenant à la police fédérale – ce sont les fameuses casernes à Etterbeek – en cas d'arrestation massive. Un projet de rénovation est actuellement mené par la Régie des bâtiments en vue d'améliorer cet espace, nous n'avons cessé de le demander.

Nous avons dit d'ailleurs que nous étions prêts à payer une partie de ces rénovations, puisque nous sommes le principal utilisateur des casernes d'Etterbeek – enfin, des casernes... des centres de détention.

Le tribunal nous a donné une certaine lecture de ces événements, sur laquelle nous estimons que plusieurs réponses doivent encore être apportées.

Dans l'intervalle, je peux vous garantir que les services de police continueront à exercer leurs missions au service de la population tout en veillant au respect du cadre légal qui est le nôtre, évidemment.

Je vous remercie.

M. Bauwens.- On est déjà intervenus aussi en conseil de police, donc...

Je vous entends dire qu'on va en appel parce qu'on a le droit d'aller en appel.

Évidemment, on ne va pas contredire ça, mais le débat qu'on a mené – et qu'on re-mène aujourd'hui –, c'est que, moi...

D'un côté, je répète : ce que vous allez dire, certainement, c'est que la plupart des manifestations à Bruxelles se passent bien.

Et je répète aussi ce que j'ai dit tout à l'heure : en fait, je trouve qu'il faut avoir des principes plus stricts aussi pour protéger le travail de ceux qui font bien leur travail. Et que, justement, là, je trouve qu'après une condamnation de la zone de police, la réponse que vous donnez : « On va en appel parce qu'on a le droit, et on va continuer à utiliser la technique de la nasse, parce qu'en fait, la loi n'est pas claire. », tandis que vous venez d'être condamnés pour cette technique-là, c'est donner le mauvais signal aussi aux policiers et aux citoyens.

Aux policiers qui font bien leur travail et aux citoyens qui exercent leur droit démocratique de protester.

Donc, il y a une condamnation... Il y a un manque de loi au niveau de la technique de la nasse. La zone de police vient d'être condamnée et vous dites : « On va en appel parce qu'on peut aller en appel. »

Donc, moi, et je suis sûr qu'un grand nombre de policiers qui font bien leur travail et un très grand nombre de jeunes qui ont été arrêtés ce jour-là **aussi, on aimerait (?)** entendre autre chose : c'est d'avoir une police qui protège nos droits démocratiques et que, pour l'instant, ce n'est pas ça que j'entends sur ces cas-ci. Pour éviter le fait de dire que – parce que je sais qu'il y a des stéréotypes qui vivent dans la presse et dans la tête de certaines personnes – « PTB, anti-flics », je répète aussi que nos contacts dans la police et le syndicat de la police nous disent : « Nous, on veut bien faire notre « boulot », et pour bien faire notre boulot, il y a aussi un certain nombre de pratiques illégales qui viennent d'être condamnées qui doivent disparaître. »

Et c'est ça qu'on veut entendre de votre bouche. Et pas le fait de dire : « On va aller en appel. »

Et donc, dans le cas de Sourour, l'autre question, la famille se pose la question, et beaucoup de gens se posent la question : qu'est-ce qui s'est passé dans cette cellule ?

Qu'est-ce qui s'est passé ? Je pèse mes mots parce que je ne veux pas non plus dire des choses qu'on ne veut pas dire ici, mais le fait qu'elle a dû attendre aussi longtemps, sans aide, la famille et aussi les droits démocratiques ont le droit de savoir ce qui s'est passé.

Parce qu'il s'est passé quelque chose de mauvais, de mal ! Et c'est aussi pour ça que maintenant, le parquet veut aller plus loin. Ça veut dire que ce n'est pas un dossier léger.

La même chose pèse, je trouve, c'est de dire qu'on veut investiguer ce qui, dans le cas de Sourour, s'est vraiment passé dans la cellule. Et donc, c'est la réponse à cette question-là qu'on demande, pas ici évidemment, mais aussi de votre bouche.

M. Maimouni.- Eh bien... Je rejoins très largement ce que dit M. Bauwens.

La procédure d'appel est un droit, effectivement, mais à être utilisée s'il y a une ambiguïté.

Mais là, il n'y en a pas. Les choses sont claires. Les choses sont avérées.

Je pense que la justice, vu le symbole de condamner la Ville de Bruxelles, sa police et son Bourgmestre, c'est quand même une responsabilité pour un juge avant d'émettre son jugement.

Je ne comprends pas qu'on tire sur les procédures.

D'ailleurs, il suffit de voir le nombre de procès que la Ville de Bruxelles perd : elle en perd quasiment deux sur trois. C'est énorme !

Systématiquement, on va en appel – je tiens aussi à vous rappeler que ça a des coûts : ça se résume à plusieurs centaines de milliers d'euros par an.

Et on a aussi une responsabilité en tant que garant de l'argent public.

Et après, je vous ai demandé quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui vont être prises pour que ce genre d'incidents ne se reproduise plus, notamment sur un examen beaucoup plus approfondi sur le recrutement.

Parce que vous savez ce qu'on dit : « Donnez du pouvoir à un frustré, on en fait un dictateur. » Et malheureusement, il y en a quelques-uns.

Je les vois moi-même. Moi-même, j'ai été plusieurs fois assujetti à des contrôles, et il y a des procédures qui sont plus que limites. Et comme par hasard, quand on dit : « Chut ! Je crois qu'il est conseiller communal. », la posture du policier change.

Ce n'est pas ça qu'on veut. Dites-moi par exemple que voilà, on va installer des body-cams sur les policiers, qu'on va travailler sur de meilleures gestions des risques et de meilleures gestions du stress.

Ce sont des choses comme ça que je veux entendre, et pas entendre : « Oui, je veux aller en appel. »

Mme Maouane.- Merci, monsieur le Président. Merci, monsieur le Bourgmestre, pour vos réponses.

Il y a un point d'éclaircissement, par contre, sur la technique de la nasse qui a été reconnue comme illégale, mais si je comprends bien votre réponse, vous dites : « C'est une technique qui continuera à être utilisée, qui sera un peu

modifiée, mais qui continuera à être utilisée, malgré le fait que c'est une technique qui a été reconnue comme illégale. »

Est-ce que j'ai bien compris votre réponse ?

M. le Bourgmestre.- Elle est évaluée, et en fonction des circonstances, elle pourrait être utilisée.

Mme Maouane.- C'est ça. Donc, une technique qui a été jugée illégale, mais qui continuera à être utilisée.

Ce jugement qui entache, je l'ai dit, la Ville, l'État, ça ne doit pas seulement mener à des réflexions et des évaluations. C'est normal qu'il y en ait, mais ça doit surtout amener à un changement de doctrine, à un changement de pratique concrète sur la manière d'intervenir.

Parce que j'ai parlé de la condamnation de l'État belge et de la zone de police, mais, et ça n'arrive pas tous les jours, il y a une condamnation aussi du Bourgmestre.

Et je n'ai pas envie que ça se reproduise une deuxième ou une troisième fois. C'est pour ça qu'il faut changer concrètement les pratiques, pour éviter ça, et c'est un jugement qui appelle une réponse politique forte.

Il en va de la crédibilité de nos institutions !

Tout à l'heure, ma collègue interviendra sur le fait qu'un journaliste a été arrêté. Ici, on voit qu'une technique jugée illégale continue à être utilisée.

Monsieur le Bourgmestre, je veux que la police soit respectée, mais pour qu'elle soit respectée, elle doit être respectable.

Donc, il faut une double tolérance zéro, notamment envers les violences qui sont commises par des représentants des forces de l'ordre.

Je suis assez inquiète par vos réponses, puisque sur l'illégalité d'une technique, vous dites que ça va être évalué.

Il n'y a pas de changement de doctrine, il n'y a pas de changements concrets qui vont être instaurés.

Je reste attentive et je ne manquerai pas de vous réinterroger là-dessus, mais je continue à être assez inquiète, monsieur le Bourgmestre, pour ne rien vous cacher...

Question de M. BENZAOUIA concernant les logements de la rue Haute

M. Benzaouia.- Merci. Le centre historique de Bruxelles, en particulier des quartiers populaires comme les Marolles, est de plus en plus soumis aux effets pervers de la « touristification » et de la spéculation immobilière, comme l'illustre le cas des locataires du numéro 51, rue Haute.

L'explosion des logements de type Airbnb et la pression exercée par les investisseurs internationaux entraînent une hausse des loyers, forçant de nombreux habitants à quitter un quartier où ils ont bâti toute leur vie.

Face à cette réalité, nous souhaitons savoir plus précisément quelles mesures la Ville de Bruxelles compte mettre en place pour protéger les habitants des Marolles et d'autres quartiers populaires contre ces dynamiques de gentrification et d'exil forcé.

La coopérative Coop'Haute 51 a tenté de racheter l'immeuble pour préserver son caractère abordable, mais s'est heurtée aux exigences spéculatives du propriétaire.

La Ville peut-elle intervenir en facilitant ce type de démarche, par exemple en soutenant financièrement ou logistiquement les habitants dans leur projet de rachat collectif ?

La Ville prévoit-elle d'acquérir des immeubles stratégiques comme celui-ci, afin de les transformer en logements accessibles et durables pour les Bruxellois ?

Quelles actions concrètes la Ville envisage-t-elle pour limiter l'impact des plateformes de location de courte durée sur la crise du logement ?

Les habitants des Marolles et d'autres quartiers historiques méritent une protection renforcée pour éviter que Bruxelles ne devienne une ville-musée vidée de ses habitants.

Nous espérons que la ville prendra des engagements forts pour répondre à cette urgence sociale.

Merci pour votre réponse.

Mme Houba, échevine.- J'ai une réponse bien précise. Monsieur le conseiller communal, la Ville de Bruxelles accorde une priorité absolue à la question du logement. Garantir un accès au logement abordable, de qualité et durable pour toutes et tous est au cœur de notre action.

On le rappelle d'ailleurs dans l'accord de majorité 2024-2030 qui renforce cette ambition avec plusieurs mesures visant à protéger les habitantes et les habitants et à préserver la mixité sociale.

La Ville continue à s'engager et à augmenter l'offre de logements publics et abordables. Ça passe notamment par la construction et la rénovation de logements via la Régie foncière et les agences immobilières sociales. C'est dans ce cadre que la Régie a construit dans les Marolles plus de 340 logements dont le loyer moyen est de 627 €, hors charges.

Et à cela s'ajoutent deux projets en cours rue Haute, avec huit logements dans le cadre du contrat de quartier Marolles, et rue des Renards avec la réhabilitation de quatre logements et un commerce. Sans oublier bien sûr la quinzaine de terrains qui ont été donnés en emphytéose au Logement bruxellois, qui comptent plus de 1.593 logements dans les Marolles dont le loyer moyen hors charges est de 347 €.

La Ville poursuit également, avec le travail de ma collègue Anaïs Maes en charge de l'urbanisme, le renforcement des contrôles sur les locations de courte durée, notamment de type Airbnb, afin d'éviter que des logements initialement destinés aux habitants et aux habitantes ne soient détournés vers le tourisme. Ce phénomène accentue la pression sur les loyers et nous devons y mettre un frein. Je salue son action dans ce sens.

La protection des locataires est un axe important. En collaboration avec les associations de terrain, la Ville renforce les dispositifs d'accompagnement social pour prévenir les expulsions, aider les personnes confrontées à des hausses de loyer ou des pressions pour quitter leur logement et garantir leur maintien dans le quartier.

Plus spécifiquement, le modèle coopératif est effectivement une piste intéressante pour répondre à la pression immobilière et lutter contre la spéculation.

Une coopérative est une entreprise qui répond à un but social. Comme vous le savez sans doute, sa gouvernance est démocratique, notamment à travers le principe « une personne une voix », et la limitation des dividendes versés aux coopérateurs **et coopératrices (?)**.

Dans une coopérative, la valeur de la part n'évolue pas avec le temps, elle reste identique. Et dans le cas d'une coopérative immobilière, le maintien de la part à

sa valeur initiale empêche donc toute spéculation. Lorsqu'un **coopérateur ou une coopératrice (?)** souhaite quitter le bien et vendre ses parts, il récupère le montant qui était investi, ni plus ni moins.

Et donc, des coopératives de logement existent déjà à Bruxelles. Elles sont regroupées au niveau régional, au sein d'une **Fédération des sociétés coopératives de logement à Bruxelles (FESOCOLAB) (?)**. Afin de faciliter l'accès au logement, elle déploie souvent des approches innovantes.

Par exemple, avec la coopérative Fair Ground Brussels, créée à l'initiative d'une quinzaine d'opérateurs bruxellois, elle détient aujourd'hui une septantaine de logements et elle dissocie la propriété du sol et du bâti. Donc, le sol – le tréfonds – est transformé en bien commun de façon définitive à travers une fondation.

C'est là que j'en viens au cas des locataires du 51, rue Haute, qui m'est bien connu. Lorsque le propriétaire a annoncé sa volonté de vendre l'intégralité de l'immeuble, les habitantes et les habitants se sont organisés et ont examiné la possibilité d'acheter ensemble le bâtiment.

L'idée de créer une coopérative est apparue assez rapidement lors de leurs échanges. À l'instar du modèle mis en œuvre par Fair Ground Brussels, les futurs coopérateurs **et coopératrices (?)** ont envisagé une dissociation du tréfonds et du bâti.

Les habitantes et les habitants se sont heurtés au refus du propriétaire. Ils avaient estimé pouvoir réunir ensemble un montant de 160.000 € – je peux revenir sur le détail, si vous le souhaitez, pour ne pas être plus longue.

Mais en clair, le montant total estimé pouvoir être récolté était, grosso modo, de 4,4 millions **d'euros (?)**, alors que le propriétaire n'a pas souhaité descendre et exige 5,6 millions – vous voyez évidemment l'écart.

La proposition formulée par les habitantes et les habitants ne résout pas la question non plus du financement du tréfonds et ne prévoit que très peu d'investissements, que ce soit dans l'immédiat ou sur la durée de remboursement du crédit hypothécaire.

Dans le cas présent, l'inflexibilité du propriétaire empêche toute avancée – je le regrette évidemment. Il maintient son prix nettement supérieur à ce qu'il devrait être accepté pour proposer l'achat par une coopérative et la viabilité économique du projet.

Ceci étant, je suis persuadée que le modèle coopératif est une piste d'avenir en matière d'accessibilité au logement. La Ville peut certainement accompagner une réflexion sur le sujet et soutenir les porteurs de projets, par exemple en les mettant en relation avec de potentiels financeurs.

On continue à suivre la question du 51, rue Haute à l'œil.

Merci.

**Vraag van mevrouw GOYVAERTS betreffende het Lakeside-project op
Tour & Taxis**

Mevrouw Stoops.- Omdat de burgers ook al de vraag hadden gesteld is het een beetje onnozel om ze twee weken te laten wachten tot mevrouw Goyvaerts terug beter is. Ik zou dus graag die vraag stellen over dat megalomane Lake Side-project.

De vraag werd al besproken in de burgerinterpellatie, maar het toont nog eens aan hoe breed gedragen de frustratie zit van de geëngageerde burgers en de omwonenden van de wijk, want tijdens het openbaar onderzoek waren er niet minder dan 270 bezwaarreacties ingediend tegen het project. Samen met de petitie die al 3369 aantekeningen opleverde, toont het aan hoeveel ongerustheid

er leeft binnen de wijk over dit project.

Reacties op de kritiek vatten zich samen als: er is nu eenmaal nood aan woningen, en natuurlijk erkennen we de nood aan woningen en vinden we het positief dat de Stad zich verder ontwikkelt. Bruss'Help maakte nog net bekend dat Brussel ondertussen bijna 10.000 dak- en thuislozen telt.

Wat duidelijk is, is dat deze thuislozen niet geholpen worden met penthouses van een miljoen euro. Als meer dan 30% procent van onze bevolking zoekt in de slechts 10% van het segment betaalbare woningen, is het geen rocket science waar de prioriteit moet liggen voor een overheid.

Het bestemmingsplan was nooit ambitieus, het voorontwerp van de ordonnantie tot wijziging van de COBAT daarentegen wel en wil dat er 25% sociale huisvesting wordt gebouwd in nieuwe grote ontwikkelingsprojecten, wat Lake Side met meer dan 3500m² vloeroppervlakte zeker is. Anderzijds toont het verloop van het project aan hoe participatie ontbrak of naast zich neergelegd werd tijdens het traject.

Zo kwam er na participatie in 2007 een projectontwerp met onder andere 20% sociale woningen. Gone with the wind. Niet alleen grove verspilling van het geld dat in het participatietraject gestoken werd, maar vooral nefast voor het geloof van burgers in politiek. Als een breed gedragen en doordacht plan zomaar weggegooid wordt, waarom zou je je als burger dan nog inzetten?

We stellen ons grote vragen bij de manier waarop het megalomane plan tot stand kwam en hoe ondoordacht de invulling van het project lijkt. De gevolgen hiervan zijn: geen gedragenheid door de buurt, veel zorgen en onrealistische plannen.

Dat het project an sich kan niet meer teruggedraaid worden, erkent ook het

wijkcomité, maar wel kan ervoor gezorgd worden dat er rekening gehouden wordt met de zorgen van buurtbewoners.

Ik heb de volgende vragen: kunnen er voorwaarden opgelegd worden in de vergunning, zodat de omwonenden beter betrokken en geïnformeerd worden over het project en alles wat er nu nog gaat verlopen?

Welke initiatieven heeft de Stad Brussel genomen, om bewoners te informeren over het project, los van de wettelijke verplichting in het kader van een vergunningsaanvraag?

Is het mogelijk om in de vergunning een verplichting op te nemen om meer sociale woningen te bouwen dan voorzien in de aanvraag?

Ziet het huidige bestuur een mogelijkheid om de gevraagde vergunning niet af te leveren zodat de doelstellingen voor sociale woningen niet verhoogd worden?

En misschien nog een laatste vraag: hoe hebben groene ruimten, groenwaterdoorlaatbaarheid en de verhoging van de bevolking in een zeer dichtbevolkt deel van Brussel invloed op uw adviezen?

Andere vragen heeft u gelezen, het staat op de site.

Mevrouw Maes, schepen.- Dank u wel, mevrouw Stoops en bij afwezigheid mevrouw Goyvaerts, voor de vragen. Sommige van de vragen zijn wel al beantwoord tijdens de interpellatie, maar ik zal ze met plezier nog eens herhalen.

De eerste vraag ging over de mogelijkheid om in een vergunning een verplichting op te nemen om meer sociale woningen te bouwen dan voorzien. Sociale woningen kunnen enkel, en dat weet u, door een publieke instantie ingericht en dus ook gefinancierd worden, die zijn zodoende dus afhankelijk

van de beschikbare budgetten en die worden bepaald door de Brusselse regering. Dit betreft geen stedenbouwkundige, maar een financiële kwestie.

Hoe hebben de groene ruimten en waterdoorlaatbaarheid invloed op uw al dan niet positieve advies?

Wel, als je kijkt naar de voorwaarden: het zijn er veel en de voorwaarden rond water, huishouding, biodiversiteit en bijvoorbeeld ook de footprint van het parkeren wegen zeer zwaar in het advies van de overlegcommissie. Dat kan u nalezen.

Dan stelde u een vraag over voorwaarden die zouden kunnen opgelegd worden in de vergunning zodat de bewoner meer betrokken en geïnformeerd zou worden over het project. Het openbaar onderzoek heeft mede dankzij de inzet van stadsverenigingen een zeer brede weerklank gevonden in de omliggende wijken.

Dat is ook te zien aan het aantal reacties. Tijdens de werf zelf zal het aan de ontwikkelaar en de aannemer zijn om te informeren en maatregelen te nemen om de lasten zoveel mogelijk te beperken.

En als het gaat over de vraag welke initiatieven de Stad Brussel genomen heeft om te informeren over het project, los van het wettelijk kader van een vergunningsaanvraag: de bijzin is het probleem aan de vraag.

We hebben al onze wettelijke verplichtingen in het kader van de vergunningsaanvraag nagekomen en ik denk dat je moeilijk van een Stad kan verwachten dat zij de communicatie van een privéontwikkelaar op zich neemt.

Voor de rest heb ik tijdens uw mondelinge vraag geen andere vragen meer gehoord.

Mevrouw Stoops.- Ik herhaal misschien wat de burgerinterpellanten ook zeggen. Er zijn geen enkele garanties voor sociale woningen: enkel een warme oproep en met een warme oproep hebben de mensen nog geen warme haard en helemaal geen warme Brusselse haard.

Ik denk dat je in vergunningen wel sociale woningen kan verplichten, want ik herinner me een video van mevrouw Persoons en mevrouw Ben Hamou die heel stellig waren dat de socialisten geen slogans hadden, maar daadkracht tonen en dat elke grote ontwikkeling dankzij hen 25% sociale woningen zou krijgen. Op dit moment denk ik toch eerder dat het campagneslogans waren en onwaarschijnlijk weinig daadkracht laten zien.

Alleszins wordt het met het positieve advies toch wel duidelijk dat de Stad haar verantwoordelijkheid niet neemt en zich verstoopt achter de wettelijke procedure.

Mevrouw Maes, schepen.- Ik wil daar graag even op antwoorden. Mevrouw Persoons en mevrouw Ben Hamou hebben wel degelijk geprobeerd, maar het werd tegengehouden in het Parlement.

Mevrouw Stoops.- De video deed wel uitschijnen alsof het al zo was. Ik zal u hem eens doorsturen.

**Questions de Mmes MALÇIKAN et CHAUFFOUREAU concernant
l'augmentation de demandes d'aide suite à l'exclusion de milliers de
Bruxellois du droit à l'allocation du chômage**

Mme Malçikan.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs, chers membres du Collège, chers conseillers, conseillères, comme vous le savez, le 1^{er} janvier 2026, des milliers de citoyens

bruxellois perdront leurs droits aux allocations de chômage.

Cette réforme fédérale est présentée de prime abord comme une incitation au retour à l'emploi, mais qui risque finalement de provoquer un choc social massif dans notre ville. Derrière ces décisions, il y a des vies, il y a des familles, des personnes âgées, proches de la retraite, des jeunes sans réseau, des femmes seules.

Dans une ville où le taux de chômage reste élevé, il est évident que toutes et tous ne retrouveront pas un emploi dans les délais.

À quelques mois de l'échéance, plusieurs questions urgentes restent en suspens. Disposez-vous d'une estimation du nombre de Bruxellois qui perdront leurs droits au 1^{er} janvier 2026 ?

Lors du Conseil communal de février dernier, une motion avait été adoptée à l'initiative de M. Weytsman, demandant la réalisation d'une étude sur les conséquences de cette réforme sur le CPAS de la Ville de Bruxelles.

Où en est cette étude ? Quand sera-t-elle finalisée ?

Et surtout, quand sera-t-elle communiquée aux membres du Conseil communal ?

Le CPAS est-il prêt à absorber ce transfert de charges ? Dispose-t-il des ressources humaines et budgétaires nécessaires pour faire justement face à un afflux potentiellement massif de nouvelles demandes ?

À ce jour, il est vrai que je n'ai retrouvé aucun document de programme, ni note, qui expose la politique générale du CPAS pour cette législature.

Nous sommes à huit mois de la mise en œuvre de la réforme, c'est peu de temps pour établir un budget, recruter et former du personnel, adapter aussi les

procédures.

Ma troisième question, c'est quelles actions concrètes la Ville entend-elle mettre en place dès aujourd'hui ?

Un nombre croissant de citoyens m'interpellent, inquiets face à l'incertitude. Beaucoup savent qu'ils devront se tourner vers le CPAS. Pourtant, à ce jour, le site internet du CPAS ne mentionne aucune information sur le sujet, pas même un simple "nous y travaillons".

Allons-nous mettre en place un accompagnement proactif, des campagnes d'information, une simplification peut-être des démarches vers le CPAS ? Car le risque est bien réel : des familles sans revenus pendant des semaines, des exclusions pour impayés, des coupures d'électricité ou même des ruptures de soins.

L'objectif ici est simple : éviter les ruptures de droits, de logements et de dignité.

Ce sont nos citoyennes et citoyens, c'est notre responsabilité, c'est notre Ville ! Le compte à rebours est donc lancé et nous avons ici collectivement le devoir d'anticiper.

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme Chaufforeau.- Oui, je vais lire ma question en entier. Merci, monsieur le Président.

En janvier 2026, plus de 100.000 chômeurs seront exclus du chômage, dont 27.000 dans la Région de Bruxelles et 5.000 à Bruxelles-Ville.

La capitale serait ainsi la Région la plus durement touchée du pays.

Outre le fait que nous doutions que mettre les gens dans la précarité les pousse à chercher du travail, nous pensons à nos CPAS bruxellois qui seront ceux sur qui retomberont ces 5.000 personnes exclues.

Nos CPAS, qui luttent déjà contre la surcharge de travail – plus de 50 % en 15 ans – et la pénurie de personnel se retrouveront avec une déferlante de nouveaux dossiers à gérer !

Les employés actuels font tout leur possible avec les ressources à leur disposition, mais ils disent déjà eux-mêmes que tous les dossiers n'ont pas un suivi personnalisé, par manque de moyens.

Nous parlons donc de milliers de dossiers supplémentaires, avec encore moins de travailleurs sociaux pour les gérer, des conditions de travail dégradées, une diminution de la qualité et de l'accompagnement de la population et un allongement des délais.

Vous dites dans la presse que vous souhaitez que le gouvernement fédéral finance à 90 % ces nouveaux besoins, mais vous n'aviez, aux dernières nouvelles, aucune garantie que cela arrive. Les notes prévoient plus généralement une compensation pour les CPAS, sans parvenir à chiffrer la somme nécessaire – et pour couronner le tout, cette somme serait en fonction des performances des CPAS et non pas de leurs besoins !

Cette réforme est très rapidement mise en place. Des lettres sont déjà envoyées le 1^{er} juillet aux bénéficiaires de plus de deux ans des allocations de chômage pour les prévenir qu'en janvier 2026 ils en seront exclus.

Pourtant, rien n'est encore clair au niveau des aides budgétaires pour les CPAS.

Mes questions sont celles-ci : savez-vous exactement combien de personnes seront impactées ?

Avez-vous déjà chiffré combien coûterait l'arrivée des gens qui seront bientôt exclus du chômage au CPAS, mais également à la commune ? Allez-vous recevoir de l'aide du fédéral ?

Quand prévoyez-vous de nouveaux engagements au sein de nos CPAS ? S'il n'y a pas de création de travail ni plus de personnel au CPAS pour faire le travail de façon – je vous cite : « plus efficace qu'Actiris pour une remise à l'emploi », comment est-ce crédible de dire que vous allez trouver un travail pour ces personnes ?

Merci pour vos réponses.

M. Weytsman, président du CPAS.- Merci, monsieur le Président.

Mesdames (?) les conseillères, je réponds volontiers, même si, selon l'article 63 de notre règlement d'ordre intérieur et l'article 84 bis de la nouvelle loi communale, les questions liées au CPAS relèvent avant tout du Conseil de l'action sociale.

Puisque la Team Fouad Ahidar ne siège pas au Conseil du CPAS et qu'une motion a été votée, je répondrai en deux temps : sommairement ce soir et lors du prochain Conseil communal, lorsque je ferai la présentation – ça répond déjà à votre question – la présentation de l'étude.

Avant tout, je tiens à saluer le travail des équipes du CPAS de la Ville de Bruxelles. Ce sont elles qui, chaque jour, assurent la continuité de l'aide avec humanité et professionnalisme dans un contexte de pauvreté croissante depuis plusieurs décennies.

La réforme fédérale dans ce cadre du chômage prévoit, en effet, pour le 1^{er} janvier 2026, un changement assez important. Ce n'est pas un ajustement technique, vous avez raison de le dire, mais le système actuel avec des allocations de chômage sans réelle limite de temps a généré – il faut aussi s'en

rendre compte – une situation particulière à Bruxelles, puisqu'en effet, 66 % des chômeurs sont indemnisés depuis plus de deux ans. C'est ça, la réalité de la Ville de Bruxelles.

Dans ce contexte, les principes de la réforme sont clairs :

1. Des allocations plus élevées au départ.

2. Une durée maximale d'indemnité limitée à deux ans – pour autant, évidemment, qu'on ait moins de 55 ans avec une carrière longue, et une responsabilité accrue des Régions.

On espère évidemment que le gouvernement bruxellois pourra activer cette responsabilité le plus rapidement possible.

4. (?) Un encadrement renforcé des jeunes et des chômeurs temporaires.

5. Des compensations financières au CPAS – vous avez raison de le dire.

Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, pour répondre à votre question, il y a 6.600 Bruxellois qui pourraient être potentiellement touchés par les limitations des allocations de chômage. Ça représente 6 % des ménages.

Selon les capacités des employeurs à s'adapter, à l'état de santé des personnes et aux revenus disponibles de leur ménage, une partie de ces personnes, un tiers selon la plupart des études – je vous présenterai toutes les études, tout le monde converge plus ou moins –, un tiers pourrait effectivement devoir dépendre du CPAS dès le 1^{er} janvier 2026 : ça représente plus ou moins 2.000 personnes.

Il s'agit de chômeurs de longue durée, souvent très éloignés de l'emploi, confrontés parfois à des problématiques de santé mentale, d'addiction, de logement indigne ou simplement d'isolement social.

À ce stade, notre réponse à cette réforme s'inscrit déjà dans une anticipation budgétaire et organisationnelle : dès septembre 2025, un plan de renforcement progressif de certaines équipes du CPAS sera mis en œuvre, étalé sur 12 mois. Nous estimons qu'il faudra au moins recruter 50 personnes supplémentaires pour garantir un accompagnement de qualité dans des domaines essentiels, tels que l'enquête sociale, la formation, l'emploi, la santé et le logement. Il s'agit d'investir dans de bons profils afin de renforcer les compétences et d'améliorer la qualité de l'accompagnement vers la formation et le marché de l'emploi.

Mais nous devons toutes et tous aussi nous interroger : aujourd'hui, dans le système actuel, que propose-t-on à une personne au chômage depuis quatre ou cinq ans inscrite chez Actiris, et qui parfois est inscrite chez Actiris depuis très longtemps parce qu'elle a des troubles de santé mentale, des troubles d'addiction ou des problèmes de logement ?

Je refuse de considérer ces publics comme oubliés ou perdus !

Le CPAS propose un accompagnement humain, individualisé, structuré – c'est le cœur même, d'ailleurs, de notre mission.

Ce sera difficile, c'est vrai, mais vous avez raison et je pense qu'on doit être à la hauteur de cela. Et vous avez raison aussi de souligner qu'il faut des financements et j'ai déjà, à plusieurs reprises – que ce soit auprès du gouvernement fédéral ou dans la presse –, dit à quel point ces financements sont importants.

Il faut un soutien financier clair, à la hauteur des enjeux, un financement

structurel, basé sur les besoins réels, proportionnel au nombre de personnes accueillies et aux remises à l'emploi.

C'est dans l'intérêt de ces personnes, c'est dans l'intérêt des pouvoirs publics et c'est dans l'intérêt des entreprises bruxelloises.

Je vous remercie.

Vraag van mevrouw STOOPS betreffende de Tivoliwijk en het Greenbizz-project

Mevrouw Stoops.- De Tivoliwijk in Laken krijgt heel veel lof uit verschillende stadsplanningshoeken, maar toch zien we dat er in deze nieuwe wijk, ingebed in een oude, zeer dense en zeer jonge wijk, nog steeds te weinig speelruimte is. Vorige legislatuur werd beslist door de groene schepen van sport om een terrein van Citydev om te toveren tot een pumptrack, een oefen-, sport- en een speelterrein voor fietsers.

Naast de sportieve doelstellingen sloot het pumptrack ook naadloos aan bij het nieuwe fietsplan van de Stad Brussel, waarbij niet enkel werd gefocust op mobiliteit maar ook op het spelend leren: de fiets leren kennen op positieve manieren.

Op dit terrein zou naast Greenbizz 1 het volgende Greenbizz-project komen. Omdat de wijk deze speelplek in haar hart heeft gestoken, werd door het Gewest een plan ontwikkeld, die deze speel- en sportplek integreerde in het nieuwe ontwerp.

Een mooi voorbeeld hoe tijdelijk gebruik ideeën kan geven voor een permanente invulling, rekening houdend met de noden van de buurt.

Daar staat Ecolo-Groen voor. Het ontwerp heeft volgens de informatie die Citydev gaf nog een go nodig van de Stad Brussel.

Kan u ons inlichten over de positie van de Stad Brussel over dit project?

Kan u de inwoners van de Tivoliwijk, maar zeker ook de Brusselaars die van ver speciaal tot Laken komen verzekeren dat het pumptrack zal ingebed worden in het nieuw project en staan er nog andere projecten op til waar Brusselaars spelend kunnen leren fietsen of deze fietssport kunnen beoefenen?

Dank u wel.

Mme Frelinx, échevine.- Merci, madame Stoops, je vous remercie pour votre question. Citydev a en effet pour projet de construire une extension du projet Greenbizz. L'emprise de celui-ci s'étend partiellement sur le site actuel du pumptrack.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, la piste d'apprentissage ne pourra pas être maintenue, mais la piste pour cyclistes aguerris sera, elle, maintenue. Elle sera intégrée dans un grand espace public végétalisé qui sera financé par Citydev.

La question de l'utilisation du pumptrack pendant le chantier reste encore en suspens. Dans la mesure du possible, la Ville demandera à Citydev de veiller à garantir l'accès au pumptrack par la rue Dieudonné Lefèvre, mais cela dépendra probablement de la mise en œuvre du chantier.

Enfin, je vous confirme que nous allons étudier la possibilité d'étendre l'offre de zones d'apprentissage au vélo, et en particulier les pumptracks, sur le territoire de la Ville. Dans l'attente de propositions concrètes, nous avons demandé à l'asbl Ride Your Future, qui exploite actuellement le pumptrack, d'étudier la possibilité d'installer un pumptrack temporaire, par exemple au

Bois de la Cambre.

Mevrouw Stoops.- Bois de la Cambre is een klein beetje ver van die dense wijk met allemaal heel veel jonge kinderen die nood hebben aan spelen. En als ik het mij goed herinner heeft schepen Pinxteren samen met schepen Hellings een aantal nieuwe locaties proberen te zoeken in de buurt, omdat die noodzaak zo groot is.

Dus ik zou heel graag insisteren dat er meer, samen met Ride Your Future, wordt gekeken naar mogelijkheden in die wijk en niet naar een heel verre plek waar zelfs die niet-nombreuze families niet naartoe komen.

Het is wel fijn dat een stukje wordt opgenomen, maar we hebben toch wel ruimte nodig om te spelen.

Ik had wel gehoopt op een positief antwoord waarmee ik zelf blij kon zijn, maar ik ben eigenlijk toch teleurgesteld.

Question de Mme DE MARTE relative à la Journée de l'Europe

Mme De Marte.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, le 9 mai prochain, nous célébrons la Journée de l'Europe. Cette date revêt cette année une importance toute particulière parce que, comme on l'a rappelé dans la motion sur le 8 mai, elle s'est faite au lendemain du 80^e anniversaire de la victoire sur le nazisme et le fascisme, dont le projet européen est la réaction et l'antidote.

Le 9 mai est donc un moment crucial et fondateur de notre histoire commune moderne, des citoyens et citoyennes européens et de cette ville.

À l'heure où les valeurs démocratiques et européennes sont à nouveau mises à l'épreuve et que les tentations autoritaires montent dans tellement de pays

européens, il est essentiel que Bruxelles, capitale de l'Europe, marque cette journée si importante avec la solennité et l'engagement qu'elle mérite.

Les institutions européennes prévoient, comme chaque année, des journées portes ouvertes pour le 10 mai, mais je souhaiterais savoir quelles initiatives spécifiques la Ville de Bruxelles entend mettre en place pour commémorer cette date et pour rendre cette célébration visible, inclusive et accessible au plus grand nombre.

Célébrer la Journée de l'Europe de manière forte et symbolique serait également une occasion précieuse de renforcer les sentiments d'appartenance des dizaines de milliers de citoyens non belges qui vivent ici et contribuent activement à la vie de notre ville.

Monsieur le Bourgmestre, pouvez-vous nous préciser quels événements ou initiatives la Ville soutient ou organise dans ce cadre ?

Merci beaucoup.

Mme Houba, échevine.- Madame la conseillère, madame De Marte, merci pour votre question. Le 9 mai, Journée de l'Europe, est pour nous bien plus qu'une simple commémoration : c'est une occasion de réaffirmer notre vision de l'Europe, une Europe unie, indépendante et profondément démocratique. Une Europe où la liberté, la diversité, la multiculturalité et le refus de toute forme de totalitarisme sont des fondements non négociables.

Et cette vision, nous ne la portons pas uniquement dans les discours, mais nous l'incarbons à travers des moments de partage, d'union et de visibilité pour toutes et tous.

Et cette année, la Ville de Bruxelles organisera un événement symbolique et ouvert à toutes et tous sur la Grand-Place, lieu emblématique de notre capitale

– capitale de l'Europe aussi, d'ailleurs.

Ce moment gratuit et accessible prendra la forme d'une illumination spéciale de la Grand-Place aux couleurs de l'Europe, d'une émission de la RTBF dans la cour de l'hôtel de Ville (de 17h30 à 19h), d'un DJ set sur la Grand-Place en début de soirée et l'ensemble sera accompagné d'un dispositif de rayonnement communicationnel, grâce notamment à des partenariats avec des médias locaux.

C'est notre manière de rendre visible l'engagement européen de la Ville, de permettre à tous les citoyens et citoyennes, y compris les dizaines de milliers qui résident ici et qui sont non belges, de se sentir pleinement chez eux dans cette célébration.

À la Ville, nous croyons profondément qu'à une époque où les valeurs européennes sont mises à l'épreuve, les villes doivent être des phares.

En tant que capitale de l'Europe, Bruxelles assume cette responsabilité avec force et conviction !

Mme De Marte.- Merci, madame l'échevine. Je suis **extrêmement (?)** rassurée de savoir que vous avez prévu toutes ces activités qui vont évidemment dans la bonne direction.

Je suis pourtant un peu surprise, parce que la communication au sujet de ces célébrations n'est nulle part – du moins, moi, je n'ai pas pu la trouver.

Donc, je vous invite peut-être pour le futur à réfléchir à comment mieux faire arriver l'importance du message auprès des citoyennes et des citoyens. Parce que si, moi, conseillère communale, je n'arrive pas à trouver ces informations, ça veut dire que ce n'est pas facile pour les citoyens, et notamment pour les citoyens européens qui ne sont pas forcément les plus faciles à renseigner sur les activités de la Ville.

Et donc voilà, je vous invite aussi, pour 2026, à mieux réfléchir à comment on peut vraiment incarner ces célébrations d'une manière plus inclusive et qui arrive à tous les citoyens et les citoyennes.

Merci.

Question de M. MAIMOUNI concernant le retrait de la Ville du réseau X, anciennement Twitter.

M. Maimouni.- Juste avant d'intervenir (?), monsieur le Président, M. le secrétaire communal, la dernière fois que j'avais ramené quelqu'un, un « *community manager* » pour mes réseaux sociaux...

Je me suis fait « allumer », ici – j'ai « bronzé » !

Mais visiblement, quand c'est pour des membres du Collège, « ça ne (?) peut mal ».

Donc, soit c'est un règlement d'ordre communal pour tout le monde ou à géométrie variable, j'aimerais le savoir.

Je le dis en toute gentillesse et délicatesse, parce que la dernière fois que j'ai ramené un caméraman pour filmer, on m'a dit que je ne pouvais pas.

M. le Président.- Mais moi, je suis d'accord avec ça. Je ne vois pas... Parce que je l'observe, et puis j'ai demandé à quelqu'un aussi qui prenait des photos.

Bon. À un moment donné, il faudra qu'on en discute dans le nouveau règlement d'ordre intérieur.

Donc, on en rediscutera.

M. Maimouni.- Je vous remercie.

Monsieur le Bourgmestre, j'ai appris dans la presse que vous avez pris l'initiative de retirer la Ville de Bruxelles de la plateforme X, qui est jusqu'à preuve du contraire l'un des réseaux sociaux les plus influents au monde pour transmettre des informations.

D'autant plus dans notre secteur d'activité qui est la politique et la diffusion d'informations.

Et je voulais savoir pourquoi vous avez pris cette initiative et au nom de quoi ?

M. le Bourgmestre. - Monsieur le Président, monsieur le conseiller, je vous remercie. Merci pour votre question qui témoigne de l'attention que vous portez aux canaux de communication de la Ville.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bruxelles utilise les réseaux sociaux pour partager ses actualités et maintenir un dialogue direct avec les citoyens.

Cependant, l'évolution de la plateforme X a rendu cette mission de plus en plus difficile.

Plusieurs éléments ont motivé notre service de communication à (?) se retirer le 10 février 2025 du réseau X, anciennement Twitter :

- Multiplication de contenus problématiques : la plateforme X accueille de plus en plus de contenus polarisants, qui compliquent la tenue d'un débat public serein et qui nuisent au débat démocratique.

Nous ne sommes plus compatibles avec les valeurs d'écoute, de respect, de transparence, d'inclusivité que défend la Ville de Bruxelles.

- Baisse de portée et perte de fiabilité : la plateforme a profondément changé ses algorithmes et son modèle économique. Les messages institutionnels atteignent de moins en moins leur public sans un investissement publicitaire massif.

La portée des messages de la Ville y est dès lors devenue très limitée.

- Réallocation vers des canaux plus efficaces : nos efforts sont désormais concentrés sur des plateformes où l'engagement citoyen est plus significatif : Instagram, Facebook, LinkedIn, ainsi que notre site web.

- Exemplarité institutionnelle : en tant que capitale de la Belgique et siège d'institutions européennes, la Ville de Bruxelles se doit de promouvoir un environnement numérique sain.

Quitter une plateforme problématique est un signal fort envers une communication responsable qui préserve un espace d'échange constructif et respectueux de toutes les opinions politiques.

Je vous remercie.

M. Maimouni.- Je pense pour ma part que c'est une décision qui aurait dû être prise de manière collégiale. Je tiens à vous rappeler que vous siégez en majorité avec le MR dont **le (?)** président Georges-Louis Bouchez a stigmatisé sans aucune ambiguïté la communauté belgo-marocaine et **qu'il (?)** ne cesse de le faire au fur et à mesure.

Je ne vous ai pas vu ou entendu vous désolidariser du MR – parce que si je dois suivre cette logique-là, elle est là.

Moi, j'ai plus l'impression qu'il s'agit d'un point de vue idéologique, vu son CEO Elon Musk et les différentes polémiques qu'il a eues.

Parce que le hasard fait que – comme **par (?)** hasard – cette décision a été prise quelques jours après cette polémique vis-à-vis de ce soi-disant salut nazi et je ne comprends pas qu'on se **restreigne (?)**...

M. le Bourgmestre.- Qu'est-ce que vous voulez dire par « soi-disant salut nazi » ?

M. Maimouni.- Eh bien, à partir du moment où...

M. le Bourgmestre.- Ce n'est pas un salut nazi, pour vous ?

M. Maimouni.- Eh bien, excusez-moi, monsieur... À partir du moment où l'AIPAC – l'AIPAC qui défend les intérêts des juifs américains – dit ouvertement que ce qu'a fait M. Musk n'est pas un salut nazi, je ne sais pas si vous...

M. le Bourgmestre.- Eh bien nous, on l'a vu.

(...)

Non, mais voilà. On a une différence d'opinions : nous considérons que c'est un salut nazi.

M. Maimouni.- Okay, mais j'ai une question, monsieur Close : il n'y a pas moins d'un mois, dans ce Conseil communal, vous avez dit que vous étiez un légaliste.

Y a-t-il une plainte ou une condamnation vis-à-vis de ce geste-là ?

M. le Bourgmestre.- Non, parce qu'aux États-Unis, ça n'est pas condamnable. En Europe, il aurait été condamné.

Voilà la différence – je vous réponds juridiquement, monsieur Maimouni.

M. Maimouni.- Eh bien, qu'est-ce qui vous empêche de porter plainte, monsieur Close ?

Vraag van mevrouw GOYVAERTS betreffende het wijkcontract Jonction

M. le Président.- L'auteur ayant été excusé, la question est reportée.

Vraag van mevrouw STOOPS betreffende de heraanleg van de Bisschopstraat

Mevrouw Stoops.- Beste schepen, de heraanleg van de Bisschopsstraat naast Brucity is afgerond. Enfin.

We zien wel dat er geen markering voorzien is voor fietsers die in de tegenrichting mogen fietsen.

Zeker nu u reeds te kennen gaf dat fietsers alternatieven nodig zullen hebben voor de Anspachlaan is het superbelangrijk dat deze alternatieven zo verkeersveilig mogelijk ingericht worden, natuurlijk.

Dus mijn vragen zijn heel eenvoudig:

Ben ik te ongeduldig, was u nog van plan om deze markering aan te brengen, of welke bijkomende plannen heeft u om de alternatieve assen op verkeersveiligheid van tweewielers te verhogen?

Dank u wel.

Mevrouw Maes, schepen.- Mevrouw Stoops, hartelijk bedankt voor uw vragen.

Ja, u bent te ongeduldig – met de knipoog gezegd.

Om tegemoet te komen aan die specifieke vraag werd aan tweewielers momenteel al toegelaten om in beide richtingen te rijden op de extra brede voetpaden. De borden werden recent geplaatst en de logo's zijn nog in voorbereiding.

Wat betreft uw vraag over de alternatieve assen van de Anspachlaan heb ik u eerder al geantwoord dat alle straten die betrekking hebben op de toekomstige aanpassingen in verband met de fietsverplaatsingen nog in bespreking en in studie zijn, dus ook de Bisschopsstraat.

Het verbod voor tweewielers op de Anspachlaan zal wel degelijk gepland en uitgevoerd worden, samen met flankerende maatregelen op de andere assen, in de directe omgeving.

Dank u wel.

Mevrouw Stoops.- Hoera! Dat is beter nieuws dan de pumptrack, waar ik ook had gedacht om hoera te kunnen roepen.

Als ik het goed begrijp komen er logo's op de weg? Kei goed.

Question de Mme DE MARTE relative à l'arrestation d'un journaliste
(M. HAULOTTE)

Mme De Marte.- Oui, merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, aujourd'hui, alors que l'état de droit et les libertés d'expression sont bafoués dans plusieurs pays européens, je suis certaine que vous partagez l'idée que Bruxelles, en tant que capitale européenne, doit en incarner la défense avec exemplarité.

On vient d'ailleurs de voter à l'unanimité une motion qui réitère la forte identité démocratique et antifasciste de notre ville. Vous venez vous-mêmes de dire à l'instant que nous entrons dans une époque de résistance et que notre ville doit faire sa part – et je vous rejoins pleinement sur ces points.

Pourtant, le 8 avril, Thomas Haulotte, journaliste professionnel accrédité, a été arrêté par la police de la zone Bruxelles-Capitale-Ixelles alors qu'il couvrait une

action de collage d'affiches contre l'extrême-droite dans les quartiers européens.

Malgré la présentation de sa carte de presse, l'offre aux policiers de visionner les matériels qu'il avait enregistrés, et en l'absence de toute menace à l'ordre public, il a été privé de liberté toute une nuit.

L'Association des journalistes professionnels, qui confirme qu'il était en mission journalistique, a saisi le Comité P et se constitue partie civile. La Fédération européenne des journalistes a également signalé l'incident au Conseil de l'Europe, ce qui démontre la gravité extrême de ces faits.

Ce qui s'est produit est profondément inquiétant : dans une ville où siègent les institutions européennes, garantes des libertés fondamentales de toutes et tous les citoyens européens, un journaliste a été empêché d'informer !

Un tel incident entache notre démocratie et la réputation internationale de notre capitale, et s'ajoute à d'autres épisodes signalés par des journalistes, comme par exemple la saisie d'images **prises par (?)** des journalistes qui filmaient la manifestation contre la présentation du livre de Jordan Bardella à Bruxelles, au mois de novembre 2024.

Monsieur le Bourgmestre, vous convenez sûrement avec moi que ces épisodes sont inacceptables. La liberté de la presse n'est pas négociable, elle est le socle de toute la société libre.

Au nom du groupe Ecolo-Groen, j'exprime ma pleine solidarité avec Thomas Haulotte et avec toutes et tous les journalistes qui exercent leur métier avec rigueur tous les jours dans notre ville.

Comment expliquez-vous ce qui s'est passé le 8 avril, monsieur le Bourgmestre ?

Pourquoi, malgré la présentation de sa carte de presse, M. Haulotte a été privé de liberté ?

Quelles actions concrètes préconisez-vous pour que tel fait ne se puisse reproduire dans notre commune ?

Merci beaucoup.

M. le Bourgmestre. - Merci, monsieur le Président, Madame la conseillère, en date du 8 avril 2025, vers 23h, conformément au prescrit de l'article 31 de la loi sur la fonction de police, les services de police ont procédé à l'arrestation administrative de six personnes.

Ces arrestations administratives ont eu lieu suite à des dégradations dans le quartier européen.

Les services de police ont adopté une position uniforme face à un groupement s'adonnant à une action de « désobéissance civile » – je ne vois pas pourquoi c'était nécessaire de faire de la désobéissance civile : je crois qu'on laisse les gens manifester, dans cette ville ! – tel qu'ils l'ont eux-mêmes qualifiée, sans faire de distinction en raison de la qualité de l'une ou l'autre personne, la carte de presse ne constituant nullement une immunité.

Tout le groupe était habillé de la même façon, de vêtements noirs, et adoptait la même attitude. Les services de police ont expliqué aux membres du groupe les raisons de leur interpellation et ont également procédé à la saisie des objets retrouvés, à savoir des outils permettant le collage des affiches.

À ce moment-là, et jusqu'au moment où il s'est identifié comme journaliste, rien ne permettait de penser qu'il exerçait cette profession et qu'il était distinct des autres membres.

Les services de police accordent une attention particulière au respect du droit à l'information et veillent à privilégier la communication en toutes circonstances. Ils restent particulièrement attentifs au respect des libertés et droits fondamentaux de chacun, tout en veillant à garantir la sécurité au sein de notre État de droit qui constitue leur mission principale.

Nous prenons acte du fait qu'une plainte a été déposée auprès du Comité P. La police reste dès lors à la disposition des autorités compétentes pour fournir toutes les informations nécessaires à la manifestation de la vérité, dont notamment les images enregistrées par nos services au moyen de leurs caméras individuelles, puisque les policiers avaient une body-cam.

Pour le reste, vous me posez la question sur ce qu'on a fait. On a eu, il y a quelques années, des incidents lors de la venue de la militante climatique Greta Thunberg, et où des journalistes ont été bousculés par un service d'ordre qui, en fait, protégeait Greta Thunberg qui était à ce moment-là assaillie de fans, en fait. Et on a fait des réunions avec les différentes rédactions pour voir comment organiser les manifestations.

Mais ici, c'était une personne qui voulait suivre – apparemment, de ce que je comprends – les personnes de façon « *under cover* ». Pas comme un journaliste qui suit, mais de voir une action de « désobéissance civile » – je répète que ça me paraît un terme un peu spécial dans notre pays, mais soit.

Et donc, c'est comme ça qu'il a été confondu avec (?) l'ensemble des manifestants.

Pour le reste, je pense qu'une fois que tout a été vérifié, il n'est pas resté longtemps à disposition des forces de l'ordre. Je pense que ça, il l'a déclaré lui-même.

Voilà, je vous remercie.

Mme De Marte.- Merci, monsieur le Bourgmestre. Sur la désobéissance civile, je vous laisse vous renseigner mieux sur ce que ça représente et que ça représentait pour beaucoup de mouvements, y compris dans des pays démocratiques, parce que je pense que, vraiment, il est bizarre, de la part d'un bourgmestre socialiste, de diminuer la valeur de ce que la désobéissance civile a au sein de notre société et l'a permis d'avancer dans énormément de causes. Donc, je vous laisse (?).

En tout cas, on n'a pas ici à faire les débats sur la désobéissance civile, mais je suis un peu surprise par votre réponse, parce que le journaliste en question a témoigné plusieurs fois avoir montré sa carte de presse, avoir aussi prévenu les policiers qu'arrêter un journaliste dans le (?) cadre d'une action pareille était quelque chose qui pouvait effectivement être quelque chose de très controversé. Il a renseigné aussi les commissaires de police, quand ils se sont parlés après son arrestation, du fait que lui, il avait montré sa carte de presse (?), il avait donné accès au matériel qu'il avait enregistré et qu'il était vraiment là pour informer et pas pour participer à l'action en tant que militant lui-même, mais juste comme journaliste freelance qu'il est.

Et donc, du coup, ça me semble vraiment particulier le fait que, malgré toutes ces assurances, il soit quand même arrêté et il soit quand même gardé toute la nuit avec les autres militants pour lesquels, évidemment, la police avait le droit de procéder à l'arrestation s'ils le réputaient nécessaire.

Il me semble que, de votre part, il serait bien de reconnaître que la liberté de la presse est aussi la liberté de faire des actions et de suivre des actions de désobéissance civile sans en informer à l'avance les autorités, ce qui, apparemment, lui a été demandé de faire après, quand on lui a dit pourquoi il avait été arrêté.

Merci beaucoup.

**Question de M. MAIMOUNI concernant les mesures prises pour lutter
contre les façades d'immeubles mal entretenues, souvent taguées
ou en infraction avec la loi**

M. Maimouni.- Monsieur l'échevin, les Bruxellois constatent de plus en plus de façades d'immeubles mal entretenues, souvent taguées, en infraction avec la loi.

Quelles sont les mesures que votre cabinet met en place pour sensibiliser les propriétaires, les verbaliser, si besoin, pour ceux qui enfreignent la législation et prévenir les dégradations des façades ?

Je tiens à vous rappeler que nos façades représentent l'image de notre ville.

C'est la vitrine de la capitale de l'Europe. Il est important qu'elles soient...

qu'elles soient mises « à leur meilleur jour » – je dirais ça comme ça.

Moi, je ne comprends pas que quand je me balade, je vois des graffitis, je vois des insalubrités dans les quatre coins de notre belle ville de Bruxelles.

Je voudrais savoir quelles sont les actions qui ont été prises ou qui vont être prises en compte.

Merci.

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Monsieur le conseiller communal, la Ville de Bruxelles agit concrètement contre la problématique que vous décrivez, et ce, sur tous les fronts.

En effet, il s'agit d'une problématique transversale relevant de la compétence de plusieurs membres de ce Collège.

À travers ma compétence « finances », nous disposons d'un règlement taxe relatif aux immeubles à l'abandon, négligés, inoccupés ou inachevés, et aux

terrains à l'abandon ou négligés. Dans les faits, cet outil nous permet de sanctionner, mais aussi d'accompagner, d'orienter et de conseiller les propriétaires dont les biens ne sont pas entretenus.

En ce sens, les redevables concernés ont également l'occasion de s'exprimer et de se faire entendre lors du collège fiscal afin d'exposer leur situation de manière détaillée et dans sa réalité.

Chaque année, près de 400 propriétés sont enrôlées pour négligence, rapportant des recettes atteignant environ 3 millions d'euros.

Depuis mon entrée en fonction, nous avons renforcé notre équipe de recenseurs qui continue quotidiennement à intensifier ses efforts sur le terrain.

En parallèle, via ma compétence propreté publique, notre service anti-graffitis a réalisé plus de 3.000 interventions en 2024, que ce soit au niveau de l'espace public ou sur des façades de citoyens ou de commerçants qui en ont fait la demande.

J'en profite au passage pour saluer et remercier la cellule anti-tags qui effectue quotidiennement un travail impressionnant sur des zones qu'elle n'est parfois pas censée traiter.

En plus de ces interventions, le service propreté organise également de vastes opérations de nettoyage de graffitis par le biais d'un adjudicataire dans des zones particulièrement touchées par le phénomène.

En plus du règlement général de police et des sanctions administratives communales, nous disposons aussi d'un règlement « incivilités » qui nous permet d'infliger une taxe de 500 € par mètre carré de tags ou graffitis.

Au niveau des affaires économiques, les commerces peuvent bénéficier d'une prime pour rénovation de façades commerciales d'un montant maximum de

5.000 €, hors TVA.

Enfin, au niveau de notre département urbanisme, la Ville a aussi la possibilité de poursuivre les infractions urbanistiques lorsque les façades sont transformées de manière inconforme.

En somme, monsieur le conseiller, comme vous pouvez le constater, notre Ville agit de manière proactive, transversale et coordonnée sur cette problématique.

Merci pour votre attention.

M. Maimouni.- Bien évidemment, je souhaiterais réagir, parce que j'ai l'impression que c'est ChatGPT qui m'a répondu. Et pas quelqu'un qui se balade dans les **rues (?)** de la capitale pour voir la réalité.

Vous dites que vos services réagissent de manière proactive et constatent les infractions ?

(M. Maimouni présente une série de photos montrant des posters électoraux sur des façades.)

Les élections, c'était il y a un an !

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- C'est bien... Faites le clown !

M. Maimouni.- C'est pris il y a quelques jours...

M. Ben Abdelmoumen, échevin.- Qu'est-ce que ça a à voir avec les tags ?!

M. Maimouni.- Joli sourire, madame Lalieux – bon, il faut moins abuser sur Photoshop !

Donc, j'aimerais, monsieur, premièrement, que vous me laissiez terminer, tel que le prévoit le règlement intérieur, et réagissez si vous le voulez !

Donnez-moi une explication à ça : ça fait un an que les élections sont passées - ça fait un an ! Vous ne vous baladez pas à Bruxelles ? Qui, de vos services, va verbaliser ces personnes-là, sur les photos ? Dites-le-moi !

M. le Président.- Monsieur Maimouni, votre question portait sur la lutte contre...

M. Maimouni.- Ma question, c'est justement sur les infractions qui sont faites sur les façades, et les infract...

M. le Président.- ... contre les façades d'immeubles mal entretenues et taguées en infraction avec la loi.

M. Maimouni.- C'est une infraction !

N'y a-t-il pas une infraction ? Combien de temps a-t-on pour retirer les affiches électorales sur les façades après les élections ?

Je vous parle de photos et d'affiches qui ont été mises il y a plus de 14 mois, monsieur le Président.

M. Maimouni.- Donc, monsieur le conseiller...

M. le Président.- Ne nous énervons pas.

Les élections ont eu lieu. C'est bon.

M. Maimouni.- ... monsieur le conseiller (?), je vous demande de montrer l'exemple, car je me suis baladé dans les quatre coins de la ville – tel qu'un

conseiller doit le faire et un élu doit le faire – et visiblement, vous ne le faites pas !

Je vous demande, monsieur **le conseiller (?)**, ce que vous faites ?! Est-ce que vous allez, vous, verbaliser pour ce qu’il se passe sur notre capitale ?

Allez-vous montrer l’exemple ?

Merci.

Vraag van mevrouw STOOPS betreffende de verkeersveiligheid in de
“schoolwijk” Tivoli

Mevrouw Stoops.- In en rond de Tivoliwijk is er een enorme concentratie aan scholen en de wijk in het oude Laken heeft veel uitdagingen qua mobiliteit: er is sluisverkeer, er zijn veel grote camions door de Douane- en Havenlaan en sommige straten nodigen racende auto’s uit, vooral de Drootbeek- en Dieudonné Lefèvrestraat.

Momenteel ontvangen ze veel extra bussen door de werken aan de brug tussen de Bockstaellaan en de Molenbeekse Jubelfeestlaan.

Het vorige College liet al een plan uitwerken om net zoals in de Triangelwijk een verkeersveilige schoolwijk op te zetten, een plan met verkeersingrepen die verder gaan dan een schoolstraat door de enorme behoefte aan het veiliger maken van de omgeving rond de vele scholen. Het voorzag in meer eenrichtingsstraten, toegankelijkheid gericht op de buurtbewoners en zo verder.

Mijn vragen aan u: tijdens de vorige legislatuur werd werk gemaakt van verschillende plannen om de verkeersveiligheid in de wijk te verbeteren.

Kan u mij een stand van zaken geven van de verkeersveiligheidsingrepen die gepland staan in de wijk?

Ook in de vorige legislatuur werd een traject opgestart voor de heraanleg van een stukje van de Molenbeekstraat tot een autoluwe straat.

Kan u de timing van uitvoering van de werkzaamheden toelichten?

Hartelijk dank.

Mevrouw Maes, schepen.- Verkeersveiligheid is voor mij en voor dit College een absolute prioriteit in deze legislatuur, en al helemaal wanneer er meerdere scholen in de omgeving zijn en de veiligheid van onze kinderen op het spel staat.

Mijn voorganger heeft inderdaad een plan opgemaakt. Dat plan werd op het College goedgekeurd en aan de bewoners voorgelegd. Na die bewonersvergadering wenste het vorige college de plannen aan te passen en werd er nog een overleg ingepland met een beperkter deel van de wijk, nadien werd het plan on hold gezet.

We herbekijken de situatie nu en gaan bijkomend studiewerk uitvoeren: enerzijds met objectieve tellingen en observaties met inbegrip van de Dieudonné Lefèvrestraat en anderzijds via het schoolcontract in de Molenbeekstraat en haar omgeving.

De bedoeling is dus nog steeds om de veiligheid specifiek aan de talrijke scholen te garanderen en een draagvlak met de wijk te vinden over de specifieke door te voeren maatregelen.

De heraanleg van de Molenbeekstraat maakt deel uit van een schoolcontract gefinancierd met gewestelijke middelen. Het werd inderdaad vorige legislatuur opgestart.

Het voorontwerp werd goedgekeurd door het nieuwe College en een overlegmoment met de wijk heeft inmiddels plaatsgevonden. De opmaak van de stedenbouwkundige vergunning wordt momenteel afgerond.

Eenmaal de vergunning op zak en afhankelijk van de werken van de nutsmaatschappijen zouden die werken kunnen starten in 2026.

Mevrouw Stoops.- Goed nieuws: 2026 dat is eindelijk een datum waar we ons iets bij kunnen voorstellen. De schoolwijk daarentegen... Objectieve tellingen nog... On hold... Er zit nog niets van timing op, neem ik dan aan.

Of weet u wanneer die tellingen zullen plaatsvinden, of wanneer er daar effectief aan gewerkt gaat worden?

Anders lijkt het echt een beetje op een Griekse kalender.

Als we zien dat er op een vierkante kilometer meer dan acht schooltjes liggen, dan is het toch wel echt nodig dat er iets gebeurt!

Question de Mme DE MARTE relative à la solidarité avec le maire d'Istanbul et la communauté LGBTQIA+ de Budapest

Mme De Marte.- Merci, monsieur le Président. Encore une fois, ce soir, mes questions ont un fil conducteur : celui des valeurs européennes et de l'état de droit.

Plusieurs événements récents nous rappellent l'importance vitale de la solidarité entre villes européennes engagées pour la démocratie, les droits humains et les libertés fondamentales.

À Istanbul, le maire Ekrem İmamoğlu, démocratiquement élu et seul possible challenger d'Erdoğan à la présidence de la Turquie, a été injustement arrêté par le régime le 23 mars et il est encore détenu. Des millions de citoyennes courageuses ont depuis investi les rues de toute la Turquie pour protester.

En même temps, à Budapest, le gouvernement d'Orbán a interdit la « Pride » et changé la Constitution, réprimant encore plus la communauté LGBTQIA+, déjà lourdement stigmatisée.

Dans les deux cas, il s'agit de villes qui ont fait le choix d'un avenir progressiste et inclusif, et qui sont punies pour cela par des régimes autoritaires.

Bruxelles, en tant que capitale européenne, se doit d'être à la hauteur de ses valeurs. Elle doit affirmer publiquement son soutien aux villes et aux populations européennes qui défendent la démocratie, l'égalité et la diversité. Et je sais, monsieur le Bourgmestre, que vous avez déjà au moins participé à une déclaration pour le maire d'Istanbul avec d'autres maires européens – j'apprécie, je **veux (?)** souligner ça !

Est-ce que vous pouvez nous dire s'il y a d'autres actions que la ville a entreprises ou envisage de prendre pour exprimer sa solidarité, aussi bien avec le maire d'Istanbul et avec la communauté LGBTQIA+ **qu'avec (?)** le maire de Budapest ?

Envisagez-vous un geste symbolique ou diplomatique pour affirmer notre soutien à ces causes ?

Merci.

M. le Bourgmestre. - Merci, monsieur le Président. Alors, Madame la conseillère, dès l'arrestation du maire d'Istanbul Ekrem İmamoğlu – que j'ai eu l'occasion de rencontrer quand même quelquefois –, la Ville de Bruxelles et moi-même, nous avons réagi rapidement et avec clarté pour demander sa libération.

J'ai personnellement signé, au nom de la Ville, trois déclarations communes aux côtés d'autres capitales européennes et de réseaux de villes engagés pour la

démocratie. Une déclaration conjointe avec la ville de Paris, qui dénonce fermement l’incarcération arbitraire du maire İmamoğlu et exprime une profonde inquiétude face aux violations récurrentes des droits fondamentaux en Turquie. Une déclaration avec le réseau du pacte Free Cities, dont Bruxelles est membre.

Le pacte Free Cities, j’imagine que vous connaissez. C’est ce fameux pacte qui a été créé par des collègues maires dans des pays où l’état de droit était de plus en plus contesté.

À l’origine, c’était le maire de Prague, le maire de Varsovie, le maire de Bratislava, mais surtout Budapest – je cherchais le nom. Bruxelles est membre du pacte Free Cities – on a d’ailleurs même organisé une de leurs réunions ici, à l’hôtel de Ville.

Cette déclaration appelle les autorités turques à respecter la concurrence politique et invite la communauté internationale à rester vigilante à toute atteinte.

Il y a, enfin, une déclaration avec Eurocities qui souligne le rôle essentiel des autorités locales dans la défense des valeurs démocratiques. Ce texte rappelle que l’arrestation d’un dirigeant élu à quelques jours d’un scrutin important est une menace directe à la démocratie.

Les trois déclarations, depuis le premier jour de l’arrestation d’Ekrem, ont été hyper-claires. Je pense que la Ville, en tant que capitale européenne, s’est positionnée, et l’ensemble de cette majorité aussi (?).

Concernant la situation en Hongrie, vous savez que moi-même, je suis une cible permanente avec mon collègue, notamment de Budapest, qui est d’ailleurs un

élu vert, donc que je connais bien : j'étais encore en réunion avec lui il y a deux mois.

On est souvent stigmatisés, Bruxelles : on a eu l'histoire des cars de migrants qu'ils allaient envoyer à Bruxelles, ce qui fait que ça me vaut de faire souvent la une de certains JT hongrois.

Et c'est vrai que ça devient de plus en plus insupportable !

Je le répétais, j'ai vu la déclaration de Sophie Wilmès, qui était en délégation avec des parlementaires européens, qui a été reçue...

Elle le dit elle-même qu'elle n'a jamais été reçue aussi mal, alors qu'elle venait dans une mission d'information.

Je pense qu'en effet, l'Europe doit agir par rapport à ça. Par rapport à la Hongrie, on ne doit pas accepter ce qui est en train de se passer. Et l'étape supérieure qui a été franchie, évidemment, c'est l'interdiction de la Pride. On la voyait venir, évidemment, mais c'est quand même aussi la preuve que tous ces combats ne sont pas des acquis.

On a voté cette déclaration d'être une ville antifasciste, de rejoindre la coalition du 8 mai. Tous ces combats, ils existent encore et ils doivent être menés politiquement. Je crois aussi que c'est intéressant de savoir que la RainbowHouse est revenue en arrière sur le fait de dire que les partis politiques ne devaient pas être présents à la Pride. Je pense que c'était une erreur. C'était leur choix, moi, je le respectais, mais je pense qu'ils ont eu raison de revenir en arrière. Parce que, justement, de montrer que chaque parti doit se positionner par rapport à ces droits, c'est important.

Et donc, nous avons une défense de l'égalité, de l'inclusion et de la liberté d'expression qui doit être une priorité et une exigence constante pour la

communauté européenne. On essaie de le faire entendre autant qu'on peut.

Vous avez vu aussi ce qui s'est passé avec la Maison de Hongrie, qui devient... Le problème, c'est qu'elle est en plus dans la zone neutre. Donc, on a ce problème, vous l'avez vu, avec la problématique de M. Bardella quand il est venu dédicacer son livre, comme par hasard là-bas. C'est parce qu'ils savent que ça nous coince un peu.

Voilà, donc je peux juste vous dire qu'on continue à être vigilants, à ne pas s'associer à tout cela, qu'on le regrette énormément, parce que je pense que ce n'est pas l'image que l'on veut donner de l'Europe.

Malheureusement, vous le savez : l'Italie aussi, c'est compliqué pour l'instant. Même si on sent que le gouvernement italien essaye de donner des gages par rapport à l'Europe (même s'il n'en pense pas moins) – mais vous connaissez mieux la situation que moi.

Mais on essaye, en tout cas, à Bruxelles, de continuer à montrer ce qu'on défend comme valeurs européennes. En tout cas, ce n'est pas une valeur de repli sur soi et une valeur du populisme, mais justement des valeurs d'ouverture et de défense de la démocratie.

Je vous remercie.

Mme De Marte.- Oui, merci, monsieur le Bourgmestre. Je suis évidemment contente d'entendre vos paroles très claires et vous pouvez compter sur notre groupe quand il s'agit de condamner toute dérive autoritaire et de porter la solidarité de notre Ville dans des situations pareilles.

Je pense qu'on pourrait réfléchir aussi à un geste symbolique, peut-être à la Pride de Bruxelles. On pourra voir comment exprimer notre solidarité.

Les verts européens, sûrement, se rendront en masse à la Pride de Budapest, donc nous y serons.

Et par contre, je pense que sur la RainbowHouse, nos amis de la RainbowHouse ne voulaient pas interdire la présence des partis politiques, mais la présence des chars motorisés à la Pride et c'est ce que les écologistes, évidemment, ont soutenu. *(Rire.)*

Mais bon, ça, c'est un petit détail.

M. le Bourgmestre.- Ils m'ont demandé l'inverse : ils m'ont demandé de remettre les chars motorisés, et c'est moi qui ai refusé.

Donc, attention...

Mme De Marte.- Ah ? Alors, c'est qu'on a des informations divergentes.

En tout cas, merci pour les initiatives que vous avez prises.

**Question de M. MAIMOUNI concernant la situation du stade Roi
Baudouin suite à la récente déclaration à la presse concernant l'Union
belge de Football**

M. Maimouni.- La récente... J'aurais aimé le dire, mais vu le peu de séances du Conseil communal qu'on a, malheureusement...

Donc, monsieur le Bourgmestre, le 25 décembre, vous avez déclaré dans la presse que l'« Union belge » devait faire part de ses intentions concernant le stade Roi Baudouin. Vous avez également mentionné que si l'Union belge ne

voulait plus y jouer, il fallait qu'elle le fasse savoir.

Dois-je comprendre que c'est la manière politiquement correcte de dire : « Allez voir ailleurs ! » ? Parce que si c'est le cas, je crois que le message est passé.

Je tiens à vous rappeler que la devise de la Belgique, c'est : « L'Union fait la force » et que le dénominateur commun qui rassemble nos différentes Régions, c'est justement nos Diables rouges, et que cette symbolique est importante et que le fait de les voir jouer en Flandre, en Wallonie, à Bruxelles ou ailleurs, c'est ouvrir la boîte de Pandore à la division de ce pays, que je ne souhaite absolument pas !

De plus, j'apprends avec étonnement que vous, étant en charge du budget, vous avez débloqué plus ou moins 10 millions d'euros ces trois dernières années pour la rénovation du stade, des vestiaires, du terrain d'athlétisme et des sièges. Mais qu'est-ce que j'apprends... quand je vois qu'il n'y a aucune convention de contrepartie qui a été signée pour garantir la tenue de ces matches dans nos infrastructures ?

Moi, quand j'ai demandé à l'Union belge, il n'y a rien qui les oblige à jouer systématiquement dans nos enceintes. Et on a débloqué 10 millions d'euros ! C'est énormément d'argent **quand (?)**, aujourd'hui, nous vivons des moments difficiles d'un point de vue budgétaire, tant à la Ville qu'à la Région ou au niveau fédéral.

D'ailleurs, pas plus tard qu'aujourd'hui, un arrêt de travail a été prononcé, puisqu'on n'a même pas les budgets **pour (?)** engager du nouveau personnel et que notre administration est en souffrance – **bon, avec (?)** qui je suis solidaire, mais, monsieur le Bourgmestre, on sait très bien ce que veut l'Union belge... D'ailleurs, monsieur le Président a eu la clairvoyance, il y a une dizaine

d'années, de voir le problème arriver : ils veulent tout simplement avoir leurs joueurs à proximité, un stade qui répond aux normes UEFA (Union des associations européennes de football) et FIFA (Union des associations européennes de football), pouvant accueillir des compétitions sportives et footballistiques beaucoup plus importantes dans le futur, donc nous le savons.

Si vous avez pu trouver 80 millions pour combler le déficit qu'il fallait pour le **Beer Temple (?)** et que vous vous battez avec véhémence pour le projet Neo, pourquoi ne pas imbriquer ce projet du stade dans le projet Neo ?

D'ailleurs, une étude de faisabilité a été faite : c'est envisageable – bon, à contrepartie du Kinopolis, mais c'est envisageable.

Pourquoi ne le fait-on pas ? On a besoin de maintenir ce stade dans nos infrastructures. La Ville de Bruxelles en a besoin.

M. le Bourgmestre. - Oui. Juste, il ne faut pas à inverser les choses : je réagissais à une déclaration du capitaine des Diables rouges qui remerciait l'Union belge d'avoir joué à Gand... – à Genk, pardon. Donc on me demande : « Quelle est votre réaction ? »

Eh bien, je dis que l'Union belge doit nous dire s'il veut encore jouer au stade.

Moi, je me souviens, dans un autre dossier, l'Eurostadium, je ne me suis pas senti très soutenu par l'Union belge, à l'époque... Je peux vous dire que ça a été très compliqué.

Il y a un président de l'Union belge qui a dit : « Dans le fond, on peut jouer à Rotterdam ou à Lille. » Tout ça, alors qu'on se battait avec le président de cette séance pour essayer de rénover le stade.

En même temps, vous dites une chose sur laquelle moi, je ne suis pas d'accord avec vous : moi, je pense qu'il faut sauver le **Mémorial (?)** Van Damme.

À ce que j'ai compris, dans votre intervention, vous voulez qu'on fasse disparaître la piste d'athlétisme.

Je pense que c'est une vraie erreur de se passer du « Van Damme ». Je pense que le Van Damme, il construit aussi notre image. Quand vous parlez de « L'Union fait la force », si on rapproche les tribunes, on enlève la piste d'athlétisme : il n'y a plus de Van Damme.

Voilà : il faut décider où on le met ou construire un autre stade. On repart dans tout ce débat.

Donc, j'ai demandé à l'Union belge de clarifier, parce que je sens une petite musique qui pourrait laisser entendre que, en fait, comme ça existe en Allemagne, on fait tourner les Diables rouges dans les différents stades.

Voilà, on m'a juste posé cette question, je n'ai pas encore vu l'Union belge réagir. Donc, moi, j'ai juste posé une question : j'ai dit qu'ils doivent être clairs avec nous.

Pour le reste, on a toujours dit à la Ville qu'on était prêts à aider – M. Hellings, M. Courtois, Mme Frelinx, moi-même –, mais que, un stade national, c'est quand même difficile de faire peser ça uniquement sur sa capitale.

Et l'exemple de la Bourse que vous citez est très bon : c'est tous les niveaux de pouvoir qui ont aidé – tous les niveaux : Europe, fédéral, communautés, Région et privé. Tout le monde a aidé, sur la Bourse, voilà un bon modèle.

Il faut un peu que les autres niveaux, les communautés, la Région, le fédéral, décident de – enfin ! –, s'engager pour ce stade national. On est prêts depuis plus de dix ans et on a fait les travaux nécessaires pour permettre les choses.

Mais l'Union belge doit aussi un tout petit peu... Le monde du football, qui gagne énormément d'argent, doit aussi un peu se mouiller par rapport à ce stade national.

La Ville de Bruxelles – vous en faites très bien la remarque – ne peut pas, seule. Elle tient déjà en compte (je pense qu'on tourne autour de 4 millions d'euros (?) par an) les frais de fonctionnement du stade. Elle ne peut pas prévoir elle-même toute seule la rénovation du stade.

Je pense aussi qu'il faut être un petit peu réaliste par rapport à ça, par rapport aux grands enjeux que vous soulignez.

C'est la seule question que j'ai posée et pour l'instant, je n'ai pas eu de réponse.

M. Maimouni.- Écoutez, monsieur le Bourgmestre. Vous venez de dire que c'est en réaction à la déclaration du capitaine des Diables rouges qui, jusqu'à présent, n'est pas le porte-parole de l'Union belge – juste pour la petite parenthèse – et que techniquement, il est tout à fait faisable de combiner une piste d'athlétisme et un stade avec des gradins mécaniques, comme il s'est fait dans trois pays dans le monde.

Ça a un coût, un coût onéreux...

M. le Bourgmestre.- Soixante millions d'euros (?). On peut les payer, mais il faut que quelqu'un les paye.

M. Maimouni.- Oui, mais 60 millions... Mais, à la base, le projet qui devait se faire sur le parking C, c'était 300 millions !

Donc, moi, je vous demande... Moi, tout (?) ce que je veux savoir, c'est que si votre volonté est de maintenir un stade ici, sur le plateau du Heysel, je vous

soutiendrai avec véhémence parce que, pour moi, il est important !

Il est important qu'on réunisse, comme vous le dites, les différents niveaux de pouvoirs et qu'on puisse le **re-sensibiliser (?)** tel qu'il a été fait il y a dix ans.

Vraag van mevrouw STOOPS betreffende de Dieudonné Lefèvrestraat in Laken

Mevrouw Stoops.- De Dieudonné Lefèvrestraat werd een tiental jaren geleden heraangelegd. De vele ouders van schoolgaande kinderen drongen toen reeds aan om beide kanten te voorzien van een veilige fietsinfrastructuur.

Dit werd slechts langs een kant voorzien en de straat bleef ook met zijn tweerichtingsverkeer een zeer druk gebruikte as.

Om de fietsstrook te vrijwaren en aangezien paaltjes hiervoor te fragiel zijn, werden er op bepaalde plekken de zo vaak verguisde betonblokken geplaatst. Maar om de zoveel tijden worden deze blokken gewoon verschoven.

We zijn het er allemaal over eens dat betonblokken noch infrastructureel noch esthetisch de oplossing zijn voor een verkeersveilige stad. De staat van het wegdek is op verschillen plaatsen echt abominabel voor een straat die relatief jong is. Het was destijds een belangrijke reden, trouwens, om prioriteit te geven aan de heraanleg omdat de MIVB op aandringen van vele buschauffeurs zelfs weigerde om die route nog te gebruiken.

Mijn vragen aan u: het verlengde van de Dieudonné Lefèvrestraat tot aan de Bockstaellaan zat nog niet in het plan voor de schoolwijk waar u nog een aantal metingen zou voor doen – Tivoli.

Door de vele opmerkingen van mensen uit de wijk lijkt het heel belangrijk om de toegang tot de wijk te integreren in dit plan en idealiter tot een

eenrichtingsstraat te herleiden. Hoe staat u daar tegenover?

Zijn er plannen om de veelvuldige klachten ten aanzien van de verkeersveiligheid in de Dieudonné Lefèvrestraat aan te pakken? En zijn er plannen om zo snel mogelijk de staat van het wegdek aan te pakken?

Hartelijk dank.

Mevrouw Maes, schepen.- Zoals ik in het antwoord op uw vragen daarnet omtrent de verkeersveiligheid van de Tivoliwijk al aangaf, gaan we de schoolwijk Tivoli opnieuw bestuderen. De Dieudonné Lefèvrestraat zat toen niet in de studieperimeter, dus gaan we die studie moeten uitbreiden en bijkomende tellingen en analyses laten uitvoeren.

Het is dus voorbarig om een standpunt in te nemen omtrent het al dan niet omvormen tot een eenrichtingsstraat, maar het zal ongetwijfeld als een variant onderzocht worden.

Wat de verkeersveiligheid betreft, werden er al eerder al maatregelen genomen. Ook al zijn ze niet esthetisch, dat geef ik toe, ze dienen ervoor om de veiligheid te waarborgen.

Zo zijn er extra paaltjes geplaatst ter hoogte van de Berlijnse kussens om de fietsers op het fietspad te beschermen tegen autoverkeer dat de Berlijnse kussens wil omzeilen.

De politie voert ook geregeld acties uit.

Verder zien we ook vooral te hoge snelheid in het lange rechte stuk tussen de Molenbeekstraat en de Claessensstraat. Daar blijkt 85% van de bestuurders 38 km/uur of minder te rijden maar dus 15 % wel degelijk meer.

Het probleem bevindt zich niet zozeer in de andere delen van de straat. Op basis van de data waarover we beschikken blijken die delen minder problematisch.

Ten slotte wil ik u ook nog verduidelijken dat er in beide richtingen bussen rijden, wat wel beperkend is in de mogelijkheden om via heraanleg de weg beter te beveiligen.

Bij het afleveren van de vergunning in 2018 – dit gaat over de derde vraag, de staat van het wegdek – werd de hoogte van de beschermingszone van het geklasseerde Byrhh-gebouw het gebruik van gezaagde kasseien opgelegd door Urban.Brussels.

De stadsdiensten wisten dat deze materiaalkeuze voor problemen ging zorgen gezien er niet alleen bussen in beide richtingen rijden maar ook behoorlijk wat vrachtverkeer van deze as gebruik maakt en het plateau net in de bocht van de straat ligt. Net daar doen de meeste problemen zich ook voor. Daarnaast wordt het straatmeubilair regelmatig kapotgereden door manoeuvres van parkerende vrachtwagens.

Een onderhoud van het wegdek is momenteel niet gepland wegens de renovatiewerken aan de Jubelfeestbrug. Op dit moment worden verschillende buslijnen via de Dieudonné Lefèvrestraat omgeleid en dus kunnen we niet anders dan eventuele reparatiewerken uit te stellen tot na het beëindigen van de werken aan dezelfde Jubelfeestbrug.

Dank u wel.

Mevrouw Stoops.- Ik zou hier graag formeel willen stellen dat wat volgens mevrouw Maes minder problematisch is, eigenlijk zeer problematisch is. Daar zijn elke dag schoolkinderen, daar zijn betonblokken die van plaats veranderen.

Mevrouw Maes is net zoals ik al heel vaak getagd op Facebook met commentaren hierover. Misschien zal er inderdaad nog sneller gereden worden

op de ene as. En ook wat u zegt dat die vrachtwagens echt van alles kapotrijden: dat wil zeggen hoe gevaarlijk die schoolsituatie daar is.

Daar zijn veel schoolgaande kinderen, ook heel veel kindjes die zelfs alleen met de bus komen, die daar uitstappen, dan komt daar weer een hele grote vrachtwagen aan...

Ik moet er u geen tekening van maken, van de vele vreselijke artikels die men in de pers zal hebben, die we moeten lezen in andere steden of gemeentes over ongelukken tussen zware camions en kleine kinderen.

Dus ik hoop dat het niet te lang gaat duren, want ik hoor dat u hierin wel wil investeren. Ik hoor dat goed, maar ik hoop alleen dat het niet te lang gaat duren zodat we er achteraf geen spijt van hebben.

Dank u wel.

Question de Mme STOOPS relative aux intérieurs d'îlots et aux infractions urbanistiques

Mevrouw Stoops.- U heeft het misschien door, maar wij zijn een team van zeven gemeenteraadsleden en ieder heeft zo zijn topics; verkeersveiligheid is de mijne, maar ook urbanisme. Onze Stad zie je vaak slechts van de straatkant en het is dus heel moeilijk om op te volgen wat er in de binnengebieden, de binnenkant van die bouwblokken gebeurt.

Het wordt niet alleen te snel dichtgebouwd, te verhard, maar het heeft ook al tot veel misbruik geleid.

Vorige legislatuur startte uw collega Persoons een studie op om die binnengebieden in Laken in kaart te brengen en dat zou moeten helpen om toekomstige projecten beter te sturen en te vergroenen. De wens van het College was over de leefwoonkwaliteit van de reeds aanwezige en toekomstige

bewoners te waken.

Hierdoor zou er ook beter zicht komen op de vele stedenbouwkundige overtredingen.

Ik wil nu een concrete casus aangeven, wijzen op de urgentie van de vraagstelling. In het binnengebied van het huizenblok achter de Dieudonné Lefèvre- en de Moorsledestraat bevindt zich een spuitcabine. De vergunningen, stedenbouwkundige en milieu- zijn vorig jaar geleverd.

De garagist heeft tot totaal ongeloof van de buurt een afwijking op de regels gekregen. Los dat het vanuit sociologisch en ecologisch geen goed idee is, hypothekeert het ook de mogelijkheid van de toekomstige ontwikkeling van het binnenblok die voorop stond in het plan van de Stad: meer groen, ontharding, mogelijke plek voor toegang.

De bewoners willen een verklaring en hebben al een advocaat onder de arm genomen. De bewoners geven aan te geloven in het samengaan met de industrie zolang dat natuurlijk niet hun slaapkamer vervuult.

Bij andere binnengebieden werd ik reeds opmerkzaam gemaakt op andere problematieken en vaak kwamen die effectief voort uit het samengaan van verschillende functies zoals industrie, horeca, onderwijs, bewoning. Dat is natuurlijk deel van een grootstad. En dat hebben we ook nodig om een stad op 10 minuten te maken.

Maar de meeste inwoners weten niet wat er al dan niet toegelaten is en dus is er geen opvolging van frappante overtredingen.

Mijn vragen: een studiebureau gaf aanbevelingen van toepassing op vergunningsaanvragen die geheel of gedeeltelijk betrekking hebben op een binnengebied van een bouwblok binnen de vastgestelde perimeters in Laken.

Hoe worden deze ter harte genomen?

Zijn er reeds projecten die door de aanbevelingen tot andere beslissingen geleid hebben?

Zijn de aanbevelingen ook van toepassing op binnengebieden buiten Laken?

Worden deze aanbevelingen ook regionaal opgenomen?

Wat met al het binnengebied dat in kaart werd gebracht en waarvoor er geen vergunningsaanvragen zijn maar wel vragen te stellen zijn of die stedenbouwkundige voorschriften gevolgd zijn geweest?

Werden er stedenbouwkundige overtredingen vastgesteld en hoe worden deze opgevolgd?

Beschikt de Stad Brussel over een meldpunt waar de Brusselaars terecht kunnen met hun opmerkingen of vragen?

Hoe kan men de lokale intelligentie faciliteren en als dusdanig inschakelen om sneller overtredingen op te sporen en aan te pakken?

En als laatste, kan u mij meer vertellen over de aangehaalde casus, als u weet waarover ik het heb?

Dank u wel.

Mevrouw Maes, schepen.- De concrete casus waar u naar verwijst is een burencflict waar de schouw van een spuitcabine van een carrossier gelegen in een bedrijfspand in het binnengebied geurhinder veroorzaakt naar een woongebouw aan de straat. Dit woongebouw is een voormalig industriegebouw dat tot woningen verbouwd werd op een moment dat de carrossier hier reeds gevestigd was.

In deze zin een perfecte casus om de realiteit van de Lakense bouwblokken te

illustreeren.

In de studie bouwblokken Laken hebben we een groot aantal bouwblokken in kaart gebracht, ook de blokken waar nog geen projecten lopen, om een volledig en objectief overzicht te krijgen, een duurzame vergroening en ontharding voor binnengebieden te realiseren en een antwoord te formuleren op de woondruk in onbebouwde binnengebieden.

Deze studie werd in 2023 vertaald in een reeks aanbevelingen die we sindsdien inzetten in de analyse van stedenbouwkundige vergunningen in Laken, aanvullend op de gewestelijke stedenbouwkundige verordeningen.

De betreffende garage ligt volgens de studie in een, wat men noemt, collageblok waarvoor, naast het versterken van de groene kwaliteit en de bodemdoorlaatbaarheid, het behoud van productieve functies in het binnengebied en een evolutie naar een circulaire economie worden aanbevolen. Het behouden van de activiteit in het betreffend pand is hiermee verenigbaar. In de vergunning werden condities opgelegd, met name een betere plaatsing van de schouw en een aantal milieuvoorwaarden met betrekking tot de exploitatie. Voor de plaatsing van de schouw werd een afwijking op de bouwcode van 1936 toegestaan gezien een conforme uitvoering technisch minderwaardig zou zijn.

De vergunning met afwijking werd door het milieucollege bevestigd in beroep en de naleving wordt opgevolgd door Brussel Leefmilieu. De aanbevelingen bouwblokken dienen ook als basis voor proefprojecten en worden geleidelijk ook toegepast als leidraad in andere wijken met een vergelijkbaar stedelijk weefsel.

De Stad onderzoekt nu de mogelijkheid om deze aanbevelingen om te zetten in gemeentelijke stedenbouwkundige voorschriften om de juridische reikwijdte van de aanbevelingen te versterken.

Zo bieden de aanbevelingen bouwblokken Laken een kwalitatief kader om de duurzaamheid van Laken en met uitbreiding hopelijk ook de rest van onze Stad met de ruimte voor groen, wonen en economische activiteit te verzekeren.

Dank u wel.

Mevrouw Stoops.- Ik denk dat we toch nog met een probleem gaan zitten, want er is ook een claim ingediend die de goedkeuring van de milieuaanvraag zou willen laten annuleren.

Het is natuurlijk zo dat als er gespoten wordt, er niet alleen geurhinder is. Dat is natuurlijk nogal nocief voor de luchtvervuiling, dat is ook geluidshinder, en een hoop dingen die volgens mij nogal moeilijk samengaan met woonfuncties.

Dat is pas vorig jaar vergund, dat is dus eigenlijk contradictorisch met wat men wil met het plan...

Maar ik denk dat ik moet stoppen met praten: mevrouw Maes is met mevrouw Lalieux aan het praten.

**Vraag van mevrouw STOOPS betreffende de geluidsoverlast van een kerk
in de Stephensonstraat**

M. le Président.- Avec l'accord de l'auteur, la question est transformée en question écrite.

Question d'actualité de M. MAIMOUNI concernant le gel des travaux du
métro

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, le ministre de l'Intérieur Bernard Quintin, en charge de Beliris, a proposé de suspendre les travaux du métro pour une période d'une dizaine d'années.

Cela fait plus d'un an que j'ai suggéré cette option, qui semble être de plus en plus envisagée compte tenu des nombreux problèmes liés à ce projet, les coûts excessifs, les difficultés financières, tant au niveau régional que fédéral, pour couvrir l'explosion budgétaire du budget initial ainsi que les conséquences graves pour les commerçants et les riverains.

Dans ce contexte, la Ville de Bruxelles, qui a la responsabilité de veiller aux intérêts de ses habitants et commerçants, ne pourrait-elle pas envisager de soutenir le gel des travaux pour une durée minimale de dix ans ?

Cela permettrait d'explorer des alternatives viables en réponse aux préoccupations légitimes exprimées lors des différentes interpellations dans notre Conseil communal par les comités de quartier et par les associations de commerçants.

Je sais qu'il m'a été rapporté et reporté que l'une des éventualités serait, par exemple, d'y abriter une faculté de l'Université libre de Bruxelles (ULB) – chose que je soutiens, ce n'est pas une mauvaise idée : au contraire, je pense que le quartier en aura besoin. Ce n'est pas incompatible, ça peut parfaitement s'imbriquer avec une salle sportive et des commerçants.

Dix ans, ce n'est rien et c'est long à la fois, mais ça nous permettrait de prendre du recul, de faire une concertation beaucoup plus approfondie, main dans la main, avec tout le monde.

On en a besoin, monsieur Close ! Je sais qu'ils ont tous signé leur renom, certains par dépit, d'autres parce qu'ils ne voyaient plus de perspectives d'avenir, mais au moins donner la possibilité à ces commerçants-là de pouvoir continuer à exercer.

Si on apprend, monsieur le Bourgmestre, au mois de septembre, qu'ils doivent partir (je crois que c'est juillet ou août, de mémoire ; je crois que c'est bien ça), et que pour une raison X ou Y – parce qu'on avance dans le brouillard le plus total, tant au niveau régional qu'au niveau fédéral, et je n'ai pas l'impression de voir une lueur de soleil venir promptement –, est-ce qu'on ne pourrait pas tout simplement envisager de dire : « Voilà : on fait ce qu'on appelle en finance un “*stop close*”. »

Je suis pour le métro – je tiens à le signaler et à l'affirmer –, mais pas de n'importe quelle manière. Et ça a été fait n'importe comment, ces dix dernières années. Vous en êtes témoin, monsieur Close.

Je ne vous **en attribue (?)** pas la responsabilité, parce que je sais que souvent, la « patate chaude » vous a été adressée et, in fine, ce sont les pouvoirs régionaux, Beliris, la STIB ou les autres qui ne savent plus où donner de la tête.

Mais là, nos commerçants, nos riverains, ont besoin de notre soutien !

Est-ce qu'on ne pourrait pas soutenir cette initiative en **se (?)** disant : pourquoi ne pas – c'est clair que dix ans, c'est peu et ce n'est pas beaucoup – donner une bouffée d'oxygène à ces commerçants et ces riverains ?

M. le Bourgmestre. - Merci, monsieur le Président. Monsieur le conseiller, je vous remercie pour votre question qui concerne évidemment une déclaration qui n'est pas celle de la Ville de Bruxelles, donc je vais reprendre ce que la Ville a écrit dans son accord de majorité.

Comme vous le savez, la Ville a inscrit dans son accord de majorité vouloir

soutenir le développement de la ligne 3 du métro, tout en connaissant la situation des finances régionales.

Il y a une volonté claire, dans notre chef, que les différentes parties prenantes avancent dans ce dossier. En effet, nous avons beaucoup œuvré à ce que les personnes qui sont hébergées au palais du Midi puissent être relogées ou indemnisées.

Comme vous en êtes bien conscient, la Ville n'est pas elle-même compétente dans la matière, ni pour la construction ni pour le financement du métro.

Le ministre fédéral en charge de Beliris auquel vous faites référence a d'ailleurs affirmé qu'il ne prendrait aucune mesure concrète pendant la phase de formation d'un gouvernement bruxellois.

Nous appelons dès lors à la formation d'un gouvernement bruxellois, qu'il nous faudra attendre pour être en mesure de répondre à vos questions.

Je vous remercie.

M. Maimouni.- Merci, Monsieur le Bourgmestre. Est-ce qu'on pourrait considérer que si, et seulement si – en espérant voir un gouvernement régional voir le jour le plus tôt possible, qu'on ait (?) une position claire de la Région et claire de chez Beliris –, si et seulement si, on dit : « Au stade actuel, nos finances ne nous permettent pas de gérer nos budgets en bon père de famille, on n'a pas les moyens. » ?

On passe quand même de 1,3 à 4 milliards d'euros (?).

C'est vrai que d'ici dix ans, de nouvelles technologies pourraient voir le jour, de nouvelles idées pourraient voir le jour afin que ce projet puisse se faire avec un coût plus minimal.

Est-ce que, dans ces cas-là, est-ce que vous ne pouvez pas soutenir ces commerçants et ces riverains dans cette direction-là ?

Ou bien, on se dit que non, et on s'entête à soutenir la Région, coûte que coûte !

M. le Bourgmestre.- Si la Région décide d'arrêter les travaux, c'est ça ?

M. Maimouni.- Non, c'est si Beliris demande de le geler ; si le gouvernement fédéral demande de le geler.

M. le Bourgmestre.- Mais Beliris est signé par deux parties, hein ? Donc, Beliris ne peut pas décider tout seul de tout arrêter. Donc, à un moment donné, c'est un protocole, hein ?

M. Maimouni.- Oui, eh bien c'est justement ça, le souci : c'est que si Beliris décide de vouloir le geler et la Région de vouloir le continuer, on se retrouve encore avec un imbroglio...

Donc, qu'est-ce qu'on fait, nous, en tant qu'autorité locale ? Est-ce qu'on soutient l'entêtement de vouloir s'acharner à le faire coûte que coûte ? Ou on se dit... on prend un peu de recul et on se dit : « Pourquoi ne pas le refaire dans dix ans ? »

M. le Bourgmestre.- Le débat doit être porté au niveau du parlement Régional. Je ne sais pas vous répondre comme ça sur des attentes : je suis incapable de les commenter.

**Question d'actualité de Mme MAOUANE concernant le rassemblement
devant la Bourse en soutien à Gaza**

Mme Maouane.- Merci, monsieur le Président. Chers collègues, monsieur le Bourgmestre, depuis la reprise des bombardements massifs sur Gaza le 18 mars dernier et la rupture du cessez-le-feu par Israël, il y a un rassemblement qui s'organise chaque soir vers 19 heures devant la Bourse.

C'est un rassemblement pacifique, porté par des citoyennes et des citoyens qui sont profondément inquiets de la situation humanitaire et de l'impunité dont jouit l'État d'Israël, en violation flagrante du droit international.

Pourtant, on a remarqué que ces mobilisations ont été confrontées à une répression policière souvent violente, avec un usage parfois excessif de la force, des arrestations arbitraires, des menaces de disparition systématique.

Je pense que je ne suis pas la seule des conseillères et des conseillers communaux...

M. le Bourgmestre.- Disparition ?!

Mme Maouane.- Dispersion, pardon ! Dispersion systématique.

M. le Bourgmestre.- Ce n'est pas le Chili, ici !

Mme Maouane.- « Dispersion », sorry ! – c'est la fin de la journée.

Donc, je pense que je ne suis pas la seule des conseillers et conseillères communaux à avoir reçu des e-mails en ce sens : il y a des personnes originaires de Gaza qui auraient été ciblées, blessées, arrêtées... avant d'être relâchées avec des menaces de nouvelles arrestations si les rassemblements persistent.

Monsieur le Bourgmestre, vous pouvez nous expliquer ce qui se passe à ce sujet, nous expliquer sur quelles bases légales et démocratiques ces violences sont justifiées quand elles ont lieu ?

Pourquoi la Ville de Bruxelles, capitale européenne, choisit-elle de réprimer une mobilisation non violente ?

Vous vous targuez régulièrement, et je vous en félicite, **du fait (?)** qu'on a un droit de manifester à Bruxelles, que c'est la capitale de toutes les manifestations, que vous êtes sensible au respect du droit de manifester.

Je me demande, dans cette capitale européenne, pourquoi ce genre de manifestation, dont le seul tort est de briser vraiment un silence face à un génocide en cours, je me demande quelles sont les justifications et quels messages sont envoyés à ces Bruxelloises et ces Bruxellois qui se mobilisent tous les soirs ?

Je voulais savoir quelles consignes sont données à la police au sujet de ces rassemblements ?

Quelles sont les raisons de ces interpellations ?

Quelles sont les garanties que vous comptez prendre pour que le droit fondamental de manifester, auquel je vous sais sensible, soit respecté à Bruxelles ?

Merci de vos réponses.

M. le Bourgmestre.- Monsieur le Président, madame la conseillère, je peux vous dire que ce qui se passe à la Bourse : ça ne va pas du tout !

Les gens sont agressifs, agressent les riverains, agressent les commerçants, agressent les touristes qui passent là, insultent la police en permanence – vous

pouvez voir les vidéos : on insulte les policiers en permanence.

Nous avons essayé d'établir un dialogue avec eux. Je peux vous dire que depuis le début du conflit à Gaza, je crois que j'ai autorisé 400 **manifestations (?)**
– 400 **manifestations (?)** !

Donc, venir me dire que moi, je n'autorise pas des **manifestations (?)**... Ces gens ne veulent pas demander une autorisation !

La semaine passée encore, on a proposé de se voir ici, calmement, pour réfléchir à comment on pouvait organiser les manifestations. Ils ont refusé de venir. Je rappelle la Constitution : elle donne le droit de manifester, à condition de recevoir une autorisation.

Chaque jour, on la tolère. Mais ça ne va plus ! Ce soir encore, il y a l'utilisation de gaz parce qu'il y a eu des incidents sur les escaliers de la Bourse.

Je ne vais pas tolérer que des gens, quelle que soit la situation à l'étranger, prennent en otage un centre-ville.

Parce que c'est ce qui est en train de se passer !

Lundi, il y a eu l'arrestation d'une personne qui était recherchée en « Salduz 4 » ! Je m'excuse : le parquet demande qu'on arrête cette personne, qui est liée à un mouvement qui pose certains problèmes, qui a amené pas mal de déclarations, notamment au niveau du fédéral – quand nous étions dans ce gouvernement fédéral, madame Maouane. Le mouvement est connu : c'est le mouvement Samidoun.

Cette personne est recherchée, elle ne se présente pas quand elle est convoquée par la justice : elle se fait arrêter, hein ? Madame – c'est l'état de droit aussi, hein ?!

Et donc je vais vous dire : je n'accepterai pas... parce que, en effet, je veux le dire ici : les manifestations qui sont organisées par les « **Amitiés belgo-palestiniennes** » (?), franchement, chapeau ! Parce que ce n'est pas évident à organiser. Ces gens font un boulot **extraordinaire** (?) pour que ça se passe en dignité !

Et de montrer qu'on peut affirmer son opinion... Et quand j'autorise une « manif », je ne donne pas mon opinion, mais ici, ce qui se passe à la Bourse, ça devient insupportable : les gens se font taper dessus, se font injurier ! Parfois, ils n'ont rien à voir, ils se demandent juste ce qui se passe, et c'est de plus en plus agressif.

Et ces gens, en plus, refusent le dialogue !

Donc il faut quand même bien se rendre compte que ce qui se passe à la Bourse, ça ne va pas du tout dans une capitale européenne qui doit gérer, en effet 1.000 manifestations par an. Je n'ai jamais connu ça... jamais connu ça !

Même le refus de venir dialoguer, hein ? Ça a été au point où on proposait justement des lieux alternatifs, pour que ce ne soit pas toujours au même endroit, et où c'est refusé.

On ne va pas accepter non plus que l'on prenne l'espace public en otage !

Et je répète : ce n'est pas une question de la cause. Il y a des gens qui défendent très bien cette cause sans en venir aux mains.

Vous savez quoi ? Ils desservent cette cause ! En injuriant les gens, en les prenant à partie, en les bousculant... En créant une ambiance anxieuse ! Ce n'est pas très malin de leur part, ce qu'ils sont en train de faire !

Et donc on arrête de taper sur la police – qui essaie d'encadrer, justement, cette manifestation du mieux qu'elle peut. Qui est prise en permanence à partie, qui

est bousculée, qui est injuriée ! (*Inaudible*), il y a des vidéos qui tournent aussi, madame Maouane. Il ne faut pas chercher très loin pour voir les vidéos où on injurie la police, hein ?

Ce n'est pas une façon de défendre son opinion, hein ? On peut la défendre avec force – et je le répète : il y a des manifestations dans la rue qui auront lieu le 10 mai, si je ne m'abuse, qui d'habitude se passent bien...

(...)

Je termine là-dessus, mais c'est pour dire que franchement, toutes les personnes qui peuvent un peu raisonner les gens qui sont là-bas et leur dire qu'entrer en dialogue avec les autorités pour, justement, cadrer les choses, ça n'est pas céder au combat – parce que c'est ce qu'on nous dit : « Pourquoi est-ce qu'on demanderait votre autorisation ? Vu ce qui se passe là-bas, on a bien le droit de manifester et on a le droit de dire ce qu'on veut. Vous ne vous rendez pas compte de ce qui se passe là-bas, donc vous ne le tolérez pas. »

Ça n'a rien à voir !

Ici, ce sont des troubles à l'ordre public qui, je pense, en plus, mais ce n'est pas à moi de juger, desservent cette cause.

Donc oui : les gens sont arrêtés quand ils sèment des troubles à l'ordre public, désolé !

Et quand les gens manifestent, en effet, avec conviction, parfois avec acharnement, ils ne sont pas arrêtés, ils ne sont pas maltraités.

Mais ici, ce qui se passe à la Bourse depuis quinze jours, ça n'est pas acceptable !

J'ai dit.

Mme Maouane.- Oui. J’entends la colère de M. le Bourgmestre. Et... Je l’entends, c’est très bien.

Moi, je ne suis pas le porte-parole de ce mouvement, hein ?

M. le Bourgmestre.- Vous **le (?)** sembliez, en tout cas, dans votre interpellation. Donc...

Mme Maouane.- Mais, non : j’ai été interpellée comme conseillère communale, comme, je pense, une majorité de conseillers et conseillères communaux ont été interpellés, donc je relaye cette question au niveau du conseil communal.

Je ne suis pas le porte-parole de ces personnes-là – d’ailleurs, on peut aller voir leurs réseaux sociaux : ils ne m’aiment pas beaucoup, hein ? Donc ce n’est pas une question d’aller chercher quoi que ce soit...

Je ne suis pas, donc, **leur (?)** porte-parole. S’ils ne veulent pas se présenter et refusent le dialogue, c’est regrettable, mais c’est leur responsabilité, pas la mienne !

Moi, je demande juste comment vous faites respecter le droit de manifester. On en a parlé tout à l’heure, on parlait d’un changement de doctrine et je pense que c’est important, puisque... je sais que je suis nouvelle dans ce Conseil communal, mais j’ai remarqué... il me semble avoir noté un changement de doctrine entre la précédente majorité et la nouvelle, où il y avait plus de tolérance pour certaines manifestations, pour certains éléments.

Ici, l’idée n’est pas du tout de porter leur parole. Je vous interpelle pour savoir comment vous faites respecter et vous faites régner l’ordre. Et, on l’a évoqué tout à l’heure : moi, je suis pour que la police soit respectée – et je l’ai dit tout à l’heure : pour que la police soit respectée, elle doit être respectable. Et j’ai

commencé en disant que la police doit être respectée. Donc, n'allez pas chercher chez moi...

M. le Bourgmestre.- Vous avez dit qu'on avait fait des violences policières...

Mme Maouane.- ... une quelconque...

M. le Bourgmestre.- ... sur ces manifestants, ce n'est pas vrai, hein ?

Mme Maouane.- ... N'allez pas chercher chez moi une quelconque...

M. le Bourgmestre.- Vous l'avez dit.

Mme Maouane.- ... Merci de ne pas m'interrompre, monsieur le Bourgmestre. Je disais : n'allez pas chercher chez moi une quelconque adhésion à des insultes ou des violences à l'encontre des policiers.

Je le redis : pour que la police soit respectée – et elle doit être respectée ! –, elle doit être respectable.

Mon enjeu, c'était de savoir comment l'ordre public était respecté et comment on pouvait respecter aussi... faire respecter le droit de manifester.

Donc n'allez pas me prêter des propos que je n'ai pas tenus et que je n'ai jamais tenus !

M. le Président.- Voilà. Nous allons tous respecter les temps de parole, aussi : l'incident est clos.

(Avec l'accord des auteurs, les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites.)

Prochaine séance

Volgende zitting

Vendredi 16 mai 2025

- à 14h : sections ordinaires.

Lundi 19 mai 2025

- à 17h : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Président. - La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 22h00.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 22u00.*